



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
EXERCICE 2017**

## SOMMAIRE

Page

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	1
RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE.....	2
1.    Présentation de Nanobiotix S.A. ....	3
2.    Informations financières et résultats de la Société.....	9
3.    Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers.....	17
4.    Gouvernement d’entreprise et contrôle interne .....	17
5.    Activité en matière de recherche et développement .....	17
6.    Évolution prévisible et perspectives d’avenir de la Société .....	18
7.    Informations sociales et environnementales.....	19
8.    Résultats sociaux de Nanobiotix S.A. ....	33
9.    Autres informations sociales .....	44
10.   Informations requises par l’article L. 225-100-3 du code de commerce .....	46
ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE.....	49
Annexe A Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices .....	50
Annexe B Tableau des délégations consenties au directoire en matière d’augmentation de capital .....	51
Annexe C Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société.....	57
Annexe D Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d’entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques .....	75
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES.....	76
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS .....	93
COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 .....	94
COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ NANOBOTIX S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2017 .....	132
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 .....	152
RAPPORT D’AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 .....	159
ANNEXE 1 RAPPORT DE L’ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION .....	II
ANNEXE 2 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU .....	VI

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 29 mars 2018

**Laurent LEVY**  
**Président du directoire**



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 589 001 euros

Siège social : 60, rue de Wattignies, 75012 Paris

447 521 600 RCS Paris

## **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pendant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

## 1. Présentation de Nanobiotix S.A.

### 1.1. Présentation de l'activité de la Société

Nanobiotix, spin-off de l'Université de Buffalo, SUNY, a été créée en 2003. Société pionnière et leader en nanomédecine, elle a développé une approche révolutionnaire dans le traitement du cancer. La Société concentre son effort sur le développement de son portefeuille de produits entièrement brevetés, NanoXray, innovation reposant sur le mode d'action physique des nanoparticules qui, sous l'action de la radiothérapie, permettent de maximiser l'absorption des rayons X à l'intérieur des cellules cancéreuses afin de les détruire plus efficacement.

Les produits NanoXray sont compatibles avec les traitements de radiothérapie standards et visent à traiter potentiellement une grande variété de cancers solides (y compris les Sarcomes des Tissus Mous, les cancers de la Tête et du Cou, les cancers du Foie, les cancers de la Prostate, les cancers du Sein, le Glioblastome...) et cela par de multiples voies d'administration.

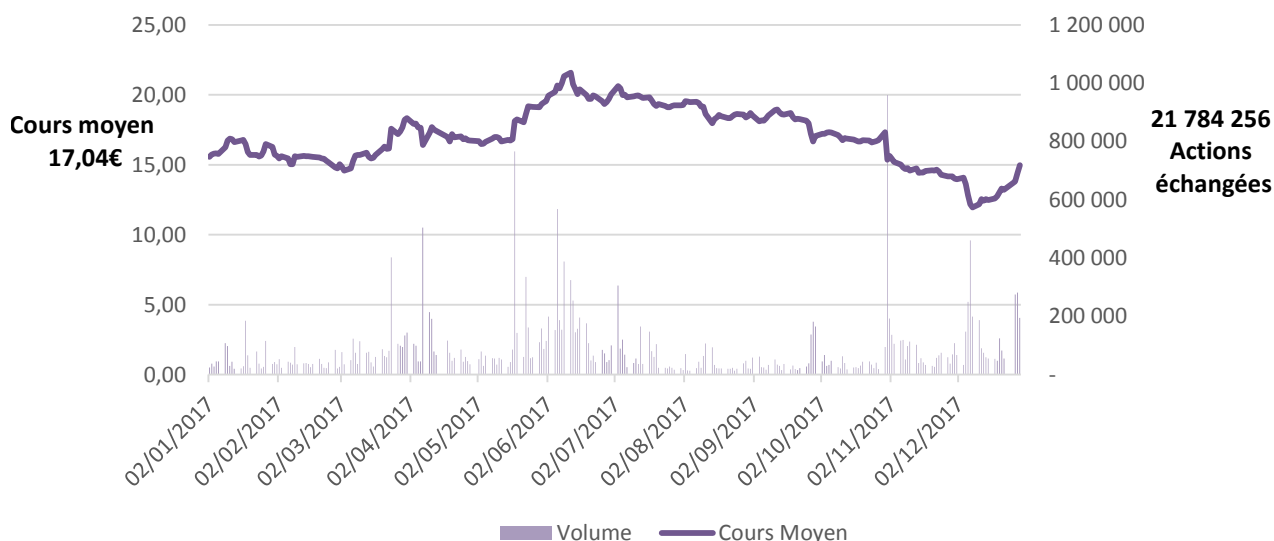
NBTXR3 est actuellement testé au cours de plusieurs études cliniques chez des patients atteints de Sarcome des Tissus Mous, de cancers de la Tête et du Cou, de cancers de la Prostate, et de cancers du Foie (CHC et métastases hépatiques) et menés par PharmaEngine, partenaire de Nanobiotix en région Asie-Pacifique : cancers de la tête et du cou et du rectum.

La Société a déposé en août 2016 le dossier de demande de marquage CE pour le produit NBTXR3.

La Société mène aussi plusieurs programmes de recherche en Immuno-Oncologie avec son produit leader NBTXR3, produit qui pourrait potentiellement apporter une nouvelle dimension à l'immunothérapie en oncologie. Nanobiotix a reçu l'autorisation de la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour le lancement d'un nouvel essai clinique de NBTXR3 activé par radiothérapie, en combinaison avec un anticorps anti-PD1 dans les cancers des poumons et de la tête et du cou.

Nanobiotix est entrée en bourse en octobre 2012. La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémorique Euronext: NANO, code Bloomberg: NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société dispose d'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis.

Synthèse de l'évolution du cours de l'action Nanobiotix



La capitalisation boursière de Nanobiotix établie sur la base des cours de fermeture de la bourse est de 373 M€ au 31 décembre 2017 contre 244 M€ au 31 décembre 2016.

Le cours de fermeture de l'action de Nanobiotix s'élève à 14,97€ au 31 décembre 2017 contre 15,28€ au 31 décembre 2016. Sur l'ensemble de l'année le cours de bourse de la Société a oscillé autour d'une moyenne de 17,04€. Les valeurs extrêmes de l'action de la Société en 2017 s'établissent à 11,95€ pour le cours le plus bas enregistré le 8 décembre 2017 et 21,59€ pour le cours le plus haut enregistré le 12 juin 2017.

## 1.2. Faits marquants de l'exercice écoulé

Les évènements clés de l'exercice 2017 sont résumés chronologiquement ci-dessous :

- **Février 2017** : Nanobiotix a recruté Alain Dostie, un *senior executive* de l'industrie pharmaceutique au poste de *Chief Operating Officer*. Spécialisé en oncologie, il supervise les opérations et la commercialisation du produit.
- **Mars 2017** : Nanobiotix a annoncé que le comité d'experts indépendants (*Independent Data Monitoring Committee – IDMC*) recommandait la poursuite de l'essai de phase II/III en cours avec NBTXR3 dans le sarcome des tissus mous (étude « Act.in.sarc »), sur la base des données de sécurité et d'efficacité disponibles.
- **Mars 2017** : Nanobiotix a également annoncé la présentation d'études précliniques avec NBTXR3 démontrant 1) l'efficacité antitumorale *in vivo* de NBTXR3 évaluée dans cinq modèles de cancers humains et 2) l'efficacité antitumorale de NBTXR3 en association avec la chimiothérapie (études *in vitro* et *in vivo*). Ces données ont été présentées lors du congrès annuel de l'*American Association For Cancer Research (AACR) 2017*.
- **Avril 2017** : Nanobiotix a levé 25,1 M€ par voie de placement privé d'actions ordinaires nouvelles. Les actions ordinaires nouvelles ont été émises principalement au bénéfice d'investisseurs spécialisés dans les sciences de la vie, dont une majorité située aux Etats-Unis et en Europe.
- **Juin 2017** : Nanobiotix a présenté les premières données de son produit NBTXR3 dans l'essai de phase I/II dans les cancers de la tête et du cou lors du congrès de l'*American Society of Clinical Oncology (ASCO)*.
  - Un bon profil de sécurité et des signes prometteurs d'efficacité et de contrôle à long terme
  - Au regard de ces résultats très encourageants, Nanobiotix a déposé en juin un amendement au protocole de l'étude pour inclure 44 patients additionnels dans le cadre d'une expansion de cohorte, et près de 15 nouveaux sites en Europe devraient être ouverts dans le cadre de cette expansion.
- **Juin 2017** : Nanobiotix a présenté de nouvelles données translationnelles lors du workshop : "*Immunotherapy workshop - Incorporating Radiation Oncology into Immunotherapy*" organisé par l'*American Society of Radiation Oncology (ASTRO)*, le *National Cancer Institute (NCI)* et la *Society for Immunotherapy of Cancer (SITC)*. Mises en perspective, ces données non-cliniques et cliniques préliminaires confirment que la radiothérapie associée à NBTXR3 pourrait amorcer de façon efficace la réponse immunitaire antitumorale adaptative, transformant les tumeurs froides en tumeurs chaudes. De plus, l'ensemble de ces résultats suggèrent que la réponse physique induite et l'activation immunitaire qui en découle, générées par le traitement avec NBTXR3,

pourrait constituer une approche générique. NBTXR3 pourrait transformer les tumeurs en vaccin *in situ* efficace, ce qui ouvre de nouvelles perspectives très prometteuses dans le traitement local du cancer et des métastases.

- **Juillet 2017** : Nanobiotix a annoncé être pour la quatrième année consécutive, éligible au dispositif fiscal PEA-PME et respecter les critères fixés par le décret d'application n°2014-283, publié en date du 4 mars 2014.
- **Octobre 2017** : La société a levé un montant total d'environ 27,2 M€ dans le cadre d'un placement d'actions ordinaires nouvelles. Cette opération a permis à la société d'accueillir de nouveaux investisseurs principalement américains mais également européens spécialisés dans le secteur de la santé et des biotechnologies. Le montant cumulé des fonds levés au cours de cet exercice est d'environ 52,3 M€.
- **Octobre 2017** : Nanobiotix a terminé l'inclusion des patients de l'essai de phase II/III avec NBTXR3 dans l'indication Sarcome des Tissus Mous. La société prévoit de présenter les résultats de son essai de Phase II/III au second trimestre 2018.
- **Novembre 2017** : Le Professeur Christophe Le Tourneau, investigateur principal de l'étude de phase I/II dans les cancers de la tête et du cou, a présenté une mise à jour des résultats de l'essai durant la conférence *Trends in Head and Neck Oncology* (THNO). Ces données confirment l'impact potentiel du produit NBTXR3 sur la réponse à long terme du traitement.
- **Novembre 2017** : Des résultats précliniques et des premières données humaines ont été présentés lors du congrès annuel de la *Society for Immunotherapy of Cancer* (SITC), confirmant le potentiel de NBTXR3 en Immuno-Oncologie.
- **Novembre 2017** : La société a annoncé qu'en parallèle de son site actuel de production, elle avait décidé d'ouvrir son propre site de fabrication afin d'augmenter ses capacités de production et ainsi augmenter les quantités de NBTXR3 disponibles pour répondre à la future demande croissante liée aux essais cliniques et aux besoins des patients.
- **Décembre 2017** : Dans le cadre de sa demande pour son premier marquage CE, la société a indiqué qu'en accord avec l'organisme notifié pour les dispositifs médicaux (LNE/G-MED), elle avait choisi de suivre le processus dit de l'Annexe II, qui comprend deux étapes : la certification du système de management de la Qualité mis en place par la Société et l'évaluation du dossier technique du produit. Dans le cadre du processus de l'Annexe II, le LNE/G-MED a audité la société en octobre 2017 sur sa capacité à concevoir, fabriquer, développer et commercialiser le produit. Aucune remarque majeure n'a été faite par les auditeurs, ce qui est de bon augure pour l'obtention de l'Annexe II. Concernant l'étude du dossier technique, le LNE/G-MED avait à l'époque informé la Société qu'il lui faudrait encore quelques mois pour finaliser l'évaluation nécessaire à l'obtention du marquage CE.
- **Décembre 2017** : Approbation de la demande d'*Investigational New Drug* (IND) par la *Food and Drug Administration* (FDA) pour le 1<sup>er</sup> essai d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix aux Etats-Unis, avec NBTXR3 en association avec un anticorps anti-PD1 chez des patients atteints de cancers du poumon et tête et cou. Nanobiotix va démarrer cette nouvelle phase I/II au second trimestre 2018.

### 1.2.1. 2017 : Activités réglementaires et de pré-marketing

#### ▪ Marquage CE, mise à jour de Décembre

Pour l'obtention de son premier marquage CE, la Société, en accord avec l'organisme notifié pour les dispositifs médicaux (LNE/G-MED), a choisi de suivre le processus dit de l'Annexe II, qui comprend deux étapes : la certification du système de management de la Qualité mis en place par la Société et l'évaluation du dossier technique du produit.

Dans le cadre du process de l'Annexe II, le LNE/G-MED a audité la société en octobre 2017 sur sa capacité à concevoir, fabriquer, développer et commercialiser le produit. Aucune remarque majeure n'a été faite par les auditeurs, ce qui est de bon augure pour l'obtention de l'Annexe II.

Concernant l'étude du dossier technique, le LNE/G-MED a récemment informé la Société qu'il lui faudrait encore quelques mois pour finaliser l'évaluation nécessaire à l'obtention du marquage CE.

#### ▪ Affaires médicales

Au second semestre 2017 Nanobiotix a mis en place une solide équipe internationale d'agents de liaison médico-scientifiques expérimentés (*medical science liaison*) afin d'assurer la diffusion des informations scientifiques et d'utilisation de NBTXR3 au sein de la communauté médicale internationale dès l'approbation du produit. Pour accompagner ces activités, Nanobiotix a ouvert deux nouvelles filiales, l'une en Allemagne et l'autre en Espagne.

#### ▪ Nanobiotix ouvre une nouvelle unité de production

En novembre, en parallèle de son site actuel de production, Nanobiotix a décidé d'ouvrir son propre site de fabrication afin d'augmenter ses capacités de production et ainsi augmenter les quantités de NBTXR3 disponibles pour répondre à la future demande croissante liée aux essais cliniques et aux besoins des patients. Ce site est situé au sein du BioPark Villejuif, un centre de recherche scientifique et d'innovation à l'extérieur de Paris.

### 1.2.2. Développement du produit NBTXR3

#### ▪ Essai de phase II/III dans les Sarcomes des Tissus Mous, étude pivot de phase II/III "Act.In.Sarc" ([www.actinsarc.com](http://www.actinsarc.com))

**Mars 2017, Analyse intermédiaire positive** : le protocole de l'étude prévoyait une analyse intermédiaire des résultats des deux tiers des patients traités dans l'étude de phase II/III – soit 104 patients sur un total de 156 prévus dans l'étude. Sur la base des données de sécurité et d'efficacité disponibles, le Comité d'Experts Indépendant (IDMC) a recommandé la poursuite de l'essai de phase II/III avec NBTXR3 dans le Sarcome des Tissus Mous.

**Octobre 2017**, Nanobiotix a terminé l'inclusion des patients de cette Phase II/III. La société prévoit de présenter les résultats de son essai de Phase II/III dans les sarcomes des tissus mous, au second trimestre 2018.

#### ▪ Phase I/II dans les cancers de la tête et du cou chez les patients âgés à haut risques

**Juin 2017** : Nanobiotix a présenté les premières données de son produit NBTXR3 dans l'essai de phase I/II dans les cancers de la tête et du cou lors du congrès de l'*American Society of Clinical Oncology* (ASCO).

**Un bon profil de sécurité et des signes prometteurs d'efficacité et de contrôle à long terme** : les résultats montrent un très bon profil de sécurité sans aucun effet indésirable (grave ou modéré)



chez des patients fragiles et âgés atteints d'un cancer de stade III ou IV. De plus, sept patients sur neuf ayant reçu une dose d'un volume de 10% et plus ont obtenu une Réponse Complète. Le suivi des patients suggère un potentiel impact sur le contrôle à long terme de la maladie.

**Juin 2017** : au regard de ces résultats très encourageants, Nanobiotix a déposé en juin un amendement au protocole de l'étude pour inclure 44 patients additionnels dans le cadre d'une expansion de cohorte, et près de 15 nouveaux sites en Europe devraient être ouverts dans le cadre de cette expansion.

**Novembre 2017** : le Professeur Christophe Le Tourneau, investigateur principal de l'étude, a présenté une mise à jour des résultats de l'essai durant la conférence *Trends in Head and Neck Oncology* (THNO), avec un suivi médian des patients de 14,2 mois. Ces données confirment l'impact potentiel du produit NBTXR3 sur la réponse à long terme du traitement.

#### ▪ Programme d'Immuno-Oncologie

**Données précliniques présentées lors de trois conférences internationales majeures en 2017**, démontrant que NBTXR3 activé par la radiothérapie pourrait induire une réponse significative du système immunitaire adaptatif :

- Congrès annuel de l'*American Association for Cancer Research* (AACR), Washington D.C
- Congrès "*Immunotherapy workshop - Incorporating Radiation Oncology into Immunotherapy*" co-organisé par l'*American Society of Radiation Oncology* (ASTRO), le *National Cancer Institute* (NCI) et la *Society for Immunotherapy of Cancer* (SITC), Bethesda
- Congrès annuel de la *Society for Immunotherapy of Cancer* (SITC), National Harbor

**Novembre 2017, premières données humaines présentées au SITC montrant que NBTXR3 pourrait transformer les sarcomes des tissus mous, tumeurs froides, en tumeurs chaudes.** Nanobiotix a présenté de nouveaux résultats cliniques confirmant le potentiel de NBTXR3 en Immuno-Oncologie, lors du congrès annuel de la *Society for Immunotherapy of Cancer* (SITC).

Ces données ont montré que NBTXR3 activé par la radiothérapie induit une réponse significative et différente du système immunitaire adaptatif par rapport à la radiothérapie chez les patients atteints de sarcomes des tissus mous.

Ces nouvelles données précliniques et cliniques, indiquent que NBTXR3 pourrait jouer un rôle clé en Immuno-oncologie.

- **Décembre 2017, approbation de la demande d'*Investigational New Drug* (IND) par la *Food and Drug Administration* (FDA) pour le 1er essai d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix aux Etats-Unis**, avec NBTXR3 en association avec un anticorps anti-PD1 chez des patients atteints de cancers du poumon et tête et cou

Nanobiotix va démarrer au second trimestre 2018 aux Etats-Unis une nouvelle phase I/II dans l'essai clinique de NBTXR3 activé par la radiothérapie en combinaison avec des anticorps anti-PD1 (nivolumab et pembrolizumab). L'étude multibras vise des patients atteints de carcinome épidermoïde loco régionaux récurrents et/ou métastatiques de la tête et du cou ou de cancers du poumon métastasé non à petites cellules, jamais traités ou non répondant aux anticorps anti-PD1 à 12 semaines.

La phase II évaluera la capacité de NBTXR3 à transformer des patients non répondants en patients répondants aux anticorps anti-PD1, et à augmenter la réponse aux anticorps anti PD1 dans les cancers HNSCC loco régionaux récurrents susceptibles d'être ré-irradiés.

### 1.2.3. 2016 : Nouvelle application pour NBTXR3 en immuno-oncologie

- **Expansion en immuno-oncologie, résultats précliniques : preuve de concept (POC)**

Après 11 mois de développement, la Société a présenté des données précliniques lors du congrès annuel de la *Society for Immunotherapy of Cancer (SITC)*, démontrant que son produit NBTXR3 pourrait stimuler activement le système immunitaire afin qu'il attaque les cellules tumorales. Les résultats suggèrent que NBTXR3 pourrait potentiellement transformer les tumeurs en vaccins *in situ*.

S'ajoutant au développement des activités principales de Nanobiotix, ces résultats pourraient ouvrir des perspectives pour d'éventuels partenariats avec NBTXR3, afin de développer des combinaisons avec des produits d'immuno-oncologie.

### 1.2.4. 2017 : Evènements corporate et financiers

- **Nanobiotix a recruté un *senior executive* de l'industrie pharmaceutique au poste de *Chief Operating Officer***

Début 2017, Nanobiotix a recruté Alain Dostie, *senior executive* spécialisé en oncologie venant de l'industrie pharmaceutique, au poste de Chief Operating Officer pour diriger le développement et la commercialisation du produit.

- **52,3 M€ levés lors de 2 placements privés**

Nanobiotix a réalisé deux placements privés (l'un en Avril et l'autre en Octobre) pour soutenir l'accélération et l'expansion du plan de développement de l'entreprise et étendre sa visibilité financière. Ces opérations ont permis à Nanobiotix d'accueillir de nouveaux investisseurs principalement américains mais également européens spécialisés dans le secteur de la Santé et des biotechnologies. Le montant cumulé des fonds levés au cours de cet exercice est d'environ 52,3 M€.

### 1.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Nanobiotix a annoncé le 11 janvier 2018 le démarrage d'une collaboration préclinique avec le *Providence Cancer Institute* afin d'étudier le produit leader de Nanobiotix, NBTXR3, dans le cancer du pancréas. Cette collaboration permettra d'obtenir des données précliniques essentielles sur la capacité de NBTXR3 activé par la radiothérapie à induire une réponse immunitaire antitumorale. Les résultats de ce programme collaboratif permettront d'explorer les futures utilisations de NBTXR3 en Immuno-oncologie, ainsi que son potentiel impact sur les maladies métastatiques.

Le 22 janvier 2018, Nanobiotix a présenté de premières données prometteuses de sécurité et de faisabilité dans l'essai de phase I/II avec NBTXR3 dans les cancers du foie primitifs (carcinomes hépatocellulaires, CHC) et les métastases hépatiques issues d'autres tumeurs, à l'*American Society of Clinical Oncology Gastrointestinal Annual Meeting (ASCO GI)*. Ces données montrent un très bon profil de sécurité sans aucun effet indésirable (grave ou non) lié à NBTXR3. Sur 10 patients traités, 7 sont évaluable. Sur ces 7 patients, la meilleure réponse obtenue est une réponse complète chez 3 patients et une réponse partielle chez 3 autres. Le recrutement est terminé pour les niveaux de dose de 10% (6 patients) et de 15% (4 patients). Le recrutement du troisième niveau de dose à 22% est en cours.

## **2. Informations financières et résultats de la Société**

### **2.1. Remarques liminaires**

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2017 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers sont joints au présent rapport de gestion. Ces états financiers ont été établis en prenant en compte le nouveau périmètre de consolidation de la Société, notamment avec la création de ses filiales américaine (Nanobiotix Corp), allemande (Nanobiotix Germany GmbH) et espagnole (Nanobiotix Spain, S.L.), créées respectivement en septembre 2014, et en octobre et décembre 2017.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union européenne. Les principes et méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements comptables déterminants sont présentées dans la note 4 de l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2017.

**2.2. Compte de résultat**

<i>(en euros)</i>	<b>31-déc.-17</b> <i>(12 mois)</i>	<b>31-déc.-16</b> <i>(12 mois)</i>
Chiffre d'affaires	251 968	1 558 101
Autres produits de l'activité	3 469 557	3 863 512
<b>Total des produits de l'activité</b>	<b>3 721 525</b>	<b>5 421 613</b>
Coût des ventes		
Frais de recherche et de développement	(16 336 844)	(16 915 243)
Frais généraux et commerciaux	(9 708 781)	(8 370 208)
Charges liées aux paiements en actions	(2 605 054)	(1 990 855)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(24 929 153)</b>	<b>(21 854 693)</b>
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles	(337 888)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(25 267 041)</b>	<b>(21 854 693)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents	33 026	59 492
Coût de l'endettement financier brut	(108 367)	(102 203)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(75 341)</b>	<b>(42 711)</b>
Autres produits financiers	21 639	173 000
Autres charges financières	(822 485)	(65 682)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(26 143 228)</b>	<b>(21 790 086)</b>
Charge d'impôt	(20)	(90 425)
<b>Résultat net</b>	<b>(26 143 249)</b>	<b>(21 880 511)</b>
<b><i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i></b>		
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(10 468)	44 839
<b><i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i></b>		
Ecart de conversion sur entités étrangères	445 846	(111 876)
<b>Résultat global</b>	<b>(25 707 871)</b>	<b>(21 947 548)</b>
Résultat de base et dilué par action	(1,50)	(1,43)

**2.2.1. Produits des activités ordinaires**

<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>31-déc.-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
(en euros)	( 12 mois )	( 12 mois )
Licence	146	1 075 372
Autres ventes	23 205	99 450
Services	228 617	383 279
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>251 968</b>	<b>1 558 101</b>
Subventions	153 721	98 095
Crédit d'impôt recherche	3 259 478	3 703 278
Autres	56 358	62 139
<b>Autres produits de l'activité</b>	<b>3 469 557</b>	<b>3 863 512</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>3 721 525</b>	<b>5 421 613</b>

La variation du poste licence entre l'exercice 2017 et l'exercice précédent est liée au paiement d'étape de 1 M\$ (890 K€) effectué par PharmaEngine et enregistré en 2016. Ce paiement correspondait à l'injection du NBTXR3 à un premier patient en Asie dans le cadre de la phase pivot de l'essai dédié au Sarcome des Tissus Mous (STM).

Le cumul des postes autres ventes et services s'élève à un total de 252 K€ en 2017 contre 483 K€ en 2016. Ce supplément de chiffre d'affaires correspond à des refacturations diverses aux partenaires de la Société (PharmaEngine et Malaysian Biotech Corp.), conformément aux contrats de partenariat en cours.

Le crédit d'impôt recherche est en légère baisse en 2017, soit 3 259 K€ contre 3 703 K€ en 2016.

**2.2.2. Résultat opérationnel**

(en euros)	<b>31-déc.-17</b>	<b>31-déc.-16</b>	<b>Variations</b>
	(12 mois)	(12 mois)	
<b>Total des produits de l'activité</b>	<b>3 721 525</b>	<b>5 421 613</b>	<b>(1 700 088)</b>
Coût des ventes			
Frais de recherche et de développement	(16 336 844)	(16 915 243)	578 400
Frais généraux et commerciaux	(9 708 781)	(8 370 208)	(1 338 573)
Charges liées aux paiements en actions	(2 605 054)	(1 990 855)	(614 199)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(24 929 153)</b>	<b>(21 854 693)</b>	<b>(3 074 460)</b>
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles	(337 888)		(337 888)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(25 267 041)</b>	<b>(21 854 693)</b>	<b>(3 412 348)</b>

Le résultat opérationnel s'établit à une perte de 25 267 K€ en 2017 contre une perte de 21 855 K€ en 2016, soit une augmentation de 3 412 K€.

Cet accroissement s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses en général, notamment due aux recrutements effectués au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2017, l'effectif total est de 85 dont 18 nouveaux collaborateurs. Les charges par fonction sont détaillées dans l'annexe aux comptes IFRS.

Le détail des charges opérationnelles est présenté dans la note 12 de l'annexe aux comptes établis selon le référentiel IFRS présentés dans le présent rapport financier annuel.

### **2.2.3. Analyse sectorielle**

L'essentiel des coûts de recherche et développement et des frais généraux sont exposés en France.

Tous les actifs corporels de la Société sont situés en France.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 est constitué de la refacturation de matériels et services relative aux activités prévues dans le cadre des conventions de partenariats de la Société avec notamment PharmaEngine et Malaysian Biotech Corp pour 252 K€.

Il est précisé que le chiffre d'affaires présenté pour l'exercice 2017 a été réalisé à plus de 96% avec un seul client.

Pour les besoins de l'analyse géographique, la Société alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des licences ou selon le lieu où la prestation de services est rendue.

A titre de l'exercice 2017, la filiale américaine de la Société, Nanobiotix Corp, n'a généré aucun chiffre d'affaires.

### 2.3. Bilan IFRS

Informations financières sélectionnées du bilan IFRS :

ACTIF	31-déc.-17 (12 mois)	31-déc.-16 (12 mois)
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations incorporelles	135 968	4 453
Immobilisations corporelles	2 990 255	2 431 848
Immobilisations financières	1 231 793	1 076 142
<b>Total actifs non courants</b>	<b>4 358 015</b>	<b>3 512 442</b>
<b>Actifs courants</b>		
Clients et comptes rattachés	169 495	5 207
Autres actifs courants	5 726 688	5 827 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 212 493	21 057 998
<b>Total actifs courants</b>	<b>53 108 676</b>	<b>26 890 301</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>57 466 691</b>	<b>30 402 744</b>
PASSIF	31-déc.-17	31-déc.-16
Capital	589 001	478 958
Primes liées au capital	123 782 016	74 296 314
Actions propres	(27 066)	(57 774)
Réserves	(54 278 747)	(35 438 669)
Résultat de l'exercice	(26 143 249)	(21 880 511)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>43 921 955</b>	<b>17 398 318</b>
Provisions - part non courante	233 467	175 206
Dettes financières - part non courante	3 959 804	4 583 144
<b>Total passifs non courants</b>	<b>4 193 271</b>	<b>4 758 350</b>
Provisions - part courante	105 000	248 873
Dettes financières - part courante	769 509	1 084 248
Fournisseurs et comptes rattachés	5 143 538	4 373 920
Dettes fiscales et sociales	2 859 439	1 982 978
Autres dettes	473 979	556 056
<b>Total passifs courants</b>	<b>9 351 465</b>	<b>8 246 075</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>57 466 691</b>	<b>30 402 744</b>

### 2.3.1. Capitaux

Au cours de l'exercice 2017, la société a effectué deux augmentations de capital avec effet dilutif :

- La première réalisée en avril 2017, qui a permis de lever 25,1 M€, et
- La seconde en octobre 2017, qui a permis de lever 27,2 M€.

Les informations sur le capital de la Société présentées dans la note 6 de l'annexe aux états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, et le tableau de variation des capitaux propres établis selon les normes IFRS figurant parmi les états financiers, détaillent respectivement l'évolution sur les deux derniers exercices du capital de la Société et des capitaux propres.

### 2.3.2. Sources de financement

Nanobiotix est une société en croissance développant une solution de nanomédecine, positionnée en oncologie qui a enregistré globalement, depuis sa création, des flux de trésorerie opérationnels négatifs. Depuis sa création, la Société a été financée par l'émission d'actions nouvelles ainsi que, de façon marginale, par le remboursement du crédit d'impôt recherche et des subventions accordées, notamment, par OSEO/BPI France.

En novembre 2017, la Société a bénéficié du remboursement du CIR au titre de l'exercice 2016, soit 3 717 K€ ;

### 2.3.3. Dépôts bancaires à court terme

Dépôts bancaires à court terme (en euros)	31-déc-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Dépôts bancaires à court terme	47 212 493	21 057 998
<b>Total net</b>	<b>47 212 493</b>	<b>21 057 998</b>



## 2.4. Flux de trésorerie IFRS

	<b>31-déc.-17</b> ( 12 mois )	<b>31-déc.-16</b> ( 12 mois )
<b>Résultat net</b>	(26 143 249)	(21 880 511)
Elimination des amortissements et provisions	403 852	482 794
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	2 605 054	1 990 855
Autres charges et produits calculés	321 954	(147 155)
Intérêts financiers	108 367	71 981
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(22 704 022)</b>	<b>(19 482 036)</b>
<b>Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>1 671 216</b>	<b>1 198 270</b>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	(164 288)	74 816
<i>Autres actifs courants</i>	(123 727)	37 595
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	785 951	788 693
<i>Autres passifs courants</i>	1 173 280	297 166
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>	<b>(21 032 806)</b>	<b>(18 283 766)</b>
Investissements de l'exercice	(1 464 345)	(400 101)
Variation des actifs financiers		(44 885)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>(1 464 345)</b>	<b>(444 986)</b>
Augmentation de capital	53 140 073	23 079 111
Frais d'augmentation de capital	(3 601 248)	(1 419 912)
Souscription de BSA	56 920	60 467
Prêt taux 0 et avances remboursables		2 262 000
Remboursements emprunt bancaire	(840 152)	(817 219)
Remboursements avances remboursables	(143 270)	(221 025)
Opération sur actions propres - contrat de liquidité	30 708	24 102
Intérêts financiers	(108 367)	(71 981)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>48 534 664</b>	<b>22 895 543</b>
<b>Incidences des variations des cours des devises</b>	<b>116 984</b>	<b>(112 018)</b>
<b>Flux de trésorerie nette</b>	<b>26 154 495</b>	<b>4 054 773</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	21 057 998	17 003 225
<b>Trésorerie à la clôture</b>	47 212 493	21 057 998

### 2.4.1. Flux de trésorerie liés à l'activité

Les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles d'un montant négatif de 21 033 K€ sur l'exercice 2017 comprennent une perte nette de 26 143 K€ contre une perte de 21 881 K€ en 2016. Cette évolution significative de la perte de l'entreprise est en étroite corrélation avec le niveau d'activité enregistré sur l'exercice écoulé.

Malgré l'impact des charges non décaissées comptant pour 3 439 K€, dont notamment le poste charges et produits liés aux paiements en actions, la capacité d'autofinancement reste négative sur l'exercice 2017. Le poste charges et produits liés aux paiements en actions s'établit à 2 605 K€ au titre de l'exercice 2017 contre 1 991 K€ en 2016. Il correspond à l'ensemble des charges non décaissées relatives aux droits acquis au cours de l'exercice et non exercés par les salariés, mandataires sociaux et membres du conseil de surveillance bénéficiaires de plans d'options octroyés par la Société.

La variation du BFR de la Société s'est accrue sur l'exercice 2017, principalement en raison des autres passifs courants qui ont augmentés de 1 105 K€ au 31 décembre 2017.

Les flux de trésorerie nets issus des investissements d'un montant négatif de 1 464 K€ sur l'exercice 2017 s'expliquent par des acquisitions d'équipements industriels et d'aménagement pour répondre au développement de la société.

Les flux de trésorerie nets issus du financement d'un montant de 48 535 K€ sur l'exercice 2017 sont principalement liés aux deux augmentations de capital qui ont eu lieu au cours de l'exercice, en avril et octobre pour un montant total d'environ 52,3 M€, ainsi que l'exercice de BCE, OSA et BSA. La Société a remboursé pour 953 K€ d'emprunts bancaires et d'avances remboursables.

### 2.5. Engagements hors bilan

Le siège social de la Société se situe au 60 rue Wattignies dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

La Société a signé, le 1er juillet 2017, un bail consolidant les différents éléments des locaux occupés à son siège social. Ce bail est d'une durée de dix années entières et consécutives à partir du 1er juillet 2017 pour s'achever le 30 juin 2027.

La Société ne pourra pas donner congé à l'expiration des deux périodes triennales.

La société a également signé au cours du deuxième semestre 2017, un bail commercial pour la location de locaux dans le BioPark de Villejuif afin d'augmenter ses capacités de production. Ce contrat est pour une durée de neuf années à compter du 1er juillet 2017 et expire le 30 juin 2026. La Société a toutefois la faculté de donner congé à l'issue des 6 premières années du contrat.

Obligations contractuelles (en euros)	Paiements dus par période			
	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	752 888	3 011 551	3 437 106	7 201 545

Le montant des loyers et charges locatives comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 734 K€.

En ce qui concerne les filiales à l'étranger, il n'y a pas d'engagements relatifs aux loyers.

### **3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers**

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe C du présent rapport de gestion.

### **4. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne**

Le rapport du président du conseil de surveillance sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société est joint en Annexe 1 du présent rapport financier annuel. Le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président est joint en Annexe 2 du présent rapport financier annuel.

### **5. Activité en matière de recherche et développement**

#### **5.1. Un élément clef du succès de la Société**

La société a développé une approche thérapeutique révolutionnaire pour le traitement local du cancer afin de répondre à la contrainte principale de la radiothérapie : « comment augmenter la dose dans la tumeur sans l'augmenter dans les tissus sains ? ». A cette fin, la Société a développé une nouvelle approche thérapeutique innovante, entièrement brevetée, basée sur des nanoparticules, appelées « NanoXray ».

Acheminées au cœur des cellules cancéreuses, les nanoparticules NanoXray, entièrement brevetées, sont conçues pour augmenter la dose de radiothérapie et son efficacité à l'intérieur même de la tumeur sans augmenter les dommages sur les tissus sains.

La réussite de cette approche repose sur la mise en place d'une politique d'innovation qui permet de faire émerger, de promouvoir et de transformer les nouvelles idées en produits pour la santé humaine. NBTXR3, produit leader du pipeline NanoXray, est entré en développement clinique en 2011 et est aujourd'hui testé au cours de 7 essais cliniques (dans 8 indications) aux USA, en Europe et en Asie-Pacifique.

Cette politique d'innovation est notamment soutenue par une veille scientifique et technologique dans les domaines de la physique, de la nanomédecine et de l'oncologie, ainsi que par une surveillance régulière (mensuelle) des brevets délivrés et demandes de brevet nouvellement publiées dans le monde à l'aide de la base de données-brevets Patbase® interrogée à l'aide de mots-clefs présélectionnés.

Nanobiotix comptabilise en charges ses dépenses de recherche et développement conformément aux règles comptables en vigueur (IAS 38) tant que les autorisations de mise sur le marché ne sont pas obtenues.

Au cours de l'exercice 2017, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe se sont établies à 16 337 K€.

#### **5.2. Les technologies de la Société**

Les nanoparticules NanoXray sont conçues pour augmenter la dose de radiothérapie et son efficacité à l'intérieur même de la tumeur sans augmenter les dommages sur les tissus sains. Une fois dans la tumeur, les nanoparticules s'accumulent dans les cellules cancéreuses grâce à leur taille spécifique et à la particularité de leur revêtement de surface. Les propriétés physiques de l'oxyde d'hafnium lui permettent de générer des quantités très importantes d'électrons lors de l'exposition aux radiations

ionisantes, amplifiant ainsi de façon importante la dose d'énergie létale dans la tumeur. L'efficacité de la radiothérapie s'en trouve ainsi démultipliée alors même que la dose de rayons X ayant traversé les tissus sains est restée inchangée.

Les produits basés sur ce concept simple devraient pouvoir couvrir l'ensemble des applications de la radiothérapie et un très grand nombre de patients traités aujourd'hui par radiothérapie pourrait bénéficier de cette approche novatrice.

Le portefeuille NanoXray est constitué actuellement de trois produits conçus pour satisfaire des besoins cliniques spécifiques pour différents cancers. Ces produits disposent d'un cœur identique mais se différencient de façon fondamentale par la composition du revêtement des nanoparticules (fonctionnalisation) et leur mode d'utilisation.

Les nanoparticules NBTXR3, premier produit du portefeuille NanoXray à avoir atteint le stade clinique, sont conçues pour être injectées directement dans la tumeur ou dans l'artère qui la nourrit, en une injection unique avant de démarrer les séances de radiothérapie définies par son protocole de soin. Ce produit destiné à avoir une action locale, pourrait avec la radiothérapie, permettre de traiter plus efficacement les tumeurs pour les rendre plus facilement opérables ou pour les détruire complètement *in situ* dans d'autres situations cliniques.

## **6. Évolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société**

NBTXR3 est actuellement évalué en clinique chez des patients souffrant de cancers de la tête et du cou (carcinome localement avancé de la cavité buccale ou de l'oropharynx) ; l'essai s'adresse à des patients fragiles et âgés présentant des cancers avancés pour lesquels les options thérapeutiques sont très limitées. L'utilisation de NBTXR3 dans cette population vise à apporter un meilleur contrôle local et systémique de la maladie, afin de prolonger la survie et améliorer la Qualité de Vie.

Au regard des résultats de phase I/II très encourageants présentés à l'ASCO 2017, Nanobiotix a déposé un amendement au protocole de l'étude pour inclure plus de patients dans le cadre d'une expansion de cohorte, afin de démontrer l'efficacité du produit, et devrait ouvrir 12 à 15 nouveaux sites en Europe dans cette indication. Nanobiotix prévoit d'étendre cette étude aux Etats-Unis.

Cette indication est critique pour démontrer la valeur médicale du produit au regard du contrôle local des tumeurs, du contrôle potentiel des métastases grâce à la vaccination *in situ*, et de son profil de sécurité rare.

Nanobiotix mène actuellement un programme d'Immuno-Oncologie avec NBTXR3 qui inclut plusieurs études. Aux Etats-Unis, la Société a reçu une autorisation de la FDA pour lancer un essai clinique avec NBTXR3 activé par radiothérapie en combinaison avec des anticorps anti-PD1 chez des patients atteints de cancers du poumon et de la tête et du cou (carcinome épidermoïde loco régionaux de la tête et du cou et cancer du poumon métastasé non à petites cellules). Cet essai vise à élargir le potentiel d'utilisation du produit NBTXR3 chez des patients avec une maladie récurrente ou métastatique.

De nombreuses stratégies de combinaison d'IO mettent l'accent sur l'amorçage anti-tumoral (« priming »), étape indispensable pour transformer une tumeur « froide » en tumeur « chaude ». En comparaison des autres produits pouvant être utilisés pour l'amorçage anti-tumoral, NBTXR3 pourrait avoir de nombreux avantages : un mode d'action physique et universel qui pourrait être largement utilisé en oncologie ; ne nécessitant qu'une unique injection locale ; qui s'insère aisément dans une pratique médicale de base dans le traitement du cancer ; et enfin qui présente un profil chronique de sécurité prometteur et un processus de fabrication d'ores et déjà bien établi.

Nanobiotix se concentre sur la génération de nouvelles données précliniques et cliniques permettant de confirmer que NBTXR3 pourrait jouer un rôle clé en oncologie et devenir un pilier de l'Immuno-Oncologie.

Le processus pour obtenir la première autorisation de marché pour NBTXR3 (Marquage CE) est en cours en Europe dans l'indication du sarcome des tissus mous.

NBTXR3 est également testé dans plusieurs essais de phase I/II afin d'étendre l'utilisation du produit.

### **6.1. 2018 : nouvelle année de croissance**

L'année 2018 devrait être une nouvelle année de croissance pour l'entreprise, avec plusieurs étapes importantes !

- Recrutement du premier patient aux Etats-Unis dans l'essai de Phase I/II évaluant la capacité de NBTXR3 à transformer les patients non répondants aux anti-PD1 en patients répondants. L'essai vise des patients atteints de cancers récurrents et/ou métastatiques de la tête et du cou ou du poumon
- Présentation des résultats « Topline » dans les Sarcomes des Tissus Mous
- Première autorisation de mise sur le marché en Europe, marquage CE
- Résultats intermédiaires de l'essai de phase I/II dans les cancers de la tête et du cou chez des patients âgés
- Données supplémentaires sur différents essais cliniques et programmes en cours

Les informations ci-dessus ont fait l'objet de communiqués de presse de Nanobiotix plus détaillés consultables sur le site internet de la Société : <http://www.nanobiotix.com/fr/news/>

## **7. Informations sociales et environnementales**

### **Préambule**

Nanobiotix S.A., créée en mars 2003, est une Société pionnière en Nanomédecine spécialisée dans le développement d'approches révolutionnaires pour le traitement du cancer.

Le présent rapport décrit les actions menées par Nanobiotix en faveur de l'emploi et du bien-être de son personnel, de l'environnement et de la Société au sens large. Il a pour objectif de répondre aux exigences de l'article 225 de la loi n°2010-778 dite du Grenelle 2 et de son décret d'application n°2012-557 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Conformément aux dispositions relatives à la vérification des informations extra-financières, le rapport RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) de Nanobiotix a été vérifié par un Organisme Tiers Indépendant, dont le rapport d'assurance figure en annexe de ce document. Le rapport RSE de Nanobiotix couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et concerne les activités de la Société Nanobiotix S.A ainsi que de ses filiales, Nanobiotix Corp, créée en Septembre 2014, Nanobiotix GmbH, créée en Octobre 2017 et Nanobiotix S.L. créée en Décembre 2017.

Nanobiotix souhaite pleinement intégrer et prendre en compte les principaux enjeux RSE afin de favoriser une performance globale et durable de ses activités. La recherche et le développement étant sa principale valeur ajoutée, l'un de ses objectifs est de notamment de produire et de breveter de la propriété intellectuelle. A ce titre, son personnel est envisagé comme sa principale ressource. Attirer, motiver, former et retenir ses collaborateurs sont donc des enjeux majeurs du développement de l'entreprise. Les impacts de la Société étant relativement faibles en matière d'environnement, Nanobiotix veille néanmoins à la gestion efficace de ses ressources et de ses déchets. Enfin, en matière

sociétale, Nanobiotix joue un rôle important dans l'avancée des connaissances sur la Nanomédecine et le traitement du cancer, et multiplie pour cela les interventions auprès de diverses parties prenantes.

## 1 Informations sociales

### 1.1 Effectif

Au 31 décembre 2017, les effectifs prenant part à l'action globale de Nanobiotix, s'élevaient à 85 personnes, soit une augmentation de 26,9 % par rapport à l'année 2016. Cette tendance illustre le développement dynamique de l'entreprise via notamment le renforcement de ses compétences.

	EFFECTIF TOTAL ET REPARTITION DES SALAIRES PAR AGE ET PAR SEXE		
	2017	2016	2015
Cadres	77	58	51
Non Cadres	8	9	9
Effectif (en nombre de	85	67	60
Répartition du personnel par sexe H/F (en %)	33/67	34/66	30/70
<i>Hommes (nombre)</i>	28	23	18
<i>Femmes (nombre)</i>	57	44	42

Avec une croissance simultanée de l'effectif des hommes de 21,7 % et de l'effectif des femmes de 29,5%, les femmes restent majoritaires dans l'effectif de la Société en 2017 et représentent 67,1 % de l'effectif total contre 65,7 % en 2016.

L'âge moyen des collaborateurs a légèrement baissé, passant à 38 ans et 6 mois en 2017 contre 39 ans et 5 mois en 2016 en raison de recrutements effectués sur des profils plus juniors afin de renforcer les équipes.

En 2017, la répartition des effectifs par tranche d'âge s'établit comme suit :

	PYRAMIDE DES AGES 2017	
	Nombre	Pourcentage
Moins de 25 ans	1	1%
de 26 à 35 ans	27	32%
de 36 à 45 ans	29	34%
45 ans et +	28	33%

A noter que cette répartition est très homogène entre les différentes tranches d'âge.

Le personnel de Nanobiotix se caractérise par un très haut niveau moyen de qualification avec un pourcentage de cadres élevé : 90,6 % des salariés en 2017, soit une augmentation de 4% par rapport à 2016. Cette évolution reflète le recours à des recrutements effectués sur des profils cadre, et de la politique des promotions internes mise en place par la société.

Au sein de l'effectif 2017, 30 salariés sont titulaires d'un doctorat en médecine, pharmacie ou sciences contre 25 en 2016. En effet, la fonction R&D a enregistré 24 nouveaux recrutements hors remplacement en 2017 et demeure largement dominante puisqu'elle représente 76,5% des salariés.

Pour accompagner son développement international, Nanobiotix a créé en septembre 2014 une filiale aux Etats-Unis, Nanobiotix Corp., dont les bureaux sont situés à Cambridge dans le Massachussets. Cette filiale sert de plateforme aux développements initiés et envisagés aux Etats-Unis. L'équipe de Nanobiotix corp. a été renforcée au cours de l'exercice 2017 avec 6 nouveaux recrutements contre 1 départ portant son effectif à 9 salariés.

Nanobiotix a aussi ouvert deux filiales en Europe, Nanobiotix GmbH et Nanobiotix S.L, Celle-ci ayant une employée.

### Rémunérations

La politique de rémunération de Nanobiotix entend rétribuer la contribution individuelle de chacun à la réussite des projets de l'Entreprise. Elle vise ainsi la promotion d'une culture de l'engagement, de la performance et la valorisation des compétences nécessaires au développement de l'Entreprise.

Dans cette perspective, Nanobiotix a renforcé sa politique de rémunération en mettant en place depuis 2014 des plans d'attribution de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise) distribuables aux salariés sous certaines conditions.

Cette politique de rémunération s'est poursuivie en 2017 avec les objectifs suivants :

- Rechercher une bonne cohérence avec les pratiques du marché afin d'assurer des niveaux de rémunération compétitifs ;
- Assurer un lien fort avec la performance de l'Entreprise et la contribution des salariés à cette performance, dans le respect de l'équité entre collaborateurs ;
- Maintenir l'équilibre entre la performance à court terme et la performance à moyen/long termes.

La rémunération des collaborateurs de la Société est répartie en 2 tranches, et peut intégrer le cas échéant une 3ème :

- Tranche 1 : Une part fixe qui est appréciée en valeur absolue et en évolution d'une année sur l'autre
- Tranche 2 : Une part variable qui est une prime annuelle de fin d'année correspondant à une part de la rémunération fixe brute annuelle, fixée contractuellement. L'obtention de la part variable est calculée sur l'atteinte des objectifs de la Société et du salarié. Ce pourcentage varie en fonction du niveau hiérarchique du poste occupé au sein de l'entreprise selon le modèle suivant :

Niveaux Hiérarchiques	Nombre de Salariés	Rémunération variable en %
Membres du Directoire	4	50%
COO	1	50%
Vices Présidents	3	40%
Directeurs de Département	9	30%
Autres Salariés	68	5% ou 20%

- Tranche 3 (le cas échéant) : Une part de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) et d'Options de Souscription d'Actions (OSA) dont l'obtention et la distribution au cours de l'exercice 2017 sont détaillées ci-dessous :

BSPCE & OSA		2017
Conditions d'attribution	Attribution selon l'ancienneté (250 titres au minimum)	
Enveloppe Totale	296 200	
Répartition par catégorie	57200 Titres attribués aux employés	
	30000 Titres attribués aux directeurs	
	23000 Titres attribués aux Vice-Présidents	
	186000 Titres attribués aux Membres du Directoire	

- A noter aussi l'existence d'une protection sociale constituée essentiellement des régimes visant la constitution de retraite, le remboursement des frais de santé ou la couverture des risques invalidités et décès.

Le tableau ci-dessous présente les montants et l'évolution des rémunérations des salariés de Nanobiotix :

EVOLUTION GENERALE DU SALAIRE BRUT MOYEN			
REMUNERATION	2017	2016	2015
Masse Salariale (dont provisions congés payés)	6 148 492 €	4 674 093 €	3 915 475 €
Salaire brut moyen	85 729 €	73 067 €	73 585 €
Variation n/n-1 du salaire moyen	17,33%	-0,70%	5,68%

En 2017, le salaire brut moyen a augmenté pour s'établir à 85 729€ soit une hausse de 17,33 % par rapport à 2016. Cette évolution résulte essentiellement des recrutements effectués au cours de l'année écoulée, avec notamment un renforcement dans les profils d'expertise.



## Embauches et départs

Sur l'année 2017, la Société compte 36 recrutements en CDI et CDD pour l'ensemble du groupe. Sur cette même période, sont enregistrés 18 départs, dont :

- 6 départs résultant de fins de contrats à durée déterminée ;
- 5 fins de période d'essai
- 4 démissions ;
- 3 ruptures conventionnelles ;

Au 31 décembre, la Société compte donc au total 23 créations nettes d'emplois en CDI dont la répartition est la suivante :

- Nanobiotix SA : 17 salariés recrutés pour des créations de poste
- Nanobotix Corp. : 5 salariés recrutés pour des créations de poste
- Nanobiotix S.L. : 1 salarié pour une création de poste

EVOLUTION DES EMBauchES ET DEPARTS			
EMBAUCHES ET DEPARTS	2017	2016	2015
Nombre de créations nettes d'emplois (CDI)	23	7	8
Nombre de départs (CDI)	12	4	6
Taux de départs (%)	14,12%	6,67%	10,00%

L'évolution des effectifs relève à la fois d'une vision stratégique clairement définie par les organes de direction de l'entreprise (Directoire et Conseil de Surveillance) et d'une gestion pragmatique des besoins liés au développement de la Société :

- les projets peuvent être amenés à évoluer en fonction des avancées scientifiques ou des intérêts économiques de l'entreprise. En cela, le personnel peut être amené à changer d'équipe, de fonction ou à avoir de nouvelles responsabilités. Les managers des différents départements ainsi que la direction des ressources humaines prêtent également une grande attention aux aspirations des salariés en termes d'évolution professionnelle et de développement personnel. Les réaffectations et la mobilité interne discutées avec les salariés demandeurs leur permettent d'élargir le champ de leurs activités et d'acquérir ou de développer de nouvelles compétences.

Comme chaque année, Nanobiotix, a accueilli des stagiaires. Au nombre de 6 au cours de l'année 2017 pour une durée totale de 750 jours de présence. La gratification perçue varie en fonction de leurs niveaux académiques respectifs.

## Organisation du travail

L'horaire hebdomadaire de référence est fixé conformément à l'accord portant sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail conclu le 31 janvier 2014. Il permet notamment aux salariés de bénéficier de journées de RTT (réduction du temps de travail).

Le pourcentage de salariés à temps partiel baisse en 2017 malgré le maintien du même nombre de salariés travaillant à temps partiels. Il s'établit à 3,5% avec 3 salariés à temps partiel en 2017 contre 4,5% en 2016. Cette baisse est liée de fait à l'accroissement de l'effectif de la Société.

L'absentéisme passe de 630 jours en 2016 à 532 jours en 2017 dont 511 jours de maladies.

Il y a eu 795 jours d'absences liés aux maternités et paternités, contre 275 en 2016.

Au titre de l'année 2017 aucun accord collectif n'a été conclu concernant l'organisation du travail.

### Relations sociales

Les relations sociales sont régies par des réunions entre le représentant de la direction et la délégation unique du personnel (« DUP ») qui regroupent les trois instances représentatives du personnel :

- les Délégués du Personnel (« DP »),
- les membres du comité d'entreprise (« CE »)
- le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (« CHSCT »).

La mise en place de la DUP s'explique par le franchissement du seuil des 50 salariés. Les membres de la DUP ont été élus le 01 décembre 2016. Le nombre d'élus est de 4 titulaires et 4 suppléants.

Le volume horaire mensuel consacré à la délégation est de 18 heures pour les membres titulaires de la DUP. Les réunions de la DUP se tiennent régulièrement selon les modalités légales. Les procès-verbaux sont diffusés au fur et à mesure au personnel.

La communication interne est jalonnée d'événements et de réunions diverses relatifs aux projets de l'entreprise et à la vie de la collectivité :

- Revues/réunions de projets ;
- Réunions d'équipe ;
- Réunions d'informations générales ;
- Séminaire d'entreprise ;
- Newsletters bimensuelles ;
- Petits déjeuners d'information thématiques.

### Conditions de travail

Le siège social de Nanobiotix est installé dans un groupement d'immeubles réhabilités en 1985 et situé au 60 rue de Wattignies dans le 12<sup>ième</sup> arrondissement de Paris. Les locaux sont desservis par les transports en commun dont le métro, le tramway, des lignes de bus et des axes routiers (autoroute A4 et périphérique). La Société met à dispositions de ses salariés et de ses visiteurs une dizaine de places de parking.

Suite à l'évolution de son effectif, la Société a emménagé dans de nouveaux locaux également sis au 60 rue de Wattignies dans le 12<sup>ième</sup> arrondissement de Paris. Les bureaux ont été aménagés de façon à optimiser l'usage et le bien être des salariés. Ces modifications ont été faites en concertation avec les membres du CHSCT et en accord avec les préconisations de la norme française NF 35-102 traitant de la conception ergonomique des espaces de travail dans les bureaux et de l'INRS (Institut National de la Recherche et de la Sécurité).

En novembre 2017, la Société a annoncé avoir ouvert de nouveaux locaux au sein du BioPark Villejuif (94), un centre de recherche scientifique et d'innovation à l'extérieur de Paris. En effet, Nanobiotix a décidé d'ouvrir son propre site de fabrication afin d'augmenter ses capacités de production et ainsi augmenter les stocks de NBTXR3 disponibles pour répondre à la future demande croissante liée aux essais cliniques et aux besoins des patients.

Les locaux de Villejuif sont desservis par les transports en commun dont le métro, des lignes de bus et des axes routiers (autoroute A6 et N7). La Société met à dispositions de ses salariés et de ses visiteurs quelques places de parking. Ces nouveaux locaux sont en cours d'aménagement.

Le personnel de Nanobiotix SA et de sa filiale Nanobiotix Corp. dispose d'espaces de travail agréables et fonctionnels d'une surface totale d'environ 1 598 m<sup>2</sup>, bureaux US compris. A noter que les filiales espagnole et allemande ne disposent pas d'espace de travail dédié, le personnel attaché étant itinérant par fonction.

### Santé et sécurité au travail

- Au cours de l'année 2017, la formation de recyclage SST a eu lieu. Courant 2018, sont prévues, les formations Initiations SST et Exercices d'évacuations.
- Une déclaration d'accident du travail et une déclaration d'accident de trajet ont été enregistrés et reconnus par la sécurité sociale en 2017. On recense 18 jours d'arrêt de travail en lien avec ces déclarations.

Il n'y a eu aucune absence pour maladie professionnelle.

Aucun accord collectif n'a été signé en 2017 concernant la santé et la sécurité au travail.

### Formation

EVOLUTION DES HEURES DE FORMATION			
HEURES DE FORMATION	2017	2016	2015
Nombre total d'heures de formation	832	717	609
Volume d'heures moyen de formation /salarié/an	9,78 heures	10,7 heures	10,14 heures

La Société mène une politique de formation destinée à valoriser et à développer les compétences des salariés en tenant compte des besoins, de la stratégie de la Société et des demandes de chacun. L'octroi d'heures de formation devrait continuer à s'intensifier au cours des prochaines années avec le développement d'une politique de formation encore plus ambitieuse.

Comme les années précédentes, les formations dispensées en 2017 se sont articulées prioritairement autour des orientations suivantes : formations métiers, QA réglementaire, hygiène et sécurité.

Les besoins en formation sont recensés auprès des managers ou directement auprès des salariés notamment lors des entretiens annuels d'évaluation.

Le budget de la formation professionnelle pour l'année 2017 (calculé à partir de la masse salariale de 2016) est le suivant :

- Au titre de la Contribution légale « Formation professionnelle continue » : 54 537,60€
- Versement volontaire au titre du plan de formation : 20 900,40 €

41 actions de formation ont été mises en place au cours de l'année 2017 pour un nombre total d'heures de formation s'élevant à 832 heures. Le coût global de ces formations a été de 63 996 €.

### Egalité de traitement

Nanobiotix considère que la mixité et la diversité sont sources de richesse et de performance et qu'elles doivent être pleinement incluses dans la stratégie de développement de la Société. Ainsi, le taux de

féminisation est de 67,1 %, et le pourcentage de femmes dans la population cadre de l'entreprise est de 68,8 %.

Au 31 décembre 2017, 66,7 % des recrutements réalisés concernent des femmes avec un statut cadre.

A la clôture de l'exercice, le salaire brut moyen contractuel des femmes est de 81 363€, celui des hommes s'élève à 122 314 €. Cet écart est dû d'une part au taux de féminisation de l'entreprise qui traduit une présence des femmes à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise et d'autre part à la concentration des hommes, en moins grand nombre, à des postes de direction.

EGALITE DES TRAITEMENTS	2017		2016	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre	28	57	23	44
Salaires Bruts Moyens Contractuels (Part Fixe + Variable)	122 314 €	81 363 €	100 859 €	68 062 €

Bien que tous les recrutements soient ouverts au personnel handicapé, peu de candidatures sont reçues et l'on constate une inadéquation des candidatures aux profils de postes recherchés.

A ce jour, la SA compte dans son effectif, un salarié disposant de la Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

La pratique de l'entretien annuel et le suivi des compétences permettent à Nanobiotix de s'assurer qu'il n'y a pas de discrimination en matière d'emploi et de profession.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, à l'abolition effective du travail des enfants.

Nanobiotix SA, Société de droit français, applique pour l'ensemble de ses salariés le droit du travail français. Pour les filiales, le droit du travail local s'applique.

Concernant les partenaires de Nanobiotix, ils se trouvent essentiellement dans des pays membres de l'OCDE, donc garants de l'application et du respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

## 2 Informations Environnementales

Du fait de son activité (recherche et développement d'un dispositif médical de classe III en Europe), la Société considère que son impact environnemental direct est faible. L'essentiel des activités de recherche est réalisé dans ses laboratoires tandis que les activités de développement sont majoritairement confiées à des prestataires.

A l'heure actuelle, les activités de recherche ne comprennent ni production industrielle, ni distribution, ce qui signifie qu'il n'y a pas de consommation significative de matières premières, ni de rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre.

Enfin, pour ses recherches, la Société opère dans un cadre réglementaire extrêmement contraint, auquel elle se conforme. La Société dispose de tous les agréments nécessaires à la conduite de ses activités.

## 2.1 Politique générale en matière d'hygiène, santé, sécurité et environnement

Nanobiotix dispose de procédures de « Gestion des laboratoires de chimie » et de « Gestion des laboratoires de biologie » qui présentent de manière détaillée les modalités de gestion des produits chimiques et des déchets. Les responsables des laboratoires sont les référents sur le sujet : ils sont responsables de l'application des procédures, de leur mise à jour et du suivi des dépenses associées. En outre, tout nouvel employé se voit remettre un livret d'accueil comprenant entre autres une partie « Travail en laboratoire » et une partie « Travail hors laboratoire » où sont reprises les principales consignes en matière de sécurité et d'environnement.

En 2017, aucune session de formation ou d'information n'a été menée en matière de protection de l'environnement.

Les dépenses de Nanobiotix en matière de prévention des risques environnementaux s'élèvent à 21 298€ en 2017, dont :

- 5 849€ pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux
- 15 449€ pour l'entretien des installations de traitement des émissions atmosphériques

Le site de Nanobiotix n'étant pas concerné par la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, il n'est pas soumis à l'obligation de constitution de garanties financières en France et par conséquent aucune provision n'a été constituée.

## 2.2 Pollution et gestion des déchets

### Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

#### Rejets dans l'air

La totalité des émissions au niveau du laboratoire sont captées et filtrées par des hottes spécifiques périodiquement entretenues et contrôlées. De plus, Nanobiotix s'assure régulièrement que l'étanchéité de ses installations de production de froid soit maintenue à un haut niveau afin de limiter au maximum le risque de fuites de fluides frigorigènes et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

#### Rejets dans l'eau

Tous les effluents de laboratoires susceptibles de contenir des produits dangereux sont évacués en tant que déchets dangereux. Les produits et déchets dangereux sont stockés dans des containers et dans des bacs de rétention adaptés afin d'éviter les risques de déversement accidentels.

En outre, Nanobiotix a diminué sa consommation de produits chimiques nocifs pour l'environnement et a procédé au remplacement des CMR (agents Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction) à chaque fois que c'était techniquement possible conformément aux recommandations de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Depuis 2010, l'usage de vingt CMR a été abandonné par l'entreprise dans le cadre de ses activités relevant du domaine de la physique. Onze CMR sont aujourd'hui utilisés par Nanobiotix pour les besoins de ses activités physico-biologiques.

#### Rejets dans le sol

Compte tenu de son activité, Nanobiotix ne génère aucun rejet direct dans le sol.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'entreprise procède au tri et à la collecte séparée des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). L'objectif de ce traitement spécifique est d'éliminer ces déchets en respectant la législation en vigueur. De plus, le tri des emballages a été mis en place dans le bâtiment où se situe le laboratoire et est assuré par deux prestataires de services.

MASSE DE DECHETS COLLECTES (en KG)			
TYPES DE DECHETS	2017	2016	2015
DASRI	664	920	770
Déchets chimiques	452	509	975

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

La Société n'a effectué aucune action de lutte contre le gaspillage alimentaire en raison de l'absence de restauration collective.

Nuisances sonores

Cet indicateur n'est pas pertinent dans le cas de Nanobiotix pour deux raisons :

- Les activités de développement sont entièrement sous-traitées auprès de prestataires externes ;
- Les activités de l'entreprise se déroulent dans un bâtiment (comprenant des bureaux et un laboratoire) situé en zone urbaine.

2.3 Utilisation durable des ressourcesConsommation d'eau

Les consommations d'eau ne sont significatives que dans le cadre des activités de production qui sont entièrement sous-traitées. Par conséquent, celles de l'entreprise sont négligeables.

Consommation de matières premières

Les consommations de matières premières et de laboratoire par les sous-traitants intervenant au cours de la fabrication sont étroitement surveillées par Nanobiotix qui leur impose la réalisation d'un inventaire formel à la suite de chaque campagne de production.

Au titre de l'exercice 2017, la quantité de matières premières consommée par la Société est négligeable.

Consommation d'énergie

L'énergie consommée sur le site de Nanobiotix est exclusivement liée à la consommation d'électricité pour le chauffage et le refroidissement des locaux ainsi que pour le fonctionnement des installations du laboratoire. En 2017, la consommation totale d'énergie a diminué pour s'établir à 80 386 kWh contre 90 263 kWh en 2016. Cette diminution de la consommation d'énergie résulte principalement

de l'installation d'équipements moins gourmands en énergie. Aucune mesure significative de réduction de la consommation d'énergie n'a été prise à ce jour. L'entreprise ne recourt, à l'heure actuelle, à aucune forme d'énergies renouvelables pour combler ses besoins énergétiques.

#### Utilisation des sols

La production est entièrement sous-traitée et les activités de Nanobiotix SA et de sa filiale US se déroulent entièrement dans des immeubles situés en zone urbaine. La surface globale des locaux incluant ceux de la filiale US est d'environ 1 598 m<sup>2</sup>.

L'activité de Nanobiotix n'a aucun impact sur les sols. En effet, elle n'est pas source de pollution ou de modification notable de la nature des sols.

#### Changement climatique

Les émissions de Gaz à Effet de Serre ont été évaluées sur la base de recommandations du GHG Protocol (émissions directes et émissions indirectes liées à l'énergie, soit les scopes 1 et 2) et s'élèvent en 2017 à environ 6,5 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (Facteur d'émission base carbone de l'ADEME : 82g/kWh). Elles sont liées exclusivement à la consommation d'électricité et aux fuites potentielles de fluides frigorigènes sur les installations de production de froid.

La Société n'a pas pris de mesure particulière concernant l'adaptation aux conséquences du changement climatique en raison de faible impact.

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre relatives aux transports de biens et de personnels sont négligeables sur l'exercice 2017.

#### 2.4 Protection de la biodiversité

Le site étant localisé en zone urbaine, les activités de Nanobiotix n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité et aucune mesure de protection spécifique n'a été prise en 2017. Dans le cadre de ses essais précliniques, l'entreprise effectue des tests sur des animaux. En effet, les contrôles de qualité des dispositifs médicaux de classe III sont encore essentiellement réalisés *in vivo*. Ces essais sur l'animal sont indispensables pour l'évaluation de la sécurité du produit conformément aux recommandations de l'ICH (International Conference on Harmonisation), organisme international chargé de garantir la valeur scientifique et médicale des études et d'éviter leur répétition.

Les prestataires d'essais sur animaux sont sélectionnés à l'issue d'appels d'offres et sont audités selon des référentiels tels que :

- GCP (ISO 14155 et ICH E6): Good Clinical Practice, and others when applicable
- GLP (OECD): Good Laboratory Practice.

### **3 Informations sociétales**

#### 3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Nanobiotix crée des projets pionniers et innovants en Nanomédecine. La Société connaît une expansion et une maturation très dynamiques basées sur une activité de recherche et développement porteurs de progrès dans le domaine de la santé humaine.

Au 31 décembre 2017, Nanobiotix employait 85 personnes de plusieurs nationalités, pour la plupart formées en France. Une PME aussi spécifique que Nanobiotix, bien qu'en phase de développement dynamique, ne peut avoir qu'un impact très limité en matière d'emploi et de développement sur un territoire tel que la ville de Paris, de même que sur les populations riveraines.

3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Nanobiotix a identifié quelques parties prenantes externes prioritaires : les pouvoirs publics, les patients, les investisseurs, les professionnels de santé, les fournisseurs et les sous-traitants. La Société est également liée à la société Taïwanaise PharmaEngine par un accord de partenariat pour le développement et la commercialisation de son premier produit NBTXR3 en région Asie-Pacifique.

Chaque année, Nanobiotix participe à différents projets, colloques et conférences sur la Nanomédecine, l'oncologie et le secteur pharmaceutique pour informer et échanger sur les innovations et les enjeux, en termes de bénéfice pour les patients, mais aussi de progrès et de développement pour l'industrie pharmaceutique.

En 2017, Nanobiotix a participé à une vingtaine de manifestations scientifiques au niveau européen et international à destination du corps universitaire, des médecins, des industriels, des scientifiques et des spécialistes de la Nanomédecine, des associations et plateforme de Nanomédecine, afin de présenter la Nanomédecine, l'entreprise et l'avancement de ses projets, résultats cliniques, partenariats et développements dans le domaine de la Nanomédecine et de l'oncologie :

- Annual Cancer progress Conference (7-8 mars 2017, New York, États-Unis),
- 6th ICHNO: International Conference on Innovative Approaches in H&N Oncology (16-18 mars, Barcelone, Espagne),
- AACR: American Association for the Cancer Research Annual meeting (1-5 avril 2017, Washington, États-Unis),
- AACR-AHNS Head and Neck Cancer Conference: Optimizing Survival and Quality of Life Through Basic, Clinical, and Translational Research (23-25 avril 2017, San Diego, États-Unis),
- L'échappée Volée (12-14 mai 2017, Chantilly, France),
- Cancer Nanotechnology Symposium at the Nanotech2017 Conference (15-17 mai 2017, National Harbour, États-Unis),
- 1st Boston/Paris Biotechnologie Summit à l'Institut Pasteur (18 mai 2017, Paris, France),
- European Clinical Trials Inspection Readiness Summit (22-23 mai 2017, Londres, UK),
- ASCO : American Society of Clinical Oncology (2-6 juin 2017, Chicago, États-Unis),
- Institute's Latest Advances in Nano-Oncology symposium (14 juin 2017, Boston, États-Unis),
- Immunotherapy workshop - Incorporating Radiation Oncology into Immunotherapy – ASTRO-NCI-SITC (15-16 juin 2017, Bethesda États-Unis),
- 13e journée annuelles GSF-GETO (21-23 juin 2017, Marne-la-Vallée, France),
- IFOS Congrès (24-28 juin 2017, Paris, France),
- WIN 2017 - Expediting Global Innovation in Precision Cancer Medicine (26-27 juin 2017, Paris, France), ESMO European Cancer Congress (8-12 septembre 2017, Madrid, Espagne),
- Weill Cornell Medicine and SIRIC SOCRATE - Immunotherapy Radiotherapy Combinations (21-23 septembre 2017, New York, États-Unis),
- ASTRO (24-27 septembre 2017, San Diego, États-Unis),
- ETPN GA : European Technology Platform of Nanomedicine (16-19 octobre 2017, Malaga, Espagne),



- AACR-NCI-EORTC International Conference on Molecular Targets and Cancer Therapeutics: Discovery, Biology, and Clinical Applications (26-30 octobre 2017, Philadelphie, États-Unis),
- THNO 6th Trends in H&N Oncology (2-4 novembre 2017, Nice, France),
- 35th Annual CFS Congress - Innovative Cancer Therapy for Tomorrow (8-10 novembre 2017, New York, États-Unis),
- CTOS Annual meeting (8-11 novembre 2017, Hawaï, États-Unis),
- SITC Society for Immunotherapy of Cancer (8-12 novembre 2017, National Harbour, États-Unis),
- Annual Meeting Cancéropole Grand Sud-Ouest (15-17 novembre 2017, Poitiers, France),
- World Preclinical Congress Europe (15-17 novembre 2017, Lisbonne, Portugal),
- SNO (16-19 novembre 2017, San Francisco, États-Unis).

La Société a participé à des conférences financières et de « business development » à destination des investisseurs, des actionnaires et des industriels afin de présenter sa stratégie de développement, l'état d'avancement de ses projets, l'évolution du secteur et de mettre en place un suivi avec des investisseurs :

- ODDO Midcap Event (5-6 janvier 2017, Lyon, France),
- JPMorgan BioBreak (8 janvier 2017, San Francisco, États-Unis),
- JP Morgan Healthcare Conference (9-13 janvier 2017, San Francisco, États-Unis),
- Biotech ShowCase 2017 (9-13 janvier 2017, San Francisco, États-Unis),
- Invest Securities BioMed Event (26 janvier 2017, Paris, France),
- Biotech & Money London (7-8 février 2017, Londres, UK),
- BIO CEO & Investor Conference 2017 (13-14 février 2017, New York, États-Unis),
- BD Boston conference (9 février, Boston, États-Unis),
- Bio-Europe Spring 2017 (20-22 mars 2017, Barcelone, Espagne),
- 4eme Conférence Mid&Small 2017 Portzamparc (21-22 mars, Paris, France),
- 5th Annual Cancer BioPartnering & Investment Forum (28 mars, New York, États-Unis),
- CM-CIC ESN European Conference (30 mars, Paris, France),
- Kempen & Co HealthCare Life Sciences Conference (18-19 avril 2017, Amsterdam, Pays-Bas),
- BioTrinity 2017 – European Biopartnering and Investment (8-10 mai 2017, Londres, UK),
- 11th annual BioPharma & Healthcare Summit (28 mai 2017, Cambridge, États-Unis),
- BioEquity Europe (22-23 mai 2017, Paris, France),
- Gilbert Dupont 15th Annual Healthcare Conference (30 mai 2017, Paris, France),
- Boston CEO Conference (30-31 mai 2017, Boston, États-Unis),
- Sachs 3rd Annual Immuno-Oncology: BD&L and Investment Forum (2 juin 2017, Chicago, États-Unis),
- Jefferies Global Healthcare Conference (6-9 juin 2017, New York, États-Unis),
- Biotech Days Kepler Cheuvreux (9 juin 2017, Paris, France),
- European Mediscience Awards (15 juin 2017, Londres, UK),
- BIO - Bio International Convention 2017 (19-22 juin 2017, San Diego, États-Unis),
- Citi European Healthcare Conference 2017 (20-21 juin 2017, Londres, UK),
- IO frontiers (20-21 septembre 2017, Berlin, Allemagne),
- Biotech week Boston (25-28 septembre 2017, Boston, États-Unis),
- Sachs Annual Biotech in Europe Forum: Oncology I - Partnering & Development Opportunities (26-27 septembre 2017, Bâle, Suisse),
- BioPharm America (26-27 septembre 2017, Boston, États-Unis),
- Large & MidCap Event Paris (4-5 octobre 2017, Paris, France),
- Bio Europe (6-8 novembre 2017, Berlin, Allemagne),
- Jefferies 2017 Global Healthcare Conference (14-16 novembre 2017, Londres, UK).

Depuis 8 années consécutives, la Société participe à la course Odyssea Paris. En 2017, Nanobiotix a donc encore une fois participé à cette course à pied de solidarité qui a permis de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein au profit de l'Institut Gustave Roussy, premier centre européen de lutte contre le cancer.

Nanobiotix ne mène pas d'actions de mécénat. Les actions de partenariats sont prioritairement orientées vers la recherche, le développement clinique et le monde universitaire, permettant ainsi à la Société de maintenir ses relations étroites avec certains établissements de l'enseignement supérieur. A ce titre, Nanobiotix a accueilli entre 2014 et 2017, dans le cadre du CIFRE, un chercheur doctorant issu de l'Ecole Doctorale de Cancérologie-Biologie-Médecine-Santé de l'Université de Paris Sud.

### 3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Les nouveaux locaux au sein du BioPark n'étant pas encore opérationnels, Nanobiotix sous-traite toujours l'intégralité de la fabrication de son produit. La sélection et la surveillance des différents sous-traitants intervenant est donc primordiale dans la mesure où la qualité des produits et la conformité réglementaire sont des enjeux majeurs dans le domaine de la santé. A ce titre, les sous-traitants stratégiques avec lesquels travaille l'entreprise suivent la réglementation et les normes en vigueur (ISO 9001 et cGMP manufacturing pour médicaments injectables).

L'entreprise réalise des visites de pré-qualification et des audits réguliers chez ses fournisseurs et prestataires les plus critiques afin de maintenir une surveillance régulière et rigoureuse de la fabrication des produits.

### 3.4 Loyauté des pratiques

#### Santé et sécurité des consommateurs

Les produits de Nanobiotix étant toujours en phase d'essais cliniques, aucun produit n'est encore commercialisé. Cependant dans le cadre de ses activités, Nanobiotix veille à l'application scrupuleuse des lois, réglementations et processus demandés par les autorités de santé des pays dans lesquels se déroulent ses essais cliniques (ex : Bonnes Pratiques Cliniques, Recommandations ICH...), ainsi que par les autorités de santé internationales (ex : EMA, FDA...). La Société soumet également ses prestataires stratégiques à des appels d'offres et des audits de qualité en vue de contrôler le respect des normes en vigueur.

Des informations détaillées concernant le principe de précaution sont présentées dans le chapitre 1.5 du document de référence 2017 et dans *l'Annexe C au rapport de gestion du directoire* du Rapport Financier Annuel 2017 relatif aux facteurs de risques liés à l'activité de la Société.

#### Prévention de la corruption

Nanobiotix dispose de procédures de contrôle interne et renforce régulièrement ses actions en vue de prévention de corruption éventuelle.

Dans le cadre ses essais cliniques, la Société se conforme notamment aux règles d'éthique médicale, à la loi Bertrand n°) 2011-2012 du 29 décembre 2011 et relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, et applique les dispositions du décret dit « Sunshine Act ». Les contacts avec les autorités médicales et les professionnels de la santé se font dans le strict respect de la réglementation.

### 3.5 Droits de l'homme

Compte tenu de sa taille et du périmètre exclusivement français de son activité, l'entreprise n'est pas directement confrontée à des problématiques de violations des droits de l'Homme.

## 8. Résultats sociaux de Nanobiotix S.A.

### 8.1 Analyse de l'évolution des affaires et des résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable et conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

#### 8.1.1 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 388 K€ contre 790 K€ pour l'exercice précédent. La variation s'explique par une diminution de la refacturation de matériels et services relatives aux activités prévues dans le cadre des conventions de la Société avec sa filiale Nano Corp. ainsi que la diminution de chiffre d'affaires relatif au contrat de collaboration avec PharmaEngine.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 720 K€ contre 2 017 K€ pour l'exercice précédent, soit une diminution globale de 64%. Cette diminution s'explique principalement par un paiement d'étape en 2016 de 1 M\$ (890 K€) effectué par PharmaEngine suite à l'injection du NBTXR3 à un premier patient en Asie, dans le cadre de la phase pivot de l'essai dédié au Sarcome des Tissus Mous (STM).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 23 980 K€, contre 24 098 K€ pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

	K€
Achats de marchandises	-
Variation de stock de marchandises	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	253
Variation de stock	-
Autres achats et charges externes	14 063
Impôts et taxes et versements assimilés	260
Salaires et traitements	6 148
Charges sociales	2 690
Dotations aux amortissements	476
Dotations aux dépréciations	-
Dotation aux provisions	-
Autres charges	90

En 2017, le résultat d'exploitation est déficitaire de 23 260 K€ contre un résultat déficitaire de 22 080 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat s'est détérioré de 1 180 K€ en raison du prolongement des recrutements et de l'évolution de la structure qui prend en compte le statut de société cotée.

Les produits financiers et les charges financières se sont respectivement élevés à 208 K€ et 445 K€ en 2017, soit un résultat financier déficitaire de 237 K€, principalement dû à une différence négative de change, contre un résultat bénéficiaire de 6 K€ euros en 2016.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'établit à un déficit de 23 497 K€ en 2017 contre 22 074 K€ pour l'exercice précédent. Compte tenu du crédit d'impôt recherche qui s'élève en 2017 à 3 259 K€, le résultat net de l'exercice est une perte de 20 560 K€ contre une perte de 18 502 K€ pour l'exercice 2016.

### 8.1.2 Bilan

#### Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 101 K€ et les immobilisations corporelles à la somme nette de 3 000 K€.

Le poste « immobilisations financières », qui représente des titres immobilisés donnés en garantie, des dépôts et cautionnements ainsi que le contrat de liquidité s'établit à la somme nette de 6 471 K€ au 31 décembre 2017.

L'actif circulant s'élève au 31 décembre 2017 à 52 636 K€.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 570 K€.

#### Passif

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élève à 589 001 €, contre 478 958 € au terme de l'exercice précédent et les primes d'émission et de fusion s'élèvent à un total de 123 782 K€.

Le compte de report à nouveau est débiteur de 54 534 K€ au 31 décembre 2017 et sera porté à 75 094 K€ après affectation du résultat 2017.

### 8.1.3 Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes s'élèvent à la somme de 12 824 K€ (contre 12 453 K€ pour l'exercice précédent), constituées principalement :

	K€
- d'emprunt et dettes financières	4 852
- de dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 899
- de dettes fiscales et sociales	2 738
- d'autres dettes	263
- de provisions	71

En vertu des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la décomposition du solde des dettes fournisseurs de la Société à la date de clôture des deux derniers exercices écoulés en fonction de leurs dates d'échéances respectives.



Exercice clos le 31 décembre 2016

Dettes à échoir au 31 décembre 2016

30 jours maximum à compter de la date de réception de la marchandise ou de l'exécution de la prestation de services	60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture	Délai supérieur	Solde total
1 450 510 €	0	0	1 450 510 €

Dettes échues au 31 décembre 2016

30 jours maximum à compter de la date de réception de la marchandise ou de l'exécution de la prestation de services	60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture	Délai supérieur	Solde total
677 734 €	4 379 €	13 180 €	695 293 €

#### 8.1.4 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit la somme de 20 560 K€, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi porté à 75 094 K€.

#### 8.1.5 Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

#### 8.1.6 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires est appelée à approuver notamment les charges et les dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du même code.

Nous vous indiquons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge ou dépense non déductibles fiscalement telles que visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

#### 8.1.7 Conventions réglementées

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce.

Par ailleurs, nous vous précisons qu'aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et la filiale de la Société.

### **8.1.8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est joint, en Annexe A, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

### **8.1.9 Délégations en matière d'augmentation de capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe B un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code en cours de validité. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Les rapports complémentaires établis par le directoire et les commissaires aux comptes lors de l'utilisation par le directoire des délégations qui lui ont été consenties ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

### **8.1.10 Participation des salariés au capital**

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire dans le cadre d'une gestion collective), était de 0%<sup>1</sup>. A la connaissance de la Société, la participation directe des salariés (hors membres du directoire) à cette date, était d'environ 1,0%.

### **8.1.11 Informations concernant les mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

#### **8.1.11.1 Rémunérations des mandataires sociaux**

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers (le « Code MiddleNext ») en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise, ce code étant disponible notamment sur le site de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

---

<sup>1</sup>Art. L. 225-102 du code de commerce : le rapport présenté par le directoire à l'assemblée générale rend compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et établit la proportion du capital que représente les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L. 3332-28 du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise (...). Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197, à l'article 11 de la loi du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L. 3324-10 du code du travail.



Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE et BSA attribués à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Laurent LEVY - Président du directoire</b>		
Rémunération due au titre de l'exercice	337 662 €	307 662 €
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice (1)	475 984 €	422 636 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>813 646 €</b>	<b>730 298 €</b>
<b>Elsa BORGHI</b>		
Rémunération due au titre de l'exercice	268 454 €	221 955 €
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice (1)	297 490 €	278 760 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>565 944 €</b>	<b>500 715 €</b>
<b>Bernd MUEHLENWEG</b>		
Rémunération due au titre de l'exercice	232 427 €	203 214 €
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice (1)	94 080 €	206 822 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>326 507 €</b>	<b>410 036 €</b>
<b>Philippe MAUBERNA</b>		
Rémunération due au titre de l'exercice	245 696 €	202 280 €
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice (1)	237 992 €	242 791 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>483 688 €</b>	<b>445 071 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 189 785 €</b>	<b>2 086 120 €</b>

(1) La méthode de valorisation est décrite à la note 13 de l'annexe aux comptes établis selon le référentiel IFRS présentés dans le présent rapport financier annuel.

## Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus (1)	Montant versés (2)	Montants dus (1)	Montant versés (2)
<b>Laurent LEVY - Président du directoire</b>				
Rémunération fixe annuelle (3)	253 000 €	252 996 €	206 075 €	206 076 €
Rémunération variable (4)	114 356 €	84 666 €	84 666 €	83 873 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature (assurance GSC)	17 189 €	17 189 €	16 921 €	16 921 €
<b>TOTAL</b>	<b>384 545 €</b>	<b>354 851 €</b>	<b>307 662 €</b>	<b>306 870 €</b>
<b>Elsa BORGHI</b>				
Rémunération fixe (5)	200 000 €	205 665 €	159 166 €	162 310 €
Rémunération variable (4)	90 400 €	62 789 €	62 789 €	66 850 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 400 €</b>	<b>268 454 €</b>	<b>221 955 €</b>	<b>229 160 €</b>
<b>Bernd MUEHLENWEG</b>				
Rémunération fixe (6)	170 000 €	170 004 €	140 791 €	140 796 €
Rémunération variable (4)	76 840 €	62 423 €	62 423 €	53 641 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>246 840 €</b>	<b>232 427 €</b>	<b>203 214 €</b>	<b>194 437 €</b>
<b>Philippe MAUBERNA</b>				
Rémunération fixe (5)	180 000 €	184 207 €	140 791 €	147 921 €
Rémunération variable (4)	81 360 €	61 489 €	61 489 €	55 965 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>261 360 €</b>	<b>245 696 €</b>	<b>202 280 €</b>	<b>203 886 €</b>
<b>TOTAL DIRIGEANTS</b>	<b>1 183 145 €</b>	<b>1 101 428 €</b>	<b>935 111 €</b>	<b>934 353 €</b>

(1) Au titre de l'exercice.

(2) Au cours de l'exercice.

(3) Monsieur Laurent LEVY est rémunéré au seul titre de son mandat de président du directoire. Sa rémunération fixe est déterminée annuellement par le conseil de surveillance.

(4) La rémunération variable correspond à un bonus annuel versé sur des critères de performance individuels et Société. Ces objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil de Surveillance ; l'atteinte ou non des objectifs est appréciée par ces mêmes comités selon le même schéma.

(5) Rémunération octroyée dans le cadre d'un contrat de travail.

(6) Monsieur Bernd MUEHLENWEG est rémunéré au seul titre de son mandat de membre du directoire. Sa rémunération fixe est déterminée annuellement par le conseil de surveillance

Sur proposition du comité des rémunérations, un conseil de surveillance réuni le 7 janvier 2017 a fixé les rémunérations des membres du directoire. Pour l'exercice 2017, les rémunérations fixes de Messieurs Laurent LEVY, Bernd MUEHLENWEG, Philippe MAUBERNA et Madame Elsa BORGHI seront portées à respectivement : 253 000 €, 170 000 €, 180 000 € et 200 000 €. La partie bonus sur objectifs est quant à elle fixée pour chaque membre du directoire à 50% du salaire fixe annuel.

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants sociaux	mandataires	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage due ou susceptibles d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Laurent LEVY									
	Président-Directeur général		X		X	X <sup>(1)</sup>			X
	Date de début du mandat	27 mai 2004							
	Date de fin de mandat	7 mars 2020							
Elsa BORGHI									
	Membre du directoire	X			X		X	X <sup>(2)</sup>	
	Date de début du mandat	7 mars 2008							
	Date de fin de mandat	7 mars 2020							
Bernd MUEHLENWEG									
	Membre du directoire		X		X	X <sup>(3)</sup>			X
	Date de début du mandat	22 mars 2012							
	Date de fin de mandat	7 mars 2020							
Philippe MAUBERNA									
	Membre du directoire	X <sup>(4)</sup>			X		X	X <sup>(4)</sup>	
	Date de début du mandat	28 août 2013							
	Date de fin de mandat	7 mars 2020							

(1) Le conseil de surveillance du 2 juillet 2013 a re-précisé les termes d'une précédente décision en date du 27 mai 2004 selon laquelle Monsieur Laurent LEVY pourra prétendre à une indemnité de rupture à laquelle il aurait droit en cas de départ forcé de la Société.

(2) Madame Elsa BORGHI est tenue au respect d'une clause de non concurrence et de loyauté pendant une période de 12 mois à compter de la cessation de son contrat de travail. En contrepartie de cette clause, elle percevra pendant cette durée de 12 mois, une indemnité spéciale mensuelle forfaitaire égale à 10% de la moyenne du salaire brut perçu par elle au cours de ses trois derniers mois de présence dans la Société ;

(3) Par décision du conseil de surveillance du 2 juillet 2013, Monsieur Bernd MUEHLENWEG s'est vu attribuer le bénéfice d'une indemnité de rupture à laquelle il aurait droit en cas de départ forcé de la Société dont les termes sont décrits au paragraphe 2.2.3 du Document de Référence 2016 ;

(4) Monsieur Philippe MAUBERNA est tenu au respect d'une clause de non concurrence limitée au territoire français et pour une durée de un an à compter de la cessation de son contrat de travail, en contrepartie de laquelle la Société s'engage à lui verser une indemnité mensuelle égale à 30% de son dernier salaire brut. Se reporter au descriptif du contrat de travail présenté au paragraphe 5.6 du Document de Référence 2016.

### 8.1.11.2 Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes sociétés

#### Membres du directoire

	Autres mandats en cours	
	Nature du mandat	Société
Laurent LEVY (Membre)	Président du conseil de surveillance	VALBIOTIS

#### Membres du conseil de surveillance

	Autres mandats en cours	
	Nature du mandat	Société
Laurent CONDOMINE (Membre indépendant)	Président du conseil de surveillance <i>(mandat terminé en juin 2017)</i>	DIAXONHIT
Christophe DOUAT <sup>(1)</sup> (Membre indépendant jusqu'au 14 juin 2017)	Président du directoire  Administrateur	MEDINCELL SA  CM BIOMATERIALS BV
Alain HERRERA (Membre indépendant)	Administrateur indépendant  Administrateur indépendant  Administrateur  Gérant  Gérant	IDDI  PDC'LINE PHARMA  FONDATION ARCAD  ALAIN ONCOLOGIE CONSULTING  AD BIO CONSULTING
Anne-Marie GRAFFIN (Membre indépendant)	Administrateur  Administrateur  Administrateur (mandat terminé en 2017)  Gérant	VALNEVA SE  SARTORIUS STEFIM BIOTECH SA  THEMIS BIOSCIENCE GmbH  SMAG CONSULTING
Enno SPILLNER (Membre indépendant)	CFO	EVOTEC

<sup>(1)</sup> Lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2016, le mandat de membre du conseil de surveillance de M. DOUAT a pris fin. Toutefois, il assure un rôle de censeur au sein du conseil de surveillance.

## 9 Autres informations sociales

### 9.1 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice 2017, pris aucune participation ni cédé de participation.

### 9.2 Activités des filiales et des sociétés contrôlées

La Société a créé en septembre 2014 une filiale aux Etats-Unis, dont les bureaux sont situés à Cambridge dans le Massachusetts. Cette filiale servira de plateforme aux développements envisagés aux Etats-Unis. Au cours de l'exercice passé, la Société a créé deux nouvelles filiales en Allemagne et en Espagne en octobre et décembre respectivement. Ces filiales ont pour objet d'accompagner Nanobiotix dans son développement à l'international.

### 9.3 Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017 est la suivante :

	Répartition du Capital au 31.12.2017	
	Nombre d'actions	% de capital et des droits de vote
Investisseurs institutionnels français	5 403 220	27,52%
Investisseurs institutionnels étrangers	4 124 866	21,01%
<b>Sous-total investisseurs financiers</b>	<b>9 528 086</b>	<b>48,53%</b>
<b>Sous-total dirigeants et salariés</b>	<b>868 729</b>	<b>4,42%</b>
<b>Autres</b>	<b>9 228 574</b>	<b>47,00%</b>
<b>Contrat de liquidité</b>	<b>7 984</b>	<b>0,04%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 633 373</b>	<b>100%</b>

La Société a conclu avec Gilbert Dupont un contrat de liquidité effectif à compter du 23 octobre 2012 et y a affecté la somme de 300 000 €. En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2017, 7 984 actions.

	31-déc-17	31-déc-16
Nombre de titres achetés	649 062	589 625
Prix	17,10 €	16,39 €
<b>Montant total</b>	<b>11 100 096 €</b>	<b>9 666 548 €</b>
Nombre de titres vendus	651 113	592 769
Prix	17,10 €	16,35 €
<b>Montant total</b>	<b>11 130 801 €</b>	<b>9 690 649 €</b>
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2017 : 7 984</b>		

Au cours de l'exercice 2017, 649 062 actions ont été achetées et 651 113 actions ont été vendues dans le cadre de ce contrat. Le cours moyen d'achat était de 17,10 € et le cours moyen de vente était de 17,10 €.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital.

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

#### 9.4 Restrictions imposées par le conseil en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants.

Néant.

#### 9.5 Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital – Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
<b>1. Actions composant le capital social au début de l'exercice</b>	<b>15 965 272</b>	<b>0,03</b>	<b>478 958,16</b>
<b>2. Actions annulées au cours de l'exercice</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>
<b>3. Actions émises au cours de l'exercice</b>			
Avril 2017 : Augmentation de capital Dawn I	1 596 527	0,03	47 895,81
Aout 2017 : Exercice BSPCE O 2016 par apport en numéraire	333	0,03	9,99
Novembre 2017 : Exercice BCE 2012-1 par apport en numéraire	125 452	0,03	3 763,56
Novembre 2017 : Souscription OSA O 2016 par apport en numéraire	4 000	0,03	120,00
Novembre 2017 : Augmentation de capital Dawn II	1 941 789	0,03	58 253,67
<b>Actions composant le capital en fin d'exercice</b>	<b>19 633 373</b>	<b>0,03</b>	<b>589 001,19</b>

Il n'a été procédé au cours de l'exercice écoulé, aucun ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions, autre que l'ajustement mathématique résultant de la division du nominal par 5 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 4 mai 2012.

#### 9.6 Évolution du titre – Risque de variation de cours

Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante. Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et le secteur de l'industrie des technologies médicales.

Il pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des évènements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant le marché de l'imagerie médicale par ultrasons, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité de la Société ou à la Société elle-même ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionariat de la Société ;
- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cession, etc.).

**9.7 Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société. État récapitulatif des opérations de plus de 5.000 € des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé**

Néant.

## 10 Informations requises par l'article L. 225-100-3 du code de commerce

### 10.1 Structure du capital de la Société

	Répartition du Capital au 31.12.2017		Répartition du Capital au 31.12.2016	
	Nombre d'actions	% de capital et des droit de vote	Nombre d'actions	% de capital et des droit de vote
Investisseurs institutionnels français	5 403 220	27,52%	5 000 073	31,32%
Investisseurs institutionnels étrangers	4 124 866	21,01%	2 894 472	18,13%
<b>Sous-total investisseurs financiers</b>	<b>9 528 086</b>	<b>48,53%</b>	<b>7 894 545</b>	<b>49,45%</b>
LEVY LAURENT	571 560	2,91%	721 560	4,52%
BORGHI ELSA	97 485	0,50%	107 485	0,67%
Autres dirigeants et salariés	199 684	1,02%	407 113	2,55%
<b>Sous-total dirigeants et salariés</b>	<b>868 729</b>	<b>4,42%</b>	<b>1 236 158</b>	<b>7,74%</b>
<b>Autres</b>	<b>9 228 574</b>	<b>47,00%</b>	<b>6 824 534</b>	<b>42,75%</b>
<b>Contrat de liquidité</b>	<b>7 984</b>	<b>0,04%</b>	<b>10 035</b>	<b>0,06%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 633 373</b>	<b>100%</b>	<b>15 965 272</b>	<b>100%</b>

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2017.



La répartition du capital sur une base diluée consiste à lister les droits de vote de la société en considérant que tous les instruments financiers donnant accès au capital de la Société et émis sous formes de BSPCE, les BSA ou les OSA ont été exercés au 31/12/2017.

Pour rappel la Société a émis 289 400 BSPCE, 18 000 BSA et 7 850 OSA au titre de l'exercice 2017, et il reste 2 602 640 BSPCE, 199 208 BSA et 26 250 OSA valables au 31 décembre 2017, soit 14,40% du capital.

**10.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce**

Néant.

**10.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce**

Voir section « Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions » ci-dessus.

**10.4 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

**10.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

**10.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Engagement de conservation des principaux managers

Aucun accord n'a été conclu au titre de l'exercice 2017.

Engagement de conservation des principaux actionnaires de la Société

Aucun accord n'a été conclu au titre de l'exercice 2017.

Engagement de conservation des autres actionnaires de la Société

Aucun accord n'a été conclu au titre de l'exercice 2017.

**10.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts**

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

### **10.8 Pouvoirs du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 14 juin 2017 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois, le directoire à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :** 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

**Objectifs des rachats d'actions :**

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

**Prix d'achat maximum :** 60 € par action, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

**Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions :** 5 000 000 €.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du nombre total d'actions.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

### **10.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société**

Dans le cadre de son activité, la Société n'a conclu, ni repris, de contrats significatifs qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société.

### **10.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Voir la section 8.1.11 ci-dessus.

**ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

## Annexe A

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2013 (euros)	2014 (euros)	2015 (euros)	2016 (euros)	2017 (euros)
<i>I. Situation financière en fin d'exercice :</i>					
a) Capital social	322.871	421.943	424.973	478.958	589.001
b) Nombre d'actions ordinaires en circulation	10.762.390	14.064.780	14.165.780	15.965.272	19.633.373
c) Nombre d'options convertibles en actions	2.172.461	2.927.261	3.082.483	2.651.708	2.828.098
<i>II. Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5.038	5.408	705.342	789.851	388.046
b) Bénéfice (perte) avant impôt, amortissements et provisions	(8.716.263)	(10.240.721)	(17.808.138)	(21.662.865)	(23.343.413)
c) (Impôt sur les bénéfices), crédit d'impôt recherche	1.324.517	1.403.851	3.549.426	3.611.009	3.259.478
d) Bénéfices (perte) après impôts, amortissement et provisions	(7.592.883)	(9.025.134)	(14.623.153)	(18.501.538)	(20.559.899)
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	
<i>III. Résultat des opérations réduit à une seule action :</i>					
a) Bénéfice (perte) après impôt, mais avant amortissements et provisions	-0,82	-0,73	-1,26	-1,36	-1,19
b) Bénéfice (perte) après impôt, amortissements et provisions	-0,71	-0,64	-1,03	-1,16	-1,05
c) Dividende versé à chaque action					
<i>IV. Personnel :</i>					
a) Nombre de salariés	36	49	54	60	75
b) Montant de la masse salariale	2.465.018	3.038.645	3.915.475	4.674.093	6.148.492
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	986.045	1.209.791	1.620.910	1.908.294	2.447.847

## Annexe B

## Tableau des délégations consenties au directoire en matière d'augmentation de capital

A la date du présent rapport les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au cours de l'exercice 2016 et 2017 sont les délégations décrites ci-dessous consenties au directoire par les assemblées générales des actionnaires du 23 juin 2016 et du 14 juin 2017, étant précisé que le directoire a fait usage de certaines de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et qu'avant de les utiliser, le directoire doit en soumettre le principe au conseil de surveillance :

Au titre de l'exercice 2016

	Date de validité	Plafond	Plafond global	Date et modalités d'utilisation par le directoire
<b>Assemblée générale du 23 juin 2016</b>				
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	23 août 2018/26 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	200.000 €	200.000 €	(3)
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ainsi qu'avec la faculté d'instituer un droit de priorité	23 août 2018/26 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	100.000 €		(2)
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	23 août 2018/26 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	100.000 € dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une	23 décembre 2017/18 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	50.000 €		Néant

catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres				
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	23 décembre 2017/18 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	50.000 €		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	23 août 2018/26 mois (à l'exception de la délégation relative à la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres) Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	dans la limite de 15% de l'émission initiale		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société	23 août 2018/26 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	100.000 €		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital dans la limite de 10 %, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	23 août 2018/26 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	200.000 € dans la limite de 10% du capital social		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe	23 décembre 2017/18 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	14.000 €	NA	Néant
Autorisation consentie au directoire, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	23 août 2018/26 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	dans la limite de 10 % du capital social	NA	Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres, par	23 août 2018/26 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même	20.000 €	NA	Néant

émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par emploi conjoint de ces deux procédés	objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017			
Autorisation consentie au directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	23 août 2019/38 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	450.000 actions	450.000 actions	Néant
Délégation consentie au directoire à l'effet d'émettre à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au profit des salariés et dirigeants de la Société	24 mars 2017	450.000 actions		Néant
Autorisation consentie au directoire en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	23 août 2019/38 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	450.000 actions		(1)
Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil de surveillance viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales	23 décembre 2017/18 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	100.000 actions		
Autorisation consentie au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	23 décembre 2017/18 mois	10% du capital social	NA	Néant
Autorisation consentie au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	23 décembre 2017/18 mois Cette délégation a pris fin le 14 juin 2017, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consenti par l'assemblée de 14 juin 2017	10% du montant du capital social par période de 24 mois	NA	Néant

(1) Le directoire, lors de la séance du 3 novembre 2016, a fait usage de cette délégation et a décidé d'émettre (i) à destination de consultants de la Société 8.000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix fixe de 15,01 euros (prime d'émission incluse) représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 240 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 119.840 euros et (ii) à destination d'un salarié de la filiale de la Société 4.000 OSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euros au prix fixe de 14,26 euros (prime d'émission incluse) représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 120 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 56.920 euros.

Le directoire, lors de la séance du 7 janvier 2017, a fait usage de cette délégation et a décidé d'émettre (i) à destination des 3 salariés de la filiale Américaine, 7.850 OSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix fixe de 14,97 euros (prime d'émission incluse) représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 235,50 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 117.279 euros et (ii) à destination des salariés et des membres du directoire 289.400 BSPCE donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix fixe de 15,93 euros (prime d'émission incluse) représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 8.682 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 4.601.460 euros et (iii) à destination des membres du conseil de surveillance 18.000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix fixe de 15,76 euros (prime d'émission incluse) représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 540 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 283.140 euros.

- (2) Le Directoire, lors de la séance du 6 avril 2017, a fait usage de cette délégation et a décidé de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal global de 47.895,81 euros par émission de 1.596.527 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,03 euro, émises au prix de 15,75 euros l'une, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 25 .145.300,25 euros.
- (3) Le Directoire, lors de la séance du 3 janvier 2017, a fait usage de cette délégation et a décidé de procéder à une augmentation de capital résultant de l'exercice au cours du mois de décembre 2016 de 60.883 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de 5.100 bons de souscription d'action, ayant donné lieu à l'émission de 329.915 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,03 chacune, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 916.622 euros, libérées intégralement par versements en numéraires.

#### Au titre de l'exercice 2017

	Date de validité	Plafond	Plafond global	Date et modalités d'utilisation par le directoire
<b>Assemblée générale du 14 juin 2017</b>				
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	14 août 2019/26 mois	250.000 €	250.000 €	(1)
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ainsi qu'avec la faculté d'instituer un droit de priorité	14 août 2019/26 mois	125.000 €		(2)
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	14 août 2019/26 mois	125.000 € dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	14 décembre 2018/18 mois	62.500 €		Néant



Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	14 décembre 2018/18 mois	62.500 €		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	14 août 2019/26 mois (à l'exception de la délégation relative à la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres)	Dans la limite de 15% de l'émission initiale		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société	14 août 2019/26 mois	125.000 €		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital dans la limite de 10 %, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	14 août 2019/26 mois	250.000 € dans la limite de 10% du capital social		Néant
Autorisation consentie au directoire, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	14 août 2019/26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	NA	Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres, par émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par emploi conjoint de ces deux procédés	14 août 2019/26 mois	20.000 €	NA	Néant
Autorisation consentie au directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	14 août 2020/38 mois	526.800 actions		Néant
Autorisation consentie au directoire en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	14 août 2020/38 mois	526.800 actions		
Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil de surveillance viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales	14 décembre 2018/18 mois	116.000 actions	526.800 actions	Néant
Autorisation consentie au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	14 décembre 2018/18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois	NA	Néant

Les résolutions d'émission en cours de validité sont les suivantes :

- (1) Le Directoire, lors de la séance du 28 août 2017, a fait usage de cette délégation et a décidé de procéder à une augmentation de capital résultant de l'exercice au cours du mois de juillet et août 2017 de 125.785 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de 4.000 options de souscription d'action, ayant donné lieu à l'émission de 129.785 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,03 chacune, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 809.727,18 euros, libérées intégralement par versements en numéraires.
- (2) Le Directoire, lors de la séance du 27 septembre 2017, a fait usage de cette délégation et a décidé de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal global de 58.253,67 euros par émission de 1.941.789 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,03 euro, émises au prix de 14 euros l'une, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 27.185.046 euros.

## Annexe C

### Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

#### 1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

##### 1.1 Risques liés au développement clinique et à l'utilisation des produits de la Société

Le développement des produits de la Société pourrait être retardé ou ne pas aboutir

La Société mène des programmes précliniques et cliniques devant conduire à terme à la commercialisation de solutions thérapeutiques d'améliorations des traitements du cancer par voie de radiothérapie. Le développement de tels produits est un processus long et coûteux se déroulant en plusieurs phases successives, et dont l'issue est incertaine. L'objectif est de démontrer le bénéfice thérapeutique (amélioration du ratio bénéfice/risques) apporté pour une ou plusieurs indications données.

A chaque phase de développement, la Société présentera les résultats de ses études cliniques aux autorités des différents pays selon son plan de développement clinique. Des exigences complémentaires concernant les protocoles d'étude, les caractéristiques des patients, les durées de traitement, de suivi post traitement, des divergences d'interprétation des résultats, des divergences entre les agences réglementaires des différents pays, des demandes d'études supplémentaires afin de préciser certains points ou visant certaines populations spécifiques, pourraient apparaître.

De même, lors des essais cliniques, la rapidité de recrutement des patients n'est pas entièrement garantie, même si le choix des centres et des partenaires sera toujours effectué en fonction des possibilités de recrutement. En outre, certaines demandes des autorités réglementaires pourraient impacter le recrutement.

La Société pourrait être dans l'incapacité de démontrer la bonne tolérance, l'absence d'effets indésirables, immédiats ou à distance, ou l'efficacité d'un ou plusieurs de ses produits chez l'animal et chez l'homme. Tout échec lors d'une des différentes phases cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement, la production et la commercialisation du produit thérapeutique concerné voire entraîner l'arrêt de son développement. De la même manière, toute décision des autorités sanitaires de demander des essais ou examens complémentaires serait de nature à retarder, voire interrompre, le développement des produits thérapeutiques concernés.

Par ailleurs, la survenance d'effets à distance ou le déclenchement ou l'aggravation de pathologies ou infections préexistantes ou non, que les connaissances actuelles ne permettent pas d'identifier, pourraient retarder, voire interrompre le développement ou la commercialisation des produits concernés.

A ce jour, la Société ne peut garantir que ses développements de produits à base de nanoparticules, en cours ou futurs, aboutiront un jour, ni *a fortiori* dans des délais compatibles avec les besoins du

marché. Tout échec ou retard dans le développement de ses produits thérapeutiques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Au surplus, si, après l'obtention de leur marquage CE en Europe non encore obtenu à ce jour et à terme, leur éventuelle autorisation de mise sur le marché (AMM) aux Etats-Unis non obtenue à ce jour, les dispositifs/produits thérapeutiques de la Société entraînaient des effets secondaires inacceptables ou non repérés pendant la période d'essais cliniques, il lui serait impossible de continuer à les commercialiser pour tout ou partie des indications visées, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### **1.2 Risques liés à la plateforme technologique NanoXray**

Tous les produits en cours de développement à des stades différents sont fondés sur la même plateforme technologique propriétaire : NanoXray. Si des études menées sur l'un ou l'autre d'entre eux venaient à révéler des problèmes de sécurité et/ou d'efficacité thérapeutique, cela pourrait remettre en cause le fonctionnement même de la plateforme technologique et requérir de nouveaux efforts de R&D pour tenter de remédier aux difficultés rencontrées. L'ensemble des produits en cours de développement par la Société en serait affecté ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### **1.3 Risques liés au marché et à la concurrence**

Le succès commercial des produits de la Société n'est pas garanti

A ce jour, aucun produit développé par la Société n'a obtenu de marquage CE et/ou d'AMM. Si la Société réussit à obtenir un marquage CE et/ou une AMM lui permettant de commercialiser ses produits, il pourrait néanmoins lui falloir du temps pour gagner l'adhésion de la communauté médicale, des prescripteurs de soins et des tiers payants.

Le degré d'acceptation de chaque produit de la Société par le marché dépendra de plusieurs facteurs, et notamment :

- de la perception du bénéfice thérapeutique du produit par les prescripteurs ;
- de la survenance éventuelle d'effets indésirables une fois le marquage CE et/ou l'AMM obtenu ;
- de la facilité d'intégration du produit dans le processus de soins actuels ;
- du coût du traitement ;
- des politiques de remboursement des gouvernements et autres tiers ;
- de la mise en œuvre efficace d'une stratégie de publication scientifique ;
- du soutien des leaders d'opinion dans le domaine de l'oncologie ; et
- du développement d'un ou plusieurs produits concurrents pour la même indication.

Même si les futurs produits de la Société sont susceptibles d'apporter une amélioration des réponses thérapeutiques actuelles, une mauvaise pénétration du marché, résultant d'un ou plusieurs des facteurs décrits ci-dessus, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Des solutions concurrentes directes ou indirectes pourraient freiner le développement de la Société ou rendre obsolètes ses produits.

De nombreuses structures, laboratoires pharmaceutiques, sociétés de biotechnologie, institutions, universités et autres organismes de recherche, sont activement engagés dans la découverte, la recherche, le développement et la commercialisation de réponses thérapeutiques au traitement des cancers. Divers concurrents de la Société bénéficient de ressources et d'une expérience en matière de développement clinique, gestion, fabrication, commercialisation et recherche beaucoup plus importants que la Société.

Malgré ses meilleurs efforts, la Société ne peut garantir que :

- les développements cliniques de ses produits aboutiront à l'obtention d'un marquage CE et/ou une AMM, puis à une commercialisation des solutions thérapeutiques ;
- des concurrents ne développeront pas, sur la même période, des solutions thérapeutiques alternatives rendant obsolètes celles en cours de développement par la Société.

Enfin, compte tenu de l'environnement particulièrement compétitif de l'industrie pharmaceutique, la Société ne peut garantir que ses partenaires et/ou employés ne préféreront pas, à plus ou moins long terme, rejoindre ou travailler avec des structures concurrentes, ou que ses concurrents ne lui seront pas préférés par les centres médicaux, les médecins ou les patients.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

#### **1.4 Risques liés au développement commercial et stratégique de la Société**

L'obtention des autorisations préalables à toute commercialisation est incertaine

Les produits développés par la Société ont été classés dans la catégorie « dispositifs médicaux de classe III » auprès de 3 pays européens consultés et dans la catégorie « médicaments » aux États-Unis. La Société devra par conséquent obtenir un marquage CE en Europe et une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) délivrée par la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis. Bien que Nanobiotix ne soit pas concernée par la problématique d'obtention d'un marquage CE en Europe ou d'une AMM aux États-Unis à très court terme, de tels dossiers réglementaires se construisent sur toute la durée de développement des produits et la Société veille à respecter en permanence les bonnes pratiques afin de ne pas hypothéquer ses chances, à terme, d'obtenir ses futures autorisations dans de bonnes conditions.

Leur obtention par la Société dépendra de plusieurs facteurs, et notamment :

- de la possibilité de poursuivre le développement de ses produits actuellement dans des phases cliniques préliminaires ou de faire passer les produits actuellement en phase de développement préclinique à un stade clinique ou d'une phase clinique à la suivante ;
- de la capacité de la Société ou de ses sous-traitants (« *Contract Research Organizations* » ou CRO) à mener à bien les essais cliniques requis, dans les délais impartis et avec les moyens humains, techniques et financiers prévus initialement.

A défaut d'obtention d'un marquage CE ou d'une AMM, aucun produit ne pourra être commercialisé par la Société. En outre, un produit pourrait ne pas obtenir un marquage CE ou une AMM sur une zone géographique donnée, ce qui pourrait en restreindre significativement la commercialisation.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Les conditions de détermination du prix et du taux de remboursement des produits de la Société constitueront un facteur clé du succès commercial de la Société

Les performances commerciales de la Société dépendent, en partie, des conditions de fixation du prix de vente de ses produits par les commissions et organismes publics compétents et des conditions de leur remboursement par les organismes sociaux ou les assurances privées dans les pays où la Société entend commercialiser ses produits. Dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses de santé et de crise économique et financière, la pression sur les prix de vente et le niveau de remboursement s'intensifient du fait notamment :

- des contrôles de prix imposés par de nombreux États;
- du déremboursement croissant de certains produits dans le cadre des politiques budgétaires;
- de la difficulté accrue à obtenir et maintenir pour les médicaments un taux de remboursement satisfaisant.

L'ensemble de ces facteurs auront un impact direct sur la capacité de la Société à dégager des profits sur les produits concernés.

Le prix accepté pour le remboursement des produits de la Société fera l'objet de négociations avec les autorités compétentes au vu des résultats cliniques de l'étude pivot de chacun des produits concernés sans préjudice de l'existence d'échanges préliminaires informels entre la Société et les autorités compétentes. La détermination de ce prix se fait notamment au regard des prix retenus pour des traitements standards mais prend aussi en compte le bénéfice apporté aux patients au vu de résultats cliniques et plus largement le bénéfice pour la société et pour la population totale qui pourrait en bénéficier.

Les politiques de santé sont amenées à évoluer vers plus de rigueur et la politique de déremboursement des médicaments pourrait affecter significativement défavorablement l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

La Société dispose d'une expérience limitée de la vente, du marketing et de la distribution

Compte tenu de son stade de développement, la Société n'a encore qu'une expérience limitée dans les domaines de la vente, du marketing et de la distribution. La Société devra, à moyen terme et après obtention de résultats cliniques concernant ses produits, acquérir des compétences en marketing et développer sa force de vente, soit seule, soit avec des partenaires stratégiques. La Société pourrait ainsi être amenée à rechercher des partenaires pour la commercialisation future de certains de ses produits tout en décidant de mettre en place sa propre infrastructure de vente et de marketing pour d'autres produits. Dans cette dernière hypothèse, elle aurait besoin d'engager des dépenses supplémentaires, de mobiliser des ressources de gestion, de mettre en œuvre de nouvelles compétences et de prendre le temps nécessaire pour mettre en place l'organisation et la structure appropriées pour commercialiser le ou les produits concernés, conformément à la législation en vigueur.

Les partenaires avec lesquels la Société a signé ou entend signer dans le futur des contrats de licence, pourraient rencontrer des difficultés dans les validations techniques et cliniques de la technologie de la Société, susceptibles de retarder voire hypothéquer la commercialisation des produits concernés.

Ces partenaires pourraient également ne pas mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'obtention des résultats attendus dans le cadre des accords conclus avec la Société. Des restrictions budgétaires au sein de ces partenaires ou la priorité donnée à d'autres programmes de développement, notamment, pourraient retarder la validation du potentiel des produits intégrant la technologie de la Société et leur commercialisation.

Des conflits pourraient par ailleurs survenir entre la Société et certains de ses partenaires industriels. En particulier, la Société ne peut garantir qu'aucun de ses partenaires ne concevra ou ne cherchera à mettre en œuvre une activité à caractère commercial utilisant une technologie concurrente de celle de la Société ou tout ou partie de la technologie de la Société, qui serait *de facto* concurrente de l'activité de la Société (se référer au paragraphe sur les risques liés à la concurrence ci-dessus).

Il est possible que la Société (i) ne parvienne pas à conclure de partenariat pour la vente et le marketing de ses produits à des conditions économiquement raisonnables ou à commercialiser elle-même efficacement ses produits ou (ii) subisse les lenteurs et/ou insuccès et/ou attitudes concurrentielles de ses partenaires. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

La Société pourrait rencontrer des difficultés liées à la réalisation d'opérations de croissance externe

La stratégie de la Société ne comporte pas, à ce stade, de projet d'acquisition de sociétés ou de technologies lui facilitant ou lui permettant l'accès à de nouveaux dispositifs médicaux ou médicaments, à de nouveaux projets de recherche, ou à de nouvelles zones géographiques, ou présentant des synergies avec ses activités existantes.

Toutefois, si de telles acquisitions devaient s'avérer nécessaires, la Société pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant ses objectifs opérationnels, les économies de coûts, ou les synergies escomptées. En outre, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables, et pourrait être amenée à financer ces acquisitions à l'aide d'une trésorerie qui pourrait être allouée à d'autres fins dans le cadre des activités existantes.

Si la Société rencontrait des difficultés dans la mise en place ou dans l'exécution de sa politique de croissance externe, cela pourrait affecter sa capacité à atteindre ses objectifs financiers et à développer ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

### **1.5 Risques de dépendance vis-à-vis de tiers**

L'accès aux matières premières et produits nécessaires à la réalisation des essais cliniques et à la fabrication des produits de la Société n'est pas garanti

Le tétrachlorure d'hafnium constitue la principale matière première entrant dans la fabrication des nanoparticules destinées à ce jour à la réalisation de ses essais cliniques et, à terme, à la production en masse de ses futurs produits. Cette matière première n'est pas soumise à pénurie.

Même si cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent, l'approvisionnement de la Société pourrait être réduit ou interrompu. Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de matériaux ou produits de qualité acceptable, dans des volumes appropriés et à un coût acceptable. Si ses principaux fournisseurs ou fabricants lui faisaient défaut ou si son approvisionnement en produits et matériaux était réduit ou interrompu, la Société pourrait ne pas être capable de continuer de développer, produire, puis commercialiser ses produits à temps et de manière

compétitive. De plus, ces matériaux et produits sont soumis à des exigences de fabrication strictes et des tests rigoureux. Des retards dans l'achèvement et la validation des installations et des procédés de fabrication de ces matériaux et produits chez les fournisseurs de la Société pourraient affecter sa capacité à terminer des essais cliniques et à commercialiser ses produits de manière rentable et dans des délais raisonnables.

Afin de prévenir de telles situations, la Société a engagé depuis 2010, une recherche systématique de seconde source d'approvisionnement. A ce jour, elle dispose donc de plusieurs sources d'approvisionnement identifiées pour ses achats de tétrachlorure d'hafnium.

Il est précisé qu'à ce jour, la qualification des matières premières fait partie intégrante de la qualification générale du produit incombant à la Société.

Même si cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent, dans l'hypothèse où la Société viendrait à rencontrer des difficultés dans l'approvisionnement de ces matériaux ou, si elle n'était pas en mesure de maintenir ses accords d'approvisionnement en vigueur ou, de nouer de nouveaux accords dans le futur, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient en être significativement affectés.

La Société est dépendante de ses sous-traitants

La Société a recours à des sous-traitants, notamment pour la fabrication de lots de produits finis ou semi-finis destinés aux essais cliniques ou la réalisation de ces essais cliniques, dans la mesure où elle ne dispose pas, à ce stade de son développement, des ressources suffisantes pour assurer la fabrication des quantités de produits nécessaires à la réalisation des essais cliniques de grande échelle ou la réalisation de l'intégralité des essais cliniques requis.

Bien que la Société ait pris en compte les risques de défaillance de ses sous-traitants ou de rupture des relations contractuelles, et mis en place des mesures destinées à parer à ces risques, toute défaillance de leur part pourrait avoir des conséquences sur la durée, voire la poursuite, des essais cliniques et la qualité des données en résultant qui est soumise à des normes strictes (Bonnes Pratiques Cliniques, Bonnes Pratiques de Fabrication) imposées par les autorités de tutelle et donc retarder la commercialisation des produits.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société notamment dans la mesure où tout changement de sous-traitants nécessiterait une nouvelle validation ce qui pourrait ainsi engendrer des coûts supplémentaires et un délai plus long que prévu pour l'obtention du marquage CE.

Au titre de l'exercice 2017, la part des principaux fournisseurs et/ou prestataires dans le montant total des achats et autres charges externes de la Société a été la suivante : 5,8 % pour le premier d'entre eux, 20,8 % pour les cinq plus importants et 31,9% pour les dix plus importants.

## **2 RISQUES JURIDIQUES**

### **2.1 Risques liés au portefeuille de brevets**

#### **2.1.1 La protection offerte par des brevets et autres droits de propriété intellectuelle est incertaine**

Le projet économique de la Société repose notamment sur un portefeuille de brevets et de demandes de brevets. Il n'y a aucune certitude que les demandes actuelles et futures de brevet de la Société donneront lieu à des brevets ou qu'une fois les brevets accordés, ceux-ci ne soient pas contestés,



invalidés ou contournés ou qu'ils procurent une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des composés similaires. L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement de brevets pourrait avoir des effets négatifs sur la Société. En outre, le succès commercial de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer des produits et technologies qui ne contrefassent pas de brevets de tiers. La Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait notamment, que la publication des demandes de brevets est différée dans la plupart des pays à 18 mois après le dépôt des demandes et qu'une antériorité divulguée dans un quelconque pays du monde pourrait lui être opposée.

Il est important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter ses brevets ainsi que l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités, et notamment en Europe, aux États-Unis et en Asie.

Par ailleurs, la Société entend continuer sa politique de protection des inventions qu'elle crée par brevet en effectuant de nouveaux dépôts aux moments qu'elle jugera opportuns.

Toutefois, il ne peut être exclu que :

- La Société ne parvienne pas à développer de nouvelles inventions brevetables.
- Les brevets de la Société soient contestés et considérés comme non valables ou que la Société ne puisse pas les faire respecter. La délivrance d'un brevet ne garantit pas sa validité et l'étendue de sa protection et des tiers pourraient mettre en cause ces deux aspects. Par ailleurs, des actions en justice ou auprès des offices et/ou juridictions compétents pourraient s'avérer nécessaires pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, protéger ses secrets commerciaux ou déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle. Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables, influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et ne pas apporter la protection recherchée. Les concurrents de la Société pourraient contester avec succès la validité de ses brevets devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures. Cela pourrait réduire la portée de ces brevets, et permettre un contournement par des concurrents. En conséquence, les droits de la Société sur des brevets accordés pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.
- L'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour protéger la Société contre les contrefaçons ou la concurrence. La question de la brevetabilité des médicaments et dispositifs médicaux est très complexe et pose des problèmes juridiques, scientifiques et factuels. Il existe des tendances générales afin d'uniformiser l'approche de la brevetabilité des inventions dans le domaine de la pharmacie par les trois grands organismes de brevets mondiaux aux États-Unis, en Europe et au Japon. Néanmoins, il existe encore des incertitudes notamment quant à l'interprétation de la portée des revendications qui pourront être accordées, question qui relève encore du droit national. Des évolutions ou des changements d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis ou dans d'autres pays pourraient modifier la situation juridique et le positionnement de la Société face à des concurrents. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux États-Unis, et les procédures et règles nécessaires à la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays.
- Des tiers revendiquent la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre ou en copropriété, ou sur lesquels elle serait

amenée à bénéficier d'une licence. Les collaborations, contrats de prestations de service ou de sous-traitance de la Société avec des tiers exposent celle-ci au risque de voir les tiers concernés revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur les inventions de la Société ou ne pas assurer la confidentialité des innovations ou perfectionnements non brevetés et du savoir-faire de la Société. Par ailleurs, la Société peut être amenée à fournir, sous différentes formes, des informations, données ou renseignements aux tiers avec lesquels elle collabore (tels que des établissements universitaires et d'autres entités publiques ou privées) concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation de ses produits.

- Malgré les précautions, notamment contractuelles, prises par la Société avec ces entités, celles-ci pourraient revendiquer la propriété de droits de propriété intellectuelle résultant des essais effectués par leurs employés. S'agissant de copropriété de droits de propriété intellectuelle, ces entités pourraient ne pas concéder l'exclusivité d'exploitation à la Société selon des modalités jugées acceptables par celle-ci.
- Des salariés de la Société revendiquent des droits ou le paiement d'un complément de rémunération en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société, qui au jour de l'enregistrement de présent document de base, n'est toutefois confrontée à aucune de ces situations.

### **2.1.2 Une partie de l'activité de la Société pourrait dépendre de ou violer des brevets et autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers**

La croissance de l'industrie des biotechnologies et des technologies médicales et la multiplication corrélative du nombre de brevets délivrés augmentent le risque que des tiers considèrent que les produits ou les technologies de la Société enfreignent leurs droits de propriété intellectuelle.

A noter qu'en général, les demandes de brevets ne sont publiées que 18 mois après leur date de priorité. Aux États-Unis, certaines demandes de brevets ne sont pas publiées avant la délivrance du brevet lui-même.

Par ailleurs, toujours aux États-Unis, le système actuellement en vigueur accorde le droit à une protection par brevet au premier inventeur et non au premier déposant de la demande de brevet comme en Europe et dans le reste du monde. Les découvertes ne font parfois l'objet d'une publication ou d'une demande de brevet que des mois, voire souvent des années plus tard. C'est pourquoi, la Société ne peut être certaine que des tiers n'aient pas été les premiers à inventer des produits, à réaliser des inventions, ou à déposer des demandes de brevet susceptibles d'interférer avec les demandes de brevets de la Société ou utilisées en lien avec les produits qu'elle commercialise.

Tout litige ou revendication intenté contre la Société, quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts substantiels et compromettre sa réputation. Certains des concurrents disposant de ressources plus importantes que celles de la Société pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure complexe. Tout litige de ce type pourrait gravement affecter la faculté de la Société à poursuivre son activité.

En cas de survenance de litiges sur la propriété intellectuelle, la Société pourrait être amenée à devoir :

- cesser de développer, vendre ou utiliser le ou les produits qui dépendraient de la propriété intellectuelle contestée,
- obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou seulement à des conditions économiquement défavorables pour la Société.

La survenance de l'un de ces événements concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société qui au jour de l'enregistrement du présent document de base, n'est toutefois confrontée à aucun de ces événements.

### **2.1.3 La Société pourrait ne pas être en mesure de protéger la confidentialité de ses informations et de son savoir-faire**

Dans le cadre de contrats de collaborations, actuels ou futurs, de la Société avec des chercheurs d'institutions universitaires ainsi qu'avec d'autres entités publiques ou privées, des sous-traitants, ou tout tiers cocontractant, des informations et/ou des produits peuvent leur être confiés afin de conduire certains tests. Dans ces cas, la Société exige la signature d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Il ne peut être exclu que les modes de protection des accords et/ou les savoir-faire mis en place par la Société n'assurent pas la protection recherchée ou soient violés, que la Société n'ait pas de solutions appropriées contre de telles violations, ou que ses secrets commerciaux soient divulgués à ses concurrents ou développés indépendamment par eux.

Plus particulièrement, la Société n'a aucun contrôle sur les conditions dans lesquelles les tiers avec lesquels elle contracte, ont eux-mêmes recours à des tiers, et protègent ses informations confidentielles.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

## **2.2 Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits**

La Société pourrait être exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors du développement clinique ou de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits, liée aux essais, à la fabrication et à la commercialisation de produits thérapeutiques chez l'homme et/ou chez l'animal. Sa responsabilité pourrait ainsi être engagée par des patients participant aux essais cliniques dans le cadre du développement des produits thérapeutiques testés et des effets secondaires inattendus résultant de l'administration de ces produits. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient également être déposées ou engagées contre la Société par des patients, les agences réglementaires, des sociétés pharmaceutiques et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. Ces actions peuvent inclure des réclamations résultant d'actes de ses partenaires, licenciés et sous-traitants, sur lesquels la Société n'exerce pas ou peu de contrôle. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle (se référer au paragraphe 4.4 « Assurances et couverture des risques ») soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle, ou pour répondre à une situation exceptionnelle ou inattendue. Si sa responsabilité ou celle de ses partenaires, licenciés et

sous-traitants était ainsi mise en cause, si elle-même ou si ses partenaires, licenciés et sous-traitants n'étaient pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

### **2.3 L'activité de la Société est soumise à un cadre réglementaire de plus en plus contraignant**

Dans le monde entier, l'industrie pharmaceutique est confrontée à une évolution permanente de son environnement réglementaire et à la surveillance accrue de la part des autorités compétentes et du public qui exigent davantage de garanties quant à la sécurité et l'efficacité des médicaments. Par ailleurs, les mesures d'incitation à la recherche se trouvent réduites.

Les autorités de santé et notamment la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis ont imposé des exigences de plus en plus lourdes en terme de volume de données demandées afin de démontrer l'efficacité et la sécurité d'un produit. Ces exigences ont réduit le nombre de produits autorisés. Les produits commercialisés font en outre l'objet d'une réévaluation régulière du rapport bénéfice/risque après leur autorisation. La découverte tardive de problèmes non décelés au stade de la recherche peut conduire à des restrictions de commercialisation, à la suspension ou au retrait du produit et à un risque de contentieux accru.

Dans la mesure où de nouvelles réglementations entraînent une augmentation des coûts d'obtention et de maintien des autorisations de commercialisation des produits ou limitent la valeur économique d'un nouveau produit pour son inventeur, les perspectives de croissance de l'industrie pharmaceutique et médicale et de la Société pourraient s'en trouver réduites.

Par ailleurs, toute étude clinique est soumise à l'accord préalable des autorités de santé des pays dans lesquels il est prévu de mener l'étude et de comités d'éthique ; un avis négatif pourrait entraver ou stopper le programme de développement clinique de la Société.

De même, la Société réalise dans le cadre des études menées, un suivi des données et de la sécurité qui pourrait le cas échéant, conduire la Société à décider de l'arrêt prématuré, définitif ou non, du développement des produits.

De plus, en fonction des informations qui leur seraient communiquées en cours d'étude, notamment sur la survenue d'évènements indésirables graves, les autorités de santé pourraient décider de la suspension ou de l'arrêt prématuré de l'étude.

Enfin, alors qu'en Europe, les produits développés par la Société relèvent de la réglementation applicables aux « Dispositifs médicaux de classe III », il ne peut être exclu que la survenance récente de plusieurs scandales sanitaires conduisent les autorités compétentes à reconsidérer cette classification, et à les requalifier en médicaments. Dans un tel cas, leur développement clinique s'inscrirait dans un cadre plus complexe, et donc plus long et plus coûteux que celui anticipé à ce jour.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

### **3 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE**

#### **3.1 La Société pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées**

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de son équipe dirigeante. Bien que la Société ait conclu une assurance dite « homme clef » (police d'assurance invalidité permanente et décès) pour le président du directoire et le directeur général, l'indisponibilité momentanée ou définitive de ces personnes, ou des personnes de l'équipe de recherche pourrait altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs, notamment, en la privant de leur savoir-faire et de leurs capacités techniques.

Par ailleurs, la Société aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités au fur et à mesure que la Société s'étendra dans les domaines qui nécessiteront un surcroît de compétences, tels que la fabrication, l'assurance qualité, les affaires réglementaires, les affaires médicales et à terme, la commercialisation.

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

#### **3.2 Le développement de la Société dépendra de sa capacité à gérer sa croissance**

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société devrait être amenée à recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- piloter un processus de production sous-traitée.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

### **4 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES**

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges

supportées par la Société au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 119,9 K€ et 119,6 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Compte tenu de la spécificité de ses activités concentrées à ce stade sur la recherche et le développement, la quantification des risques éventuels en l'absence d'une sinistralité directe ou d'indicateurs de sinistralité dans son secteur d'activité, rend difficile la détermination d'un montant de garantie, notamment en matière de responsabilité civile mais la Société estime que les polices d'assurance décrites ci-dessous couvrent de manière adaptée les risques inhérents à ses activités et que sa politique d'assurance est cohérente avec les pratiques dans son secteur d'activités. La Société n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver, à l'avenir, des niveaux d'assurance adaptés dans la limite des conditions et des capacités du marché.

Les polices dont bénéficie la Société sont résumées ci-après :

Police d'assurance / Risques couverts	Assureur	Montant des Garanties	Expiration
<p><b>Responsabilité Civile Professionnelle</b></p> <p><u>Responsabilité civile exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous dommages dont:</li> <li>- Faute inexcusable</li> <li>- Dommages matériels et immatériels</li> <li>- Dommages résultant de pollution accidentelle</li> </ul> <p><u>Responsabilité civile professionnelle</u></p>	CHUBB	<p>3 500 000 €</p> <p>300 000 €</p> <p>1 500 000 €</p> <p>300 000 €</p> <p>1 000 000 €</p>	<p>Renouvelable annuellement</p> <p>au 24 Septembre</p>
<p><b>Responsabilité Civile Professionnelle recherches biomédicales</b></p> <p><u>Essai Clinique Phase II/III Essai Pivot sur le Sarcome des Tissus Mous - NBTXR3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous préjudices confondus</li> <li>- Par victime</li> <li>- Préjudices confondus liés au protocole de recherche</li> </ul> <p><u>Essai Clinique Phase 1 Monobras - NBTXR3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous préjudices confondus</li> <li>- Par victime</li> </ul> <p><u>Essai Clinique Phase 1 Open Label, feasibility &amp; Safety - NBTXR3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous préjudices confondus</li> <li>- Par victime</li> </ul>	CHUBB	<p>6 000 000 €</p> <p>1 000 000 €</p> <p>10 000 000 €</p> <p>6 000 000 €</p> <p>1 000 000 €</p> <p>6 000 000 €</p> <p>1 000 000 €</p>	<p>Renouvelable annuellement</p> <p>Renouvelable annuellement</p> <p>Renouvelable annuellement</p>
<p><b>Expédition &amp; Transport des Marchandises</b></p> <p>Expédition Aérienne</p> <p>Expédition Terrestre</p> <p>Par lieu de séjour et/ou transit</p>	ACE EUROPE	<p>200 000 €</p> <p>200 000 €</p> <p>200 000 €</p>	<p>Renouvelable annuellement par tacite reconduction au 9 Juillet</p>
<p><b>Déplacements professionnels du personnel</b></p> <p>La société a souscrit à une assurance au profit de tout salarié, mandataire social, dirigeant, administrateur, ou toute personne en mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques aériens</li> <li>- Risques terrestres</li> </ul> <p>L'assurance couvre notamment les dommages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décès, invalidités, frais médicaux</li> <li>- Frais d'annulation</li> <li>- Rappatriements</li> <li>- Enlèvement, évacuation politique</li> <li>- Responsabilité civile à l'étranger</li> </ul>	AIG GROUP	<p>25 000 000 €</p> <p>50 000 000 €</p>	<p>Renouvelable annuellement par tacite reconduction au 1 er Janvier</p>

## 5 RISQUES LIES AUX CONTENTIEUX AUXQUELS LA SOCIETE EST PARTIE

Se reporter à la section 1.5.4 du document de référence 2016.

## 6 RISQUES FINANCIERS

Les données comptables mentionnées dans le présent paragraphe sont issues des comptes annuels de la Société retraités en normes IFRS au titre des exercices 2017 et 2016.

## 6.1 Risques liés aux pertes historiques

La Société a un historique de pertes d'exploitation, pertes qui pourraient perdurer.

Depuis sa création en 2003, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles imputables principalement des dépenses engagées dans le cadre du développement de la technologie basée sur les nanoparticules, du programme préclinique et du lancement de l'étude pilote relative au dispositif NBTXR3. La Société pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles plus importantes que par le passé au cours des prochaines années, au fur et à mesure que ses activités de recherche et développement et commercialisation se poursuivront, en particulier du fait :

- du programme d'études précliniques, des études cliniques pilotes et pivots en cours ;
- de la nécessité d'entreprendre de nouveaux essais cliniques pour aborder de nouvelles applications en oncologie ;
- de l'ensemble des démarches qu'il y a lieu d'engager en vue de l'obtention des marquages CE et/ou autorisations de mises sur le marché et de dossiers de demandes d'accès des produits au remboursement ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la fabrication de ses produits ;
- des dépenses marketing et ventes à engager en fonction du degré d'avancement de développement des produits ;
- de la poursuite d'une politique de recherche et développement active pouvant le cas échéant, passer par l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Au 31 décembre 2017, sur la base des comptes retraités selon le référentiel IFRS, la perte de l'exercice s'élève à 26 178 K€.

## 6.2 Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'environ 153 M€ de sources de financements (levées de fonds externes, avances remboursables et crédit impôt recherche). D'importants efforts de recherche et de développement et de dépenses liées à des études précliniques et cliniques ont été engagés depuis le démarrage de l'activité de la Société ayant généré des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de son programme de développement clinique ainsi qu'à l'avenir pour la production et la commercialisation de ses produits dont le niveau et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de la Société tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés pour ses programmes de recherche et de développement et d'études cliniques ;



- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux anticipés pour l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de ses produits ainsi que de leur accès au remboursement, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

La Société a procédé ainsi à deux levées de fonds en mars et novembre 2014 lui permettant de financer la phase d'enregistrement de son premier produit NBTXR3 dans l'indication du Sarcome des Tissus Mous ainsi que les lancements des Phases I/II pour les indications dans le foie et de la tête et du cou.

La Société pourrait procéder à de nouveaux appels de fonds afin de financer par exemple les étapes suivantes dans le développement d'indications existantes ou le lancement du développement d'indications nouvelles.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son programme d'essais précliniques et cliniques ;
- accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; ou
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

La Société dispose néanmoins d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois suivant la date du présent document de référence.

Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 4.5.5 présenté à l'annexe aux états financiers consolidés du présent document.

### 6.3 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société bénéficie notamment du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »).

La Société a reçu le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2016 en novembre 2017. Au titre du crédit impôt recherche constaté au titre de 2017 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenues par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Il est précisé qu'à la date du présent document de référence, la Société n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'administration fiscale sur les sommes perçues au titre du CIR.

#### 6.4 Risques liés à l'utilisation future des déficits reportables

Au 31 décembre 2017, après prise en compte de la perte nette dégagée sur l'exercice, la Société dispose d'un déficit reportable s'élevant à 110 600 K€. A ce jour, ce déficit est indéfiniment reportable sur les bénéfices futurs.

En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2013, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 1 M€, majoré de 50% de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Il ne peut être exclu que les évolutions fiscales à venir en matière de fiscalité des sociétés viennent à remettre en cause, pour toute ou partie, la possible imputation de ces déficits antérieurs sur les bénéfices futurs ou à limiter dans le temps, leur imputation.

#### 6.5 Risques liés à l'accès à des avances publiques

Au 31 décembre 2017, la Société a bénéficié au total de trois aides remboursables à l'innovation accordées par OSEO/Bpifrance pour un montant global de 5 083 K€. Le détail des avances remboursables et prêt à taux zéro est détaillé en note 8 des comptes consolidés du groupe. Le solde restant à rembourser au 31 décembre 2017 et qui s'élève à 4 270 K€ est détaillé ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Montants encaissés	Montants à rembourser	
		Au 31-déc.-2017	Au 31-déc.-2016
OSEO 3	1 000	187	437
BPI	2 000	2 000	2 000
BPI NICE	2 083	2 083	2 083
<b>TOTAL</b>	<b>5 083 K€</b>	<b>4 270 K€</b>	<b>4 520 K€</b>

#### 6.6 Risque de change

La Société est exposée à ce stade de développement à un risque de change très peu significatif du fait de sa faible exposition aux échanges hors zone euro dans ses opérations courantes. Suite à l'ouverture d'un compte de dépôt à terme en dollar US au cours de l'exercice, la Société a enregistré une perte de change de 318 K€ en 2017.

La Société n'a pas pris, à ce stade, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment aux Etats-Unis, ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et devrait alors envisager de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

## 6.7 Risque de crédit et utilisation des instruments financiers par la Société

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible placée exclusivement en SICAV monétaires et autres produits de risque similaire au 31 décembre 2017. Par ailleurs, la Société a souscrit en avril 2016 un emprunt bancaire de 2,5 M€ à taux variable, remboursable à échéance trimestrielle sur une durée de 3 ans et prévoyant une exigibilité anticipée dans le cas où la trésorerie de la Société serait inférieure à 10 M€.

## 6.8 Risque de taux d'intérêt

La Société estime son exposition à un risque de taux d'intérêt comme suit :

- la rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusivement composés de Comptes à Terme, est soumise à la variation des taux d'intérêt de ces dépôts à terme.
- l'emprunt contracté auprès de la BNP Paribas pour un montant de 2,5 M€ est soumis à un taux variable lié à l'évolution de l'Euribor à 3 mois.

## 6.9 Risque de dilution

Depuis sa création, la Société a émis ou attribué des options de souscription d'actions (OSA), des bons de souscription d'actions (BSA) et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). A la date du présent document, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à ce jour permettrait la souscription de 2 828 098 actions nouvelles se décomposant comme suit :

- 2 602 640 BSPCE dont l'exercice conduirait à la création de 2 601 940 actions nouvelles,
- 199 208 BSA dont l'exercice conduirait à la création de 199 208 actions nouvelles, et
- 26 250 OSA dont l'exercice conduirait à la création de 26 250 actions nouvelles.

Ceci représente une dilution potentielle maximum de 14,40 % sur la base du capital et des droits de vote existant à ce jour, et de 12,59% sur une base pleinement diluée étant rappelé qu'une large part de ces instruments dilutifs (soit 64,28%) est liée à la performance boursière de l'action depuis son introduction en bourse.

## 6.10 Risques liés à la crise économique et financière

La Société exerce ses activités dans certaines zones géographiques où l'équilibre des comptes publics, les monnaies locales ou bien les taux d'inflation pourraient être affectés par cette crise, ce qui pourrait éroder la compétitivité locale des produits de la Société par rapport à des concurrents opérant dans ces monnaies, ou bien affecter négativement dans ces zones les marges de la Société lorsqu'elle facture dans les devises locales ou compromettre le recouvrement de ses créances auprès d'acteurs publics ou privés avec lesquels la Société conduit son activité.

De surcroît, dans certaines zones géographiques, les patients autofinancent l'achat de leurs médicaments en l'absence de systèmes organisés de couverture sociale, et pourraient voir leurs ressources financières réduites du fait de la crise financière. Enfin, dans les pays qui assurent une couverture sociale publique ou privée des dépenses de santé, l'impact de la crise financière pourrait pousser les organismes payeurs à accroître la pression qu'ils exercent sur les prix des médicaments, augmenter la participation financière des patients ou devenir plus sélectifs sur leurs critères de

remboursement. L'ensemble de ces risques pourrait affecter à l'avenir la capacité de la Société à atteindre ses objectifs financiers.

## **7 RISQUES INDUSTRIELS**

### **7.1 Utilisation de matières dangereuses**

L'activité de la Société pourrait impliquer l'entreposage, la manipulation, l'utilisation et le traitement contrôlés de matières dangereuses (notamment des substances radioactives), de toxines, d'agents chimiques et biologiques. Il existe donc non seulement des risques environnementaux liés à la contamination de l'environnement mais aussi des risques en termes de santé (maladies professionnelles) liés à la manipulation par les salariés de la Société de produits actifs ou de produits toxiques lors de la recherche et de la fabrication. Ces risques existent aussi pour les tiers avec lesquels la Société travaille. Toute réclamation concernant la manutention, l'entreposage ou le traitement impropre de ces matières pourrait se révéler onéreuse.

Bien que la Société estime que les mesures de sécurité qu'elle prend au titre de la manutention et du traitement des diverses matières nécessaires à son activité satisfont aux normes prescrites par les lois et règlements en vigueur et permettent à ses salariés et sous-traitants d'exercer leur activité dans de bonnes conditions d'environnement, de santé et de sécurité, le risque de contamination accidentelle ou de maladies professionnelles lié à la manipulation de matières dangereuses ne peut être complètement éliminé. Dans le cas d'un accident, la Société pourrait être tenue pour responsable de tous dommages en résultant et la responsabilité encourue pourrait excéder le plafond des assurances souscrites par la Société, voire ne pas être couverte par celles-ci.

### **7.2 Dépendance vis-à-vis de l'outil de production**

La Société dépend de son outil de production développé en interne pour la fabrication des nanoparticules et mis à disposition chez un sous-traitant. La Société n'a aucun contrôle sur les mesures de protection aujourd'hui mise en place par ses sous-traitants.

Toute interruption de la production pourrait avoir une incidence défavorable significative sur l'activité la Société, sa situation financière et ses résultats.

La Société a engagé une démarche consistant à mettre en place un système de contrôle des sous-traitants et des fournisseurs comprenant notamment la signature par les deux parties d'un cahier des charges des produits et/ou services qu'ils lui fournissent, un droit d'audit ainsi qu'un accès à toutes les données générées dans le cadre des prestations réalisées pour Nanobiotix.

**ANNEXE D**  
**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE**  
**GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES**  
**RISQUES**



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 589 001,19 euros

Siège social : 60, rue de Wattignies, 75012 Paris

447 521 600 RCS Paris

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE  
ET LA GESTION DES RISQUES**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, de la composition du conseil de surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2017 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport, préparé par la direction financière de la Société (incluant le contrôle de gestion et la comptabilité), avec l'appui de la direction de la communication a été soumis à la relecture du Président du Conseil de Surveillance avant d'être soumis au comité d'audit puis approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 mars 2018.

**1. Gouvernement d'entreprise et représentation des femmes et des hommes au conseil de surveillance**

Nanobiotix SA (ou la « Société »), est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance constituée le 4 mars 2003.

Le conseil de surveillance (ou le « Conseil »), lors de sa séance du 11 avril 2012, s'est doté d'un règlement intérieur qui précise notamment, les règles de fonctionnement du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil de surveillance de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil et des comités. Les principales dispositions du règlement intérieur du conseil sont reproduites ci-après.

Le règlement est consultable auprès de la Société.

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 11 avril 2012, a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers (le

« Code MiddleNext ») en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise, ce code étant disponible notamment sur le site de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext.

Conformément aux dispositions du code de commerce, le conseil de surveillance doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. A cet égard, la proportion des membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne pourra être inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée ordinaire qui suivra le 1er janvier 2016 et à 40 % à l'issue de la première assemblée ordinaire qui suivra le 1er janvier 2017. En outre, lorsque le conseil est composé au plus de 8 membres, l'écart, entre le nombre de membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne doit pas être supérieur à 2. Le conseil de surveillance, actuellement composé de moins de 8 membres, n'est pas concerné par le règlement décrit ci-dessus. En conservant un écart entre les genres de 2, la composition actuelle est conforme aux règles en vigueur.

A ce jour, le conseil de surveillance comprend une femme, correspondant à 20% des membres du conseil de surveillance.

### **1.1. Composition du conseil de surveillance**

En vertu des dispositions légales et statutaires, le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans et rééligibles au terme de leur mandat. En cas de vacance, les membres du conseil de surveillance peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Le conseil de surveillance estime que ses membres sont indépendants. Ils remplissent en effet les critères définis dans le Code MiddleNext, dans la mesure où ils :

- ne sont ni salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ni salarié ou mandataire social dirigeant de l'une de ses filiales et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années ;
- ne sont pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou dont la Société représenterait une part significative de l'activité ;
- ne sont pas actionnaire de référence de la Société ;
- n'ont de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence; et
- n'ont été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Le tableau qui suit décrit la composition du conseil de surveillance au 31 décembre 2017. A cette date le conseil de surveillance de la Société était constitué de 4 membres et un censeur.

Nom	Mandat	Principale fonction dans la société	Principale fonction hors de la société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date de fin de mandat
Laurent CONDOMINE	Président	Néant	Président du conseil de surveillance de Diaxonhit jusqu'en juin 2017	23/06/2011	A l'issue de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
Alain HERRERA	Membre	Néant	Administrateur IDDI (Belgique) Administrateur PDC'Line Pharma (Belgique) Administrateur Fondation ARCAD (France) Gérant AOC Gérant AD Bio Consulting	23/06/2013	A l'issue de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
Christophe DOUAT	Membre (jusqu'au 14 juin 2017) Censeur (depuis le 14 juin 2017)	Néant	Président de Medincell	28/06/2011	Membre du conseil de surveillance jusqu'à l'AG ayant approuvé les comptes clos le 31/12/2016
Anne-Marie GRAFFIN	Membre	Néant	Administrateur VALNEVA SE Administrateur Sartorius Stedim Biotech SA Gérant SMAG Consulting	18/12/2013	A l'issue de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
Enno SPILLNER	Membre	Néant	CFO Evotec	18/06/2014	A l'issue de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019



Les adresses professionnelles des membres du conseil de surveillance sont les suivantes :

- Laurent CONDOMINE et Madame Anne-Marie GRAFFIN : siège social de la Société
- Alain HERRERA chez AOC, 77 rue de Vaugirard 75006 Paris
- Christophe DOUAT, Medincell SA, 1 rue Charles Cros, 34830 Jacou
- Enno SPILLNER, Evotec AG, Manfred Eigen Campus, Essener Bogen 7, 22419 Hamburg (Allemagne)

### **1.2. Missions du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 15 à 17 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

Le conseil de surveillance, notamment :

- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire,
- désigne les membres du directoire chargés de définir la stratégie de la Société et de la gérer,
- fixe les rémunérations des membres du directoire,
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du code de commerce,
- propose à l'assemblée générale des actionnaires la désignation des commissaires aux comptes,
- approuve le rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Il n'existe pas de limitations statutaires des pouvoirs du directoire.

### **1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Le conseil de surveillance est régulièrement informé par le directoire de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société.

Tout nouveau membre du conseil de surveillance peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activités.

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre. Au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice, le conseil de surveillance arrête la date de ses réunions trimestrielles à tenir au cours de l'exercice suivant. Les membres du conseil de surveillance sont convoqués par tout moyen, même verbalement.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du conseil de surveillance, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil. Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil de surveillance, chaque membre du conseil de surveillance se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du directoire ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant.

En outre, le conseil de surveillance est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Chaque membre du conseil de surveillance est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le directoire. Les membres du directoire peuvent assister à ces entretiens, sauf si le membre du Conseil de surveillance concerné s'y oppose. Les membres du directoire peuvent être entendus à toute réunion du Conseil.

Les membres du conseil de surveillance peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet : (i) la nomination, la révocation, la fixation de la rémunération des membres du directoire, et (ii) la vérification et le contrôle des comptes de l'exercice, y compris les comptes consolidés établis en normes IFRS et l'examen du rapport de gestion.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil de surveillance par les moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Une fois par an, le conseil de surveillance fait le point sur les modalités de son fonctionnement et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur. Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du conseil de surveillance eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

#### **1.4. Compte-rendu de l'activité du conseil de surveillance au cours de l'exercice 2017**

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance de la Société s'est réuni à 9 reprises. Le président du conseil a présidé ces réunions, le taux de participation moyen sur l'exercice de l'ensemble des membres étant de 100 %.

#### **1.5. Comité d'audit**

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa séance du 9 septembre 2010, a décidé la mise en place d'un comité d'audit (le « Comité d'Audit »), dont les membres ont adopté un nouveau règlement intérieur le 11 avril 2012 approuvé par le conseil de surveillance.

La mission du Comité d'Audit est, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil de surveillance de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, à cet effet, notamment :

- d'assurer l'élaboration du budget et de prévisions pluriannuelles - sur la base des objectifs et des priorités tels que définis par le Directoire et le conseil – et d'en assurer un suivi régulier ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes IFRS par les commissaires aux comptes ;

- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit est, si possible, composé au minimum de deux membres désignés par le conseil de surveillance après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil de surveillance et, dans la mesure du possible, deux tiers d'entre eux sont des membres indépendants, dont au moins un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

Suite aux différents changements dans la composition du conseil de surveillance, le conseil de surveillance a nommé le 21 janvier 2014 les personnes suivantes en tant que membres du comité d'audit :

- M. Enno SPILLNER, Président,
- M. Laurent CONDOMINE,
- M. Christophe DOUAT (au titre de censeur).

Chacun d'entre eux disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable.

Le Comité d'Audit peut entendre tout membre du directoire de la Société et procéder à la visite ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Il en informe préalablement le président du conseil de surveillance et le président du directoire de la Société. En particulier, le Comité d'Audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur financier et principaux responsables de la direction financière).

Le Comité d'Audit procède à l'audition des commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2017 avec un taux de présence minimum de 100 %.

#### **1.6. Comité des rémunérations**

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa séance du 9 septembre 2010, a décidé la mise en place d'un comité des rémunérations (le « Comité des Rémunérations ») dont les membres ont adopté un règlement intérieur le 11 avril 2012 approuvé par le conseil de surveillance.

Le Comité des Rémunérations a pour objectifs principaux d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre par la Société, de proposer la rémunération des membres du directoire et, le cas échéant, des membres du conseil de surveillance et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le Comité des Rémunérations exerce, notamment, les missions suivantes :

- de recommander au Conseil la composition du Directoire et du Conseil, et la nomination de leurs membres ;
- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la politique de rémunération de la société et celle applicable à ses dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil de surveillance, des recommandations et propositions concernant:
  - o la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des membres du directoire. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché, et
  - o les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux membres du directoire,
  - o la revue des objectifs annuels de la société, et ceux des membres du directoire qui en découlent et l'évaluation de l'atteinte des objectifs du directoire et de chacun de ses membres ;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du conseil de surveillance, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil de surveillance ;
  - de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil de surveillance ; et
  - de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil de surveillance en matière de rémunération.

De manière générale, le Comité des Rémunérations apportera tout conseil et formulera toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité des Rémunérations est, si possible, composé d'au moins trois membres du conseil de surveillance désignés par le conseil de surveillance, au moins la majorité d'entre eux devant être, dans la mesure du possible, des membres indépendants selon les critères définis par le Code MiddleNext.

Les membres du Comité des Rémunérations sont :

- Mme Anne-Marie GRAFFIN (président et membre indépendant)

- M. Laurent CONDOMINE (membre indépendant)
- M. Alain HERRERA (membre indépendant)

Dans le cadre de sa mission, le Comité des Rémunérations peut demander au président du directoire à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2017 avec un taux de présence de 100 %.

### **1.7. Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux**

La Société applique l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et mandataires sociaux non dirigeants.

Les informations détaillées relatives à ces rémunérations et leur présentation figurent dans le rapport de gestion du directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Pour information, le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage due ou susceptibles d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Laurent LEVY</b>								
Président-Directeur général		X		X	X <sup>(1)</sup>			X
Date de début du mandat	27 mai 2004							
Date de fin de mandat	7 mars 2020							
<b>Elsa BORGHI</b>								
Membre du directoire	X			X		X	X <sup>(2)</sup>	
Date de début du mandat	7 mars 2008							
Date de fin de mandat	7 mars 2020							
<b>Bernd MUEHLENWEG</b>								
Membre du directoire		X		X	X <sup>(3)</sup>			X
Date de début du mandat	22 mars 2012							
Date de fin de mandat	7 mars 2020							
<b>Philippe MAUBERNA</b>								
Membre du directoire	X <sup>(4)</sup>			X		X	X <sup>(4)</sup>	
Date de début du mandat	28 août 2013							
Date de fin de mandat	7 mars 2020							

- (1) Le conseil de surveillance du 2 juillet 2013 a précisé les termes d'une précédente décision en date du 27 mai 2004 selon laquelle Monsieur Laurent LEVY pourra prétendre à une indemnité de rupture à laquelle il aurait droit en cas de départ forcé de la Société.
- (2) Mme Elsa BORGHI est tenue au respect d'une clause de non concurrence et de loyauté pendant une période de 12 mois à compter de la cessation de son contrat de travail. En contrepartie de cette clause, elle percevra pendant cette durée de 12 mois, une indemnité spéciale mensuelle forfaitaire égale à 10% de la moyenne du salaire brut perçu par elle au cours de ses trois derniers mois de présence dans la Société ;
- (3) Par décision du conseil de surveillance du 2 juillet 2013, M. Bernd MUEHLENWEG s'est vu attribuer le bénéfice d'une indemnité de rupture à laquelle il aurait droit en cas de départ forcé de la Société dont les termes sont décrits au paragraphe 2.2.3 du Document de Référence 2016;
- (4) M. Philippe MAUBERNA est tenu au respect d'une clause de non concurrence limitée au territoire Français et pour une durée de un an à compter de la cessation de son contrat de travail, en contrepartie de laquelle la Société s'engage à lui verser une indemnité mensuelle égale à 30% de son dernier salaire brut. Se reporter au descriptif du contrat de travail présenté au paragraphe 5.6.3 du Document de Référence 2016.

Au titre de l'exercice 2017, les parts variables de la rémunération de Laurent Levy, Elsa Borghi, Bernd Muehlenweg, et Philippe Mauberna ont été déterminées par le conseil de surveillance de la Société sur proposition du Comité des Rémunérations selon les critères suivants : (i) performance de la Société à hauteur de 50% ; (ii) performance individuelle de 30% ; et (iii) performance sur le « travailler ensemble » 20%.

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 22 janvier 2018, a décidé d'accorder des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à ses cinq membres personnes physiques indépendants, MM. Laurent CONDOMINE, Alain HERRERA, Christophe DOUAT, Anne-Marie GRAFFIN et Enno SPILLNER et à hauteur respectivement de 21.429, 10.714, 10.714, 12.857 et 14.286 euros, soit un montant total de 70.000 euros.

Pour rappel, la répartition des jetons de présence s'effectue comme suit :

- Président du Conseil de Surveillance : 21.429€
- Membres : 10.714€
- Président du Comité des Rémunérations : 1.500€ supplémentaires
- Président du Comité d'Audit : 2.500€ supplémentaires

Une condition de présence sur l'année de 80% est imposée.

D'autre part, le directoire a alloué le 22 janvier 2018 à chacun des membres du conseil de surveillance des Bons de Souscription d'Actions (BSA) selon la répartition suivante :

- Laurent CONDOMINE : 5.300
- Alain HERRERA : 2.900
- Anne-Marie GRAFFIN, Christophe DOUAT et Alain Herrera : 2.900
- Enno SPILLNER : 4.000

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient pas d'avantages en nature.

### **1.8. Autres éléments de gouvernance**

Les dispositions relatives à la participation des actionnaires aux assemblées figurent à l'article 22 des statuts disponibles au siège de la Société. Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont détaillées dans le rapport de gestion du directoire.

## **2. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société**

### **2.1. Principes généraux de contrôle interne**

#### **2.1.1. Définition**

La Société adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers<sup>2</sup>, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ;

---

<sup>2</sup> Guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour le 22 juillet 2010

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. La Société a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

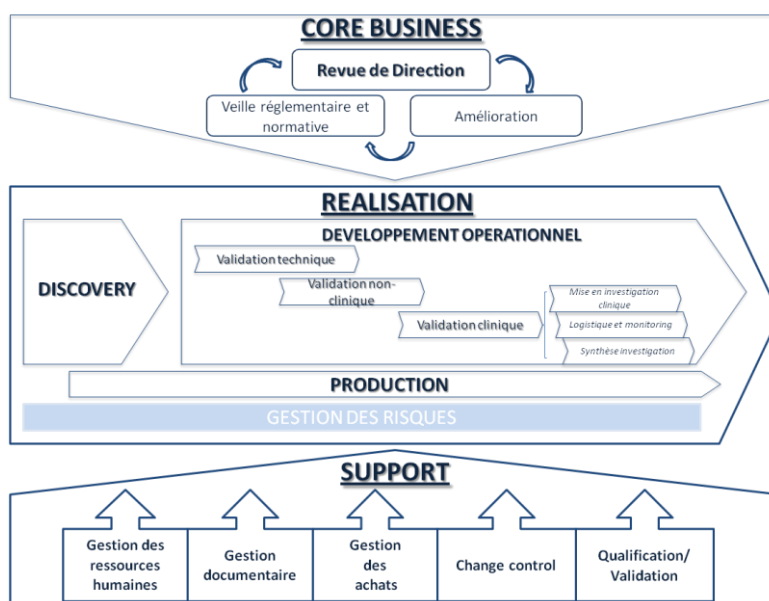
### 2.1.2. Les composantes du contrôle interne

#### Organisation générale

L'organisation des procédures du dispositif du contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- **Les organigrammes et les fiches de postes**, régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisés par la direction des ressources humaines. Les fiches de poste comportent une description approfondie des missions, responsabilités et compétences attendues de chaque responsable. Elles couvrent l'ensemble des fonctions clé et sont revues sous l'autorité directe des membres du directoire ;
- **Les règles d'engagement et de délégation d'autorité** qui s'appliquent aux différents responsables, précisées dans les fiches de poste elles-mêmes ;
- **Le manuel Assurance Qualité** définit une cartographie détaillée de l'ensemble des processus, qui ont été identifiés de la manière suivante :
  - Processus « core business »,
  - Processus « réalisation », et
  - Processus « support ».

Le système des processus bâti est robuste et prêt aux évolutions en fonction des activités de la Société.



- **Un suivi formalisé des droits d'accès au système d'informations** et aux principaux documents. Les droits d'accès sont répartis par zone d'activité et définis pour chaque collaborateur en lecture et en écriture. De plus, lors de chaque embauche, les responsables de département



définissent pour leur zone de travail collaboratif les droits d'accès du nouveau salarié pour chaque sous-ensemble placé dans leur périmètre de responsabilité.

- **La gestion des compétences**, directement liée au plan stratégique, à la définition des responsabilités, au plan de formation et au référentiel des fonctions attribuées au travers des fiches de poste.

Lors de l'entretien individuel annuel, la définition des objectifs et du plan d'action personnel correspondant est détaillée dans un document validé par le salarié, son supérieur hiérarchique et un membre du directoire. Le suivi annuel est formalisé dans la « fiche d'entretien annuel d'appréciation » qui comporte une évaluation détaillée des performances selon la définition des objectifs généraux de la Société et des objectifs individuels de chaque collaborateur.

Les recrutements et les licenciements sont systématiquement engagés et approuvés par le directoire.

Le dispositif de contrôle interne de la société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animations et d'outils :

#### Actions d'animation

- **Réunions d'animation présidées par le directoire** : elles permettent la communication formelle sur la marche des activités clés et les décisions stratégiques (deux ou trois fois par an);
- **Revue de direction** effectuées par le responsable de l'Assurance Qualité et les membres du directoire avec les responsables de départements, réunis de façon collégiale au rythme de cinq à six réunions par an. Les revues de direction permettent d'effectuer l'évaluation de la réussite du plan stratégique et de l'avancement du projet global de la Société ainsi que la prise de décision des actions préventives et correctrices. Aussi, les axes stratégiques définis par le directoire sont présentes à l'ensemble des responsables de départements. Les objectifs annuels sont ensuite diffusés à chaque équipe par le responsable de département et sont déclinés dans chaque fiche d'objectifs ;
- **Le « Quality Board »** se réunit toutes les 2 semaines, sous l'impulsion du directeur de l'Assurance Qualité. Ce groupe de travail est composé du directeur du développement et des affaires médicales, du directeur de la recherche et de la propriété intellectuelle, du directeur des affaires réglementaires et du responsable Qualité. Il effectue une surveillance permanente de la qualité des produits, analyse les défaillances et définit des plans d'action.

#### Outils de suivi

Les outils de suivi mis en place par la Société ont pour objectif d'identifier et d'évaluer les rôles et les statuts sur les différents types de transactions. Ces indicateurs sont construits en fonction de la criticité des activités par chaque responsable de département à partir d'une vision commune défini par le directoire. Ils permettent de s'assurer que l'ensemble des actions stratégiques et des modes opératoires sont correctement mis en œuvre et respectés par les différents responsables.

#### Processus de gestion des risques

La Société s'est engagée dans une démarche volontaire de gestion des risques selon la norme internationale spécifiquement développée pour les fabricants des dispositifs médicaux NF EN ISO 14971 (Application de la gestion des risques aux dispositifs médicaux). Elle fournit un cadre de travail à l'aide de principes établis de gestion des risques liés à l'utilisation de dispositifs médicaux.

En premier lieu, le périmètre des travaux couvre le cycle de vie des produits de la Société, depuis la conception, passant par la validation non clinique et clinique jusqu'à la commercialisation et la mise au rebut. Le processus identifie, élimine ou réduit au maximum les risques potentiels de production et de la phase de postproduction ainsi que ceux liés à l'environnement. Il s'étend ainsi sur tous les aspects du processus de Réalisation. Les dossiers de gestion de risques matérialisent en permanence les travaux effectués, leur surveillance et leur mise à jour. Ils comportent notamment des formulaires d'analyse du risque couvrant les types de défaillances potentielles à toutes les étapes du cycle de vie des produits, les impacts et les causes possibles, le plan de surveillance actuel et les actions d'amélioration à mettre en place.

Outre l'implication forte des membres du directoire, le processus de gestion des risques mis en place implique l'ensemble des équipes de l'entreprise et comporte notamment une sensibilisation et une formation du personnel. Un coordinateur responsable (Assurance Qualité) et une équipe multidisciplinaire composée des responsables de département ont été mis en place pour réaliser la gestion des risques sur les produits de la Société. Le fonctionnement est essentiellement collégial.

*In fine*, l'ensemble des paramètres du processus permettent la définition du « Risque résiduel global ». Ce processus de gestion des risques est une approche démontrée de grande efficacité pour la protection de la santé humaine.

La Société a le souci d'améliorer en permanence son système de gestion des risques et d'effectuer une veille technique sur les meilleures pratiques. Elle n'a pas mis en place une cartographie globale des risques, compte tenu de sa taille et de la supervision constante exercée par le directoire auprès des responsables d'activité. En revanche, lors des revues de direction, les risques pouvant impacter l'atteinte des objectifs généraux de la Société sont analysés. Les actions correctives sont définies et suivies selon un schéma de décision court et pragmatique. De plus, la politique de gestion des risques existante est mise en place de façon cohérente avec la déclaration de politique générale d'entreprise pour faire partie intégrante des objectifs stratégiques de l'entreprise.

#### Activités de contrôle

##### Activités de contrôle liées au respect de la réglementation

La Société est soumise aux Réglementations Européennes et Nationales applicables aux produits de santé humaine. Dans ce cadre, elle s'impose des activités de contrôle pour assurer la conformité à la Directive Européenne 93/42/EEC, amendée 2007/47/EC et à l'arrêté du 15 mars 2010 fixant la mise en œuvre des exigences essentielles applicables aux dispositifs médicaux. Ainsi, la Société contrôle tous les types de processus : « Core business », Réalisation » et « Support ». Ce contrôle est réalisé au travers d'indicateurs de suivi et de performance spécifiques à chacun des processus susmentionnés et fondamentalement encadré par la Norme Européenne EN ISO 13485 « Systèmes de Management de la Qualité pour les dispositifs médicaux ».

##### Activités de contrôle liées aux cycles comptables et financiers

Les cycles comptables et financiers font l'objet d'un contrôle direct qui, le plus souvent, est assuré par le directeur financier, via les bases de données et les tableaux de bord de suivi mis en place depuis plusieurs années.

Les exemples suivants illustrent les activités de contrôle effectuées par le directeur financier via une base de données spécifique qui permet de traiter toute l'information relative aux décaissements :

- l'ensemble des informations relatives aux achats fournisseurs,

- l'ensemble des informations relatives aux achats frais généraux,
- l'ensemble des informations relatives aux salaires et aux organismes sociaux,
- l'ensemble des informations relatives aux remboursements de notes de frais,
- l'ensemble des informations relatives aux comptes courants.

Cette base détaille les informations transmises par les autres services (demande de commandes de matériels, contrats de prestations de services...). Les informations saisies dans la base font l'objet d'un contrôle exhaustif par le directeur financier.

Le directoire est étroitement impliqué dans le suivi de la trésorerie et la construction du budget. Ce budget construit annuellement, est revu et approuvé par le Directoire avant d'être envoyé au comité d'audit. Les différentes natures de dépenses sont modélisées et planifiées mensuellement. Les écarts entre budget et réel sont également suivis chaque mois par le directoire.

#### Activités de contrôles liées aux processus externalisés

A chaque fois que cela est nécessaire, la Société délègue ses activités auprès de sous-traitants. La sélection de ces collaborateurs externes est assurée par un processus permanent de qualification et de suivi rigoureux permettant d'optimiser la sécurité, la fiabilité et l'efficacité des opérations sous-traitées.

Cette association, interne-externe, des compétences les plus performantes, facilite l'application des meilleurs standards et permet de disposer d'une documentation et de résultats de qualité exploités à chaque stade du développement, dans un encadrement réglementaire et légale stricte.

Les activités suivantes ont fait ainsi l'objet d'une externalisation totale ou partielle :

- la fabrication des produits et leur contrôle qualité analytique associé ;
- les études de la validation non clinique des produits ;
- les activités de monitoring des sites d'investigation clinique, et la gestion électronique des données à l'appui des logiciels spécifiques ;
- la gestion et le stockage électroniques des événements liés à la sécurité des patients;
- la gestion de la propriété intellectuelle ;
- la production des états financiers ;
- la gestion fiscale et la paye.

La Société établit des procédures documentées pour s'assurer de la conformité des activités et met en œuvre les contrôles nécessaires pour assurer que la sous-traitance satisfait aux exigences requises pour atteindre les objectifs prédéterminés.

Parmi ces activités de contrôle, la Société effectue des audits chez tous ses partenaires. Chaque audit est planifié en Revue de Direction en fonction de la criticité de l'activité sous-traitée. Les résultats d'audits sont analysés au cours de ces revues et permettent d'avoir un contrôle actif de la qualité des prestations et de réévaluer en continue la qualification initiale des sous-traitants.

Tous les contrats de sous-traitance comportent un droit d'audit exercé au moins annuellement.

La production des états financiers est externalisée auprès d'un cabinet d'expertise comptable. Outre leur mission de présentation des états financiers, le cabinet retenu assure une revue mensuelle des opérations enregistrées en comptabilité.

Compte tenu de la taille de la Société, le recours à des solutions de sous-traitance ou de co-traitance permet de d'établir des objectifs techniques et stratégiques larges et de disposer des données dont l'exactitude et traçabilité ont été contrôlées par le sous-traitant et par les responsables d'activité de la Société.

Contrôles liés à la protection des données et à la sécurité physique

- La protection des données et du savoir-faire fait l'objet de procédures et de contrôles rigoureux : la Société a notamment mis en place des serveurs redondants et des procédures de sauvegarde correspondantes aux standards de sécurité actuels. Afin de se protéger au mieux contre les tentatives d'intrusion, les serveurs d'accès à internet et les serveurs de données sont totalement séparés.

Les locaux de la Société comportent une salle sécurisée équipée de plusieurs armoires fortes regroupant l'ensemble des travaux de recherche et les contrats.

- Les risques et les points de vigilance liés à l'hygiène et à la sécurité pour chaque type de poste de travail sont définis dans les livrets d'accueil présentés à l'embauche d'un nouveau salarié.

Surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, la nature des activités de la Société rend nécessaire la réalisation d'audits internes sur les processus critiques.

Ainsi, des missions d'audit interne sont menées sous la supervision de l'Assurance Qualité, selon un plan d'audit établi et approuvé annuellement en Revue de Direction.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La comptabilité de l'entreprise ayant été internalisée, le recours à un cabinet d'expertise comptable externe se limite désormais à la revue des comptes et à la production des états financiers consolidés. De même, la gestion des obligations fiscales (fiscalité liée aux résultats de la Société, fiscalité locale,...) est également assurée par ce cabinet.

Le cabinet intervient aussi sur l'ensemble des éléments relatifs à la paye : calcul et édition des bulletins de paye, calcul des cotisations sociales mensuelles et trimestrielles, formalisation des contrats d'embauche, des documents de fin de contrats et des relations avec les organismes sociaux.

Enfin, la société continue d'améliorer ses procédures ainsi que les outils d'analyse et de contrôle des coûts.

## 2.2. Les objectifs prioritaires du contrôle interne

La Société attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne et s'attache à poursuivre son amélioration de façon continue. Ainsi, à la fin de l'exercice 2017, la Société se fixe pour objectif de réaliser les actions suivantes :

- poursuivre l'auto-évaluation régulière des méthodes de travail du conseil de surveillance ;
- poursuivre la structuration du dispositif de gestion des risques ;
- poursuivre l'amélioration de son système qualité, notamment dans l'objectif permanent de satisfaire aux exigences des produits dédiés à la santé humaine ;
- enfin, poursuivre ses travaux relatifs au suivi des points de vigilance tels que définis dans le code MiddleNext auquel la Société se réfère. Le Conseil de Surveillance procède régulièrement à une revue de gouvernance auprès des pouvoirs des dirigeants, ainsi que des mesures mises en place dans le cadre du contrôle interne ;
- mise en place d'une structure indépendante de compliance

## 2.3. Eléments à considérer en cas d'offre publique (article L. 225-100 décret n° 2015-545 du 18 mai 2015)

- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et 233-12 :
  - o Seuil supérieur à 10% du capital :

Il n'y a pas de participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital de la société.

- o Seuil supérieur à 5% et inférieur à 10% du capital :

Il n'y a pas de participation directe ou indirecte supérieure à 5% et inférieur à 10% du capital de la société.

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société :
  - o Les statuts de la société précisent que les membres du directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, tandis que les statuts sont modifiés en assemblée générale des actionnaires.
- Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

Ces informations n'ont pas été divulguées au marché pour des raisons de confidentialité.

- Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Le conseil de surveillance approuve les termes du présent rapport qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

---

Le président du conseil de surveillance

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION  
FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS**

**COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**



## Bilan

(montants en euros)

ACTIF	Note	31-déc.-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	1	135 968	4 453
Immobilisations corporelles	1	2 990 255	2 431 848
Immobilisations financières	1	1 231 793	1 076 142
<b>Total actifs non courants</b>		<b>4 358 015</b>	<b>3 512 442</b>
<b>Actifs courants</b>			
Clients et comptes rattachés	2	169 495	5 207
Autres actifs courants	3	5 726 688	5 827 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	47 212 493	21 057 998
<b>Total actifs courants</b>		<b>53 108 676</b>	<b>26 890 301</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>57 466 691</b>	<b>30 402 744</b>
<b>PASSIF</b>			
	Note	31-déc.-17	31-déc.-16
Capital	6	589 001	478 958
Primes liées au capital	6	123 782 016	74 296 314
Actions propres	6	(27 066)	(57 774)
Réserves		(54 278 747)	(35 438 669)
Résultat de l'exercice	18	(26 143 249)	(21 880 511)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>43 921 955</b>	<b>17 398 318</b>
Provisions - part non courante	7	233 467	175 206
Dettes financières - part non courante	8	3 959 804	4 583 144
<b>Total passifs non courants</b>		<b>4 193 271</b>	<b>4 758 350</b>
Provisions - part courante	7	105 000	248 873
Dettes financières - part courante	8	769 509	1 084 248
Fournisseurs et comptes rattachés	9	5 143 538	4 373 920
Dettes fiscales et sociales	9	2 859 439	1 982 978
Autres dettes	9	473 979	556 056
<b>Total passifs courants</b>		<b>9 351 465</b>	<b>8 246 075</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>57 466 691</b>	<b>30 402 744</b>

## Etat du résultat global

(montants en euros)

	Note	31-déc.-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Chiffre d'affaires	10	251 968	1 558 101
Autres produits de l'activité	10	3 469 557	3 863 512
<b>Total des produits de l'activité</b>		<b>3 721 525</b>	<b>5 421 613</b>
Coût des ventes			
Frais de recherche et de développement	12	(16 336 844)	(16 915 243)
Frais généraux et commerciaux	12	(9 708 781)	(8 370 208)
Charges liées aux paiements en actions	13	(2 605 054)	(1 990 855)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(24 929 153)</b>	<b>(21 854 693)</b>
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles		(337 888)	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(25 267 041)</b>	<b>(21 854 693)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents	14	33 026	59 492
Coût de l'endettement financier brut	14	(108 367)	(102 203)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(75 341)</b>	<b>(42 711)</b>
Autres produits financiers	14	21 639	173 000
Autres charges financières	14	(822 485)	(65 682)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(26 143 228)</b>	<b>(21 790 086)</b>
Charge d'impôt	15	(20)	(90 425)
<b>Résultat net</b>		<b>(26 143 249)</b>	<b>(21 880 511)</b>
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>			
Ecart actuariels sur engagements de retraite		(10 468)	44 839
<b>Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>			
Ecart de conversion sur entités étrangères		445 846	(111 876)
<b>Résultat global</b>		<b>(25 707 871)</b>	<b>(21 947 548)</b>
Résultat de base et dilué par action		(1,50)	(1,43)

## Etat de variation des capitaux propres

(montants en euros)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat	Total capitaux propres
<b>31-déc.-15</b>	<b>424 973</b>	<b>52 630 632</b>	<b>(81 875)</b>	<b>(20 505 065)</b>	<b>145 664</b>	<b>(17 003 084)</b>	<b>15 611 244</b>
Affectation du résultat N-1				(17 003 084)		17 003 084	
Résultat de la période N						(21 880 511)	(21 880 511)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite					44 839		44 839
Ecarts de conversion					(111 876)		(111 876)
Augmentation de capital	42 497	19 858 491					19 900 988
Exercice options	11 487	1 746 723					1 758 211
Souscription BSA		60 467					60 467
Paiements en actions				1 990 855			1 990 855
Actions propres			24 101				24 101
<b>31-déc.-16</b>	<b>478 958</b>	<b>74 296 313</b>	<b>(57 774)</b>	<b>(35 517 295)</b>	<b>78 626</b>	<b>(21 880 511)</b>	<b>17 398 318</b>
Affectation du résultat N-1				(21 880 511)		21 880 511	
Résultat de la période N						(12 189 657)	(12 189 657)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite					7 577		7 577
Ecarts de conversion					236 972		236 972
Augmentation de capital	47 896	23 323 215					23 371 111
Souscription BSA		56 920					56 920
Paiements en actions				1 918 540			1 918 540
Actions propres			142 583				142 583
<b>30-juin-17</b>	<b>526 854</b>	<b>97 676 448</b>	<b>84 810</b>	<b>(55 479 266)</b>	<b>323 175</b>	<b>(12 189 657)</b>	<b>30 942 364</b>

## Tableau des flux de trésorerie

(montants en euros)

	31-déc.-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
<b>Résultat net</b>	(26 143 249)	(21 880 511)
Elimination des amortissements et provisions	403 852	482 794
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	2 605 054	1 990 855
Autres charges et produits calculés	321 954	(147 155)
Intérêts financiers	108 367	71 981
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(22 704 022)</b>	<b>(19 482 036)</b>
<b>Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>1 671 216</b>	<b>1 198 270</b>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	(164 288)	74 816
<i>Autres actifs courants</i>	(123 727)	37 595
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	785 951	788 693
<i>Autres passifs courants</i>	1 173 280	297 166
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>	<b>(21 032 806)</b>	<b>(18 283 766)</b>
Investissements de l'exercice	(1 464 345)	(400 101)
Variation des actifs financiers		(44 885)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>(1 464 345)</b>	<b>(444 986)</b>
Augmentation de capital	53 140 073	23 079 111
Frais d'augmentation de capital	(3 601 248)	(1 419 912)
Souscription de BSA	56 920	60 467
Prêt taux 0 et avances remboursables		2 262 000
Remboursements emprunt bancaire	(840 152)	(817 219)
Remboursements avances remboursables	(143 270)	(221 025)
Opération sur actions propres - contrat de liquidité	30 708	24 102
Intérêts financiers	(108 367)	(71 981)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>48 534 664</b>	<b>22 895 543</b>
<b>Incidences des variations des cours des devises</b>	<b>116 984</b>	<b>(112 018)</b>
<b>Flux de trésorerie nette</b>	<b>26 154 495</b>	<b>4 054 773</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	21 057 998	17 003 225
<b>Trésorerie à la clôture</b>	47 212 493	21 057 998

## Annexe aux états financiers

### 1. Informations relatives à l'entreprise

Nanobiotix, spin-off de l'Université de Buffalo, SUNY, a été créée en 2003. Société pionnière et leader en nanomédecine, elle a développé une approche révolutionnaire dans le traitement du cancer. La Société concentre son effort sur le développement de son portefeuille de produits entièrement brevetés, NanoXray, innovation reposant sur le mode d'action physique des nanoparticules qui, sous l'action de la radiothérapie, permettent de maximiser l'absorption des rayons X à l'intérieur des cellules cancéreuses afin de les détruire plus efficacement.

Les produits NanoXray sont compatibles avec les traitements de radiothérapie standards et visent à traiter potentiellement une grande variété de cancers solides (y compris les Sarcomes des Tissus Mous, les cancers de la Tête et du Cou, les cancers du Foie, les cancers de la Prostate, les cancers du Sein, le Glioblastome...) et cela par de multiples voies d'administration.

NBTXR3 est actuellement testé au cours de plusieurs études cliniques chez des patients atteints de Sarcome des Tissus Mous, de cancers de la Tête et du Cou, de cancers de la Prostate, et de cancers du Foie (CHC et métastases hépatiques). Deux études cliniques sont également menées par PharmaEngine, partenaire de Nanobiotix en région Asie-Pacifique : cancers de la tête et du cou et du rectum.

La Société mène aussi plusieurs programmes de recherche en Immuno-Oncologie avec son produit leader NBTXR3, produit qui pourrait potentiellement apporter une nouvelle dimension à l'immunothérapie en oncologie. Nanobiotix a reçu l'autorisation de la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour le lancement d'un nouvel essai clinique de NBTXR3 activé par radiothérapie, en combinaison avec un anticorps anti-PD1 dans les cancers des poumons et de la tête et du cou.

Nanobiotix est entrée en bourse en octobre 2012. La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnemonique Euronext: NANO, code Bloomberg: NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société dispose de trois filiales : à Cambridge, aux Etats-Unis, à Madrid, en Espagne et à Munich en Allemagne.

### 2. Arrêté des comptes

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le directoire en date du 29 mars 2018, et présentés le même jour au conseil de surveillance.

### 3. Evènements significatifs

Les évènements clés de l'exercice 2017 sont résumés chronologiquement ci-dessous :

- **Février 2017** : Nanobiotix a recruté Alain Dostie, un *senior executive* de l'industrie pharmaceutique au poste de Chief Operating *Officer*. Spécialisé en oncologie, il supervise les opérations et la commercialisation du produit.
- **Mars 2017** : Nanobiotix a annoncé que le comité d'experts indépendants (Independent Data Monitoring Committee – IDMC) recommandait la poursuite de l'essai de phase II/III en cours avec NBTXR3 dans le sarcome des tissus mous (étude « Act.in.sarc »), sur la base des données de sécurité et d'efficacité disponibles. L'analyse intermédiaire est basée sur les résultats des deux tiers des patients traités dans l'étude de phase II/III – soit 104 patients sur un total de 156 prévus dans l'étude.

- **Mars 2017** : Nanobiotix a également annoncé la présentation d'études précliniques avec NBTXR3 démontrant 1) l'efficacité antitumorale *in vivo* de NBTXR3 évaluée dans cinq modèles de cancers humains et 2) l'efficacité antitumorale de NBTXR3 en association avec la chimiothérapie (études *in vitro* et *in vivo*). Ces données ont été présentées lors du congrès annuel de l'American Association For Cancer Research (AACR) 2017.
- **Avril 2017** : Nanobiotix lève 25,1 M€ par voie de placement privé d'actions ordinaires nouvelles. Les actions ordinaires nouvelles ont été émises principalement au bénéfice d'investisseurs spécialisés dans les sciences de la vie, dont une majorité située aux Etats-Unis et en Europe.
- **Juin 2017** : Nanobiotix a présenté les premières données de son produit NBTXR3 dans l'essai de phase I/II dans les cancers de la tête et du cou lors du congrès de l'American Society of Clinical Oncology (ASCO).
  - Un bon profil de sécurité et des signes prometteurs d'efficacité et de contrôle à long terme : les résultats montrent un très bon profil de sécurité sans aucun effet indésirable (grave ou modéré) chez des patients fragiles et âgés atteints d'un cancer de stade III ou IV. De plus, sept patients sur neuf ayant reçu une dose d'un volume de 10% et plus ont obtenu une Réponse Complète. Le suivi des patients suggère un potentiel impact sur le contrôle à long terme de la maladie.
  - Au regard de ces résultats très encourageants, Nanobiotix a déposé en juin un amendement au protocole de l'étude pour inclure 44 patients additionnels dans le cadre d'une expansion de cohorte, et près de 15 nouveaux sites en Europe devraient être ouverts dans le cadre de cette expansion.
- **Juin 2017** : Nanobiotix a présenté de nouvelles données translationnelles lors du workshop : "Immunotherapy workshop - Incorporating Radiation Oncology into Immunotherapy" organisé par l'American Society of Radiation Oncology (ASTRO), le National Cancer Institute (NCI) et la Society for Immunotherapy of Cancer (SITC). Mises en perspective, ces données non-cliniques et cliniques préliminaires confirment que la radiothérapie associée à NBTXR3 pourrait amorcer de façon efficace la réponse immunitaire antitumorale adaptative, transformant les tumeurs froides en tumeurs chaudes. De plus, l'ensemble de ces résultats suggèrent que la réponse physique induite et l'activation immunitaire qui en découle, générées par le traitement avec NBTXR3, pourrait constituer une approche générique. NBTXR3 pourrait transformer les tumeurs en vaccin *in situ* efficace, ce qui ouvre de nouvelles perspectives très prometteuses dans le traitement local du cancer et des métastases.
- **Juillet 2017** : Nanobiotix a annoncé être pour la quatrième année consécutive, éligible au dispositif fiscal PEA-PME et respecter les critères fixés par le décret d'application n°2014-283, publié en date du 4 mars 2014.
- **Octobre 2017** : La société a levé 27,2 M€ par l'intermédiaire d'un second placement privé d'actions ordinaires nouvelles. Ces opérations ont permis à la Société d'accueillir de nouveaux investisseurs européens et américains qualifiés en Biotechnologie. Le montant cumulé des fonds levés au cours de l'exercice est d'environ 52,3 M€.
- **Octobre 2017** : Nanobiotix a terminé l'inclusion des patients de l'essai de phase II/III avec NBTXR3 dans le Sarcome des Tissus Mous. La société prévoit de présenter les résultats de son essai de Phase II/III au second trimestre 2018.
- **Octobre 2017** : Création de Nanobiotix Germany GmbH.
- **Novembre 2017** : Le Professeur Christophe Le Tourneau, investigateur principal de l'étude de phase I/II dans les cancers de la tête et du cou, a présenté une mise à jour des résultats de l'essai durant la conférence Trends in Head and Neck Oncology (THNO), avec un suivi médian des

patients de 14,2 mois. Ces données confirment l'impact potentiel du produit NBTXR3 sur la réponse à long terme du traitement.

- **Novembre 2017** : Des résultats précliniques et des premières données humaines ont été présentés lors du congrès annuel de la Society for Immunotherapy of Cancer (SITC), confirmant le potentiel de NBTXR3 en Immuno-Oncologie.
  - Ces données ont montré la capacité potentielle de NBTXR3 à transformer les tumeurs « froides » en tumeurs « chaudes ». Elles montrent que NBTXR3 activé par la radiothérapie induit une réponse significative et différente du système immunitaire adaptatif par rapport à la radiothérapie chez les patients atteints de sarcomes des tissus mous.
  - Ces nouvelles données précliniques et cliniques, indiquent que NBTXR3 pourrait jouer un rôle clé en immuno-oncologie.
- **Novembre 2017** : En parallèle de son site actuel de production, Nanobiotix a décidé d'ouvrir son propre site de fabrication afin d'augmenter ses capacités de production et ainsi augmenter la quantité de flacons de NBTXR3 disponibles pour répondre à la future demande croissante liée aux essais cliniques et aux besoins des patients. Ce site est situé au sein du BioPark Villejuif, un centre de recherche scientifique et d'innovation à l'extérieur de Paris.
- **Décembre 2017** : Pour l'obtention de son premier marquage CE, la Société, en accord avec l'organisme notifié pour les dispositifs médicaux (LNE/G-MED), a choisi de suivre le processus dit de l'Annexe II, qui comprend deux étapes : la certification du système de management de la Qualité mis en place par la Société et l'évaluation du dossier technique du produit.
  - Dans le cadre du procès de l'Annexe II, le LNE/G-MED a audité la société en octobre 2017 sur sa capacité à concevoir, fabriquer, développer et commercialiser le produit. Aucune remarque majeure n'a été faite par les auditeurs, ce qui est de bon augure pour l'obtention de l'annexe II.
  - Concernant l'étude du dossier technique, le LNE/G-MED a récemment informé la Société qu'il lui faudrait encore quelques mois pour finaliser l'évaluation nécessaire à l'obtention du marquage CE.
- **Décembre 2017** : Approbation de la demande d'*Investigational New Drug* (IND) pour le 1er essai d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix aux Etats-Unis, avec NBTXR3 en association avec un anticorps anti-PD1 chez des patients atteints de cancers du poumon et tête et cou.
  - Nanobiotix va démarrer au second trimestre 2018 aux Etats-Unis une nouvelle phase I/II dans l'essai clinique de NBTXR3 activé par la radiothérapie en combinaison avec des anticorps anti-PD1 (nivolumab et pembrolizumab). L'étude multibras vise des patients atteints de carcinome épidermoïde loco régionaux récurrents et/ou métastatiques de la tête et du cou ou de cancers du poumon métastasé non à petites cellules, jamais traités ou non répondant aux anticorps anti-PD1 à 12 semaines. La phase II évaluera la capacité de NBTXR3 à transformer des patients non répondants en patients répondants aux anticorps anti-PD1, et à augmenter la réponse aux anticorps anti PD1 dans les cancers HNSCC loco régionaux récurrents susceptibles d'être ré-irradiés.
- **Décembre 2017** : Création de Nanobiotix Spain, S.L.

## 4. Principes et méthodes comptables

### 4.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les principaux postes concernés sont relatifs aux paiements fondés sur des actions, les impôts différés, le chiffre d'affaires.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le directoire compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Toutefois, compte tenu d'une trésorerie disponible au 31 décembre 2017 s'élevant à 47 M€, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour assurer sa continuité d'exploitation au moins pour les douze prochains mois.

### 4.2. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

#### ▪ **Valorisation des options de souscription d'actions**

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des employés est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre. La Société a recouru à un prestataire externe spécialisé pour la réalisation de l'évaluation de la juste valeur des instruments.

#### ▪ **Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés**

La Société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Etant donné les perspectives de résultat à court-terme, il a été décidé par prudence de ne pas reconnaître les actifs nets d'impôts différés.

#### ▪ **Reconnaissance du revenu**

Dans le cadre d'un contrat de concession de licence, la Société peut être amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus (cf. note 4.5.12).



#### 4.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels de Nanobiotix sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations de normes adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2017 sont les suivants :

- Amendements à IAS 7 « État des flux de trésorerie – Initiative concernant les Informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;

La première application de ces normes n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne ou n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2017.

Les normes adoptées par l'Union Européenne mais n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Clarification IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- Amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 et IFRS 4 aux activités d'assurance des conglomérats financiers ».

La norme IFRS 9 remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les normes actuellement en vigueur en matière de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des instruments financiers (IAS 32 et IAS 39). Compte tenu de la nature de ses activités, Nanobiotix n'anticipe pas de changement majeur suite à l'application de cette norme.

La norme IFRS 15 remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, contrat de constructions. Le principe de la norme IFRS 15 est la comptabilisation du revenu tiré des transferts de biens ou de services promis à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que la société s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Elle précise la manière dont une entité doit reconnaître son chiffre d'affaires en fonction des prestations qu'elle réalise, sans nécessairement conclure in fine à un changement des méthodes de comptabilisations par rapport à IAS 18 et IAS 11.

Les revenus du Groupe incluent plusieurs composantes, qui diffèrent selon la nature des biens et services rendus. Les principales caractéristiques des contrats sont les suivantes :

- La livraison de biens ;
- La refacturation de services.

Au cours de l'exercice 2017, la société a effectué une analyse de ses principaux contrats.

Chaque contrat testé a été soumis à la grille d'analyse préconisée par IFRS 15 en 5 étapes clés, afin de déterminer quand comptabiliser le revenu et pour quel montant :

1. Identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec le client ;
2. Identifier les différentes obligations de performance (OP) prévues au contrat ;
3. Déterminer le prix de transaction (PT) ;
4. Répartir le PT entre les différentes OP prévues au contrat ;
5. Comptabiliser le CA lorsqu'une OP est remplie (ou à mesure qu'elle l'est).

L'analyse IFRS 15 a été menée en impliquant les équipes opérationnelles lorsque cela était nécessaire.

Suite aux travaux effectués par la société et à l'analyse des principaux contrats de vente au cours de l'exercice 2017, l'impact de l'application d'IFRS 15 à la société a été considéré comme immatériel et non significatif.

La norme IFRS 16 entrera en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celles des contrats de location financement. A ce jour, Nanobiotix n'anticipe pas de changement majeur du fait de l'application de cette norme.

Les normes non encore adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Améliorations annuelles des IFRS (2014-2016) ;
- Amendements à IFRS 2 « classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises ».

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

#### 4.4. Principes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la Société.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, la Société détient trois filiales à 100%, la Société Nanobiotix Corp. créée en septembre 2014 et située aux Etats-Unis. Nanobiotix détient également 100% des actions des sociétés Nanobiotix Spain S.L., créée en décembre 2017 et située en Espagne, et Nanobiotix Germany GmbH, créée en octobre 2017 et située en Allemagne.

Ainsi, la Société présente des comptes consolidés sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 intégrant les comptes de ses filiales ; américaine, espagnole et allemande.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

Sociétés	31-déc.-17		31-déc.-16	
	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Nanobiotix S.A.	IG <sup>(1)</sup>	100	IG	100
Nanobiotix Corp.	IG	100	IG	100
Nanobiotix Spain S.L.	IG	100	-	-
Nanobiotix Germany GmbH	IG	100	-	-

(1) : Intégration globale

#### 4.5. Méthodes comptables

##### 4.5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

##### ▪ Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,

- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme, la Société a comptabilisé jusqu' au 31 décembre 2017 l'ensemble de ses dépenses de recherche et développement en charges. En effet, la Société considère que la faisabilité technique de ses projets de développement n'est démontrée qu'au moment de la délivrance des autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits, qui correspond également au moment où la quasi-totalité des frais de développement a été engagée.

#### ▪ Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la Société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en charges, en cohérence avec la position retenue pour la comptabilisation des frais de recherche et de développement.

#### ▪ Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis sur une période de 1 an.

### 4.5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements, aménagements, constructions : 5 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier : 1 à 10 ans

### 4.5.3. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

#### ▪ Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

#### ▪ Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### ▪ Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

#### ▪ Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

#### 4.5.4. VALEUR RECOUVRABLE DES ACTIFS NON COURANTS

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur

est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

#### **4.5.5. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquelles ils appartiennent.

Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

#### **4.5.6. CAPITAL**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

#### **4.5.7. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS**

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la Société.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés depuis 2006.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes ou de Monte-Carlo de valorisation d'options comme décrit en note 13. La Société a recouru à un prestataire externe spécialisé pour la réalisation de l'évaluation de la juste valeur des instruments.

#### **4.5.8. EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS**

##### **▪ Passifs financiers au coût amorti**

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

#### ▪ Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs classés « en juste valeur par résultat » sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur.

Toute variation de cette juste valeur est comptabilisée en résultat de la période.

#### 4.5.9. SUBVENTIONS ET AVANCES CONDITIONNEES

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêt à taux zéro. Le détail de ces aides est fourni en note 8.

Les subventions sont comptabilisées en « Subvention à recevoir » lorsqu'elles sont octroyées, et non seulement lors de leurs encaissements. Ensuite une partie des subventions est comptabilisée en « Produits constatés d'avance » en fonction du rythme des dépenses correspondantes.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

#### 4.5.10. PROVISIONS

##### ▪ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

##### ▪ Engagement de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à la répartir uniformément sur la durée de services des employés.

Le coût des services passés relatif à la partie non acquise des droits est toutefois comptabilisé immédiatement en charge (augmentation des avantages accordés) ou en produit (diminution des avantages accordés) dès la mise en place du nouveau régime ou de la modification du régime.

Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

La Société fait appel à des experts pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Dans le cadre de la clôture des comptes annuels du 31 décembre 2017, la Société a procédé à une révision des paramètres de calcul de l'IFC pour tenir compte de son évolution récente. Ainsi le taux de progression des salaires, le taux de rotation et le taux d'actualisation ont été modifiés. Le taux d'inflation a été intégré (Cf. Note 7).

#### **4.5.11. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

##### **▪ Factures non parvenues**

Comme pour l'exercice comptable précédent, Nanobiotix a enregistré au cours de l'année 2017 un nombre significatif de patients traités avec le NBTXR3 dont les coûts de traitements ne sont pas encore totalement facturés au moment de la clôture des comptes annuels. Ces coûts estimés à 1 806 K€ ont été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices.

#### **4.5.12. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES**

##### **▪ Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la Société sur l'exercice résulte principalement de la refacturation de matériels et services relative aux activités prévues dans le cadre des conventions de partenariats de la Société avec notamment PharmaEngine et Malaysian Biotech Corp pour 252 K€.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des licences ou des prestations vendues par la société.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

##### **▪ Autres produits**

##### Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.



### Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Le montant du Crédit Impôt Recherche calculé pour l'exercice 2017 s'élève à 3 259 K€, soit une diminution de 12% par rapport à l'exercice 2016. Le remboursement du CIR 2016 est de 3 717 K€, a été obtenu le 1er Novembre 2017.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

#### **4.5.13. CONTRATS DE LOCATION**

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

#### **4.5.14. IMPOT SUR LES BENEFICES**

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

#### **4.5.15. INFORMATION SECTORIELLE**

L'essentiel des coûts de recherche et développement et des frais généraux et commerciaux sont exposés en France.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 concerne principalement les revenus liés à la facturation de prestations de services et autres ventes.

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction de la Société alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des licences ou selon le lieu où la prestation de service est rendue.

Il est précisé que le chiffre d'affaires présenté pour l'exercice 2017 a été réalisé à plus de 96% avec un seul client.

**4.5.16. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL**

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Il s'agit des écarts actuariels sur les engagements de retraite et les écarts de conversion sur les filiales étrangères.

## 5. Notes sur les états financiers

**NOTE 1 : IMMOBILISATIONS**

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles	31-déc.-16	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variations taux de change	31-déc.-17
Licences	65 059					65 059
Logiciels	71 207	131 149				202 356
Immobilisations en cours		34 979				34 979
<b>Total brut des immobilisations incorporelles</b>	<b>136 266</b>	<b>166 128</b>				<b>302 394</b>
Licences	(65 059)					(65 059)
Logiciels	(66 755)	(34 613)				(101 367)
<b>Total amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(131 813)</b>	<b>(34 613)</b>				<b>(166 426)</b>
<b>Total net des immobilisations incorporelles</b>	<b>4 453</b>	<b>131 516</b>				<b>135 968</b>

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles	31-déc.-16	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variations taux de change	31-déc.-17
Agencements et installations	1 221 608	957 055		(12 303)		2 166 360
Matériels techniques	2 242 943	49 596		(425 000)		1 867 539
Matériel de bureau et informatique	451 322	169 377		(3 664)	(923)	616 112
Matériel de transport	35 962				(4 348)	31 613
Immobilisations en cours		162 888				162 888
Avances et acomptes sur immobilisations						
<b>Total brut des immobilisations corporelles</b>	<b>3 951 835</b>	<b>1 338 916</b>		<b>(440 967)</b>	<b>(5 271)</b>	<b>4 844 513</b>
Agencements et installations	(386 712)	(144 077)		3 294		(527 495)
Matériels techniques	(857 721)	(209 131)		113 805		(953 046)
Matériel de bureau et informatique	(269 062)	(90 456)		1 914	133	(357 471)
Matériel de transport	(6 493)	(11 187)			1 435	(16 246)
<b>Total amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(1 519 987)</b>	<b>(454 851)</b>		<b>119 013</b>	<b>1 568</b>	<b>(1 854 258)</b>
<b>Total net des immobilisations corporelles</b>	<b>2 431 848</b>	<b>884 065</b>		<b>(321 954)</b>	<b>(3 703)</b>	<b>2 990 255</b>

Pour le matériel de bureau et informatique, les variations de taux de change (écarts de conversion) comprennent la régularisation de l'impact 2016 ainsi que l'impact 2017.

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

Immobilisations financières	31-déc.-16	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variations taux de change	31-déc.-17
Contrat de liquidités - Compte en espèces	242 224	30 705				272 929
Autres titres immobilisés donnés en garantie	500 145					500 145
Dépôts et cautionnements versés	333 773	126 463			(1 517)	458 719
<b>Total brut des immobilisations financières</b>	<b>1 076 142</b>	<b>157 168</b>			<b>(1 517)</b>	<b>1 231 793</b>

Au cours de l'exercice 2017, la Société a acquis des équipements de laboratoire pour un montant de 50 K€ nécessaire à ses projets. La Société a aussi poursuivi l'aménagement de locaux pour 957 K€ afin de soutenir son développement actuel et à venir. Ce montant inclut 500 K€ d'équipements et aménagements de laboratoire pour les nouveaux locaux de production loués depuis le 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice, ainsi que 154 K€ en matériel informatique.

Les immobilisations financières en 2017 enregistrent une hausse de 156 K€ par rapport à 2016 sous l'effet conjugué du solde des opérations sur actions propres et des dépôts et cautionnements versés comptant respectivement pour 31 K€ et 126 K€.

### NOTE 2 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Clients et comptes rattachés (en euros)	31-déc-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Clients et comptes rattachés	169 495	5 207
<b>Total des clients et comptes rattachés</b>	<b>169 495</b>	<b>5 207</b>

### NOTE 3 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (en euros)	31-déc-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Crédit d'impôt recherche	3 259 478	3 716 668
Taxe sur la valeur ajoutée	793 346	538 955
Charges constatées d'avance	998 904	804 797
Subventions à recevoir	117 460	172 516
Autres créances	557 500	594 160
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>5 726 688</b>	<b>5 827 096</b>

Les autres actifs restent relativement stables en 2017, soit 5 727 K€ au 31 décembre 2017 et 5 827 K€ en 2016. Cette stabilité résulte principalement de l'évolution opposée entre le CIR et les autres actifs. Le CIR connaît un repli de 457 K€ alors que les autres postes d'actif courant enregistrent des augmentations, notamment en TVA (254 K€) et charges constatées d'avances (194 K€). Les autres créances ont connu une légère baisse de 37 K€ qui correspondent principalement aux acomptes versés.

Les charges constatées d'avances correspondent essentiellement à la collaboration de recherche de Nanobiotix Corp. avec le MIT (400 K€), aux essais cliniques (150 K€), au loyer (112 K€), aux assurances (84 K€) et à des honoraires de conseil (76 K€).

L'évolution de la créance du CIR se présente comme suit :

<b>Créance clôture 31-12-2016</b>	<b>3 716 668</b>
Païement CIR 2016	(3 716 668)
Produit CIR 2017	3 259 478
<b>Créance clôture 31-12-2017</b>	<b>3 259 478</b>

**NOTE 4 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

Dépôts bancaires à court terme (en euros)	31-déc-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Dépôts bancaires à court terme	47 212 493	21 057 998
<b>Total net</b>	<b>47 212 493</b>	<b>21 057 998</b>

Les montants présentés en "Dépôts bancaires à court terme" sont principalement constitués de dépôts à terme rémunérés et correspondant à la stratégie de gestion financière de la Société.

Au 31 décembre 2017 la trésorerie de la Société s'établit à 47 212 K€ contre 21 058 K€ au 31 décembre 2016. Cet accroissement de la trésorerie est le résultat des augmentations successives du capital de la Société effectuées au cours de l'exercice 2017.

**NOTE 5 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT**

Comptes au 31/12/2017 (en euros)	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
Immobilisations financières	1 231 793		1 231 793		
Clients et comptes rattachés	169 495		169 495		
Autres actifs courants	5 726 688				5 726 688
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 212 493	47 212 493			
<b>Total</b>	<b>54 340 468</b>	<b>47 212 493</b>	<b>1 401 288</b>		<b>5 726 688</b>
Dettes financières - part non courante	3 959 804			3 959 804	
Dettes financières - part courante	769 509			769 509	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 143 538	5 143 538			
Dettes fiscales et sociales	2 859 439				2 859 439
Autres dettes	473 979				473 979
<b>Total</b>	<b>13 206 269</b>	<b>5 143 538</b>		<b>4 729 313</b>	<b>3 333 418</b>

Juste valeur par résultat (en euros)	31-déc.-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Coût de l'endettement financier brut	(108 367)	(102 203)
Revenus sur équivalents de trésorerie	33 026	59 492
<b>Total juste valeur par résultat</b>	<b>(75 341)</b>	<b>(42 711)</b>

**NOTE 6 : CAPITAL****6.1 Capital émis**

Date	Nature des opération	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
<b>31-déc.-16</b>		<b>478 958</b>	<b>74 296 314</b>	<b>15 965 272</b>	<b>0,03</b>
3-févr.-17	Souscription BSA 2016		16 240		
10-mars-17	Souscription BSA 2017		8 633		
12-mars-17	Souscription BSA 2017		10 667		
15-mars-17	Souscription BSA 2017		6 373		
31-mars-17	Souscription BSA 2017		15 006		
6-avr.-17	Augmentation de capital	47 896	25 097 404	1 596 527	
6-avr.-17	Frais d'augmentation de capital		(1 774 189)		
22-août-17	Exercice BCE 2016	10	4 805	333	
31-oct-17	Exercice BCE 2012	3 764	748 948	125 452	
31-oct-17	Exercice OSA 2016	120	52 080	4 000	
31-oct-17	Augmentation de capital	58 254	27 126 792	1 941 789	
31-oct-17	Frais d'augmentation de capital		(1 827 059)		
<b>31-déc.-17</b>		<b>589 001</b>	<b>123 782 016</b>	<b>19 633 373</b>	<b>0,03</b>

Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit à 589 001 €. Il est divisé en 19 633 373 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,03 €.

**6.2. Actions propres**

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient au 31 décembre 2017, 7 984 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres IFRS pour un montant de 27 K€.

**6.3 Options de souscription d'actions**

La Société a émis les plans de bons de souscription d'actions (BSA), les plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE) et les plans d'options de souscription d'actions (SOA) suivants :

Type	Date de création	Prix d'exercice	Date de fin d'exercice	Total créé	31-déc.-16	31-déc.-17	Actions potentielles
<b>Bons de souscription d'actions</b>							
BSA15	03-10-2011	2,80	avant le 31/12/2016	13 500		-	-
BSA 2012	04-05-2012	6,00	avant le 04/05/2022	52 500	30 000	30 000	30 000
BSA 2013	10-04-2013	6,37	avant le 10/04/2023	6 000	6 000	6 000	6 000
BSA 2014	16-09-2014	17,67	avant le 16/09/2024	14 000	10 000	10 000	10 000
BSA 2014	24-11-2014	21, 63 et 32, 45	avant le 30/06/2016	650 000	-	-	-
BSA 2015-1	10-02-2015	17,67	avant le 10/02/2025	4 000	4 000	4 000	4 000
BSA 2015-2	10-02-2015	17,67	avant le 10/02/2025	22 000	17 000	17 000	17 000
BSA 2015-3-1	25-06-2015	19,54	avant le 25/06/2025	64 000	64 000	64 000	64 000
BSA 2015-3-2	25-06-2015	19,54	avant le 25/06/2020	6 000	6 000	6 000	6 000
BSA 2016-1	02-02-2016	13,74	avant le 02/02/2021	36 208	36 208	36 208	36 208
BSA 2016-2	03-11-2016	15,01	avant le 03/11/2021	8 000		8 000	8 000
BSA 2017	07-01-2017	15,76	avant le 07/01/2022	18 000		18 000	18 000
<b>TOTAL</b>				<b>894 208</b>	<b>173 208</b>	<b>199 208</b>	<b>199 208</b>
<b>Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise</b>							
BCE04	13-04-2010	2,80	avant le 31/12/2016	20 000		-	-
BCE05	13-04-2010	2,80	avant le 31/12/2016	77 361		-	-
BCE 2012-1	04-05-2012	6,00	avant le 25/04/2019	1 800 000	1 800 000	1 674 548	1 674 548
BCE 2012-2	18-12-2012	6,63	avant le 18/12/2022	100 000	100 000	100 000	100 000
BCE 2013	10-04-2013	6,30	avant le 10/04/2023	55 000	55 000	55 000	55 000
BCE 2013	28-08-2013	5,92	avant le 28/08/2023	50 000	50 000	50 000	50 000
BCE 2014	16-09-2014	18,68	avant le 16/09/2024	97 200	93 433	92 100	92 100
BCE 2015-1	10-02-2015	18,57	avant le 10/02/2025	71 650	71 183	70 950	70 950
BCE 2015-3	10-06-2015	20,28	avant le 10/06/2025	53 050	44 233	41 383	41 383
BCE 2016	02-02-2016	14,46	avant le 02/02/2026	255 650	242 250	230 309	230 309
BCE 2017	07-01-2017	15,93	avant le 07/01/2027	289 400		288 350	288 350
<b>TOTAL</b>				<b>2 869 311</b>	<b>2 456 100</b>	<b>2 602 640</b>	<b>2 602 640</b>
<b>Stocks options</b>							
SOA 2016-1	02-02-2016	13,05	avant le 02/02/2026	18 400	18 400	14 400	14 400
SOA 2016-2	03-11-2016	14,26	avant le 03/11/2026	4 000	4 000	4 000	4 000
SOA 2017	07-01-2017	14,97	avant le 07/01/2017	7 850		7 850	7 850
<b>TOTAL</b>				<b>30 250</b>	<b>22 400</b>	<b>26 250</b>	<b>26 250</b>
<b>Total En Cours</b>				<b>3 793 769</b>	<b>2 651 708</b>	<b>2 828 098</b>	<b>2 828 098</b>

Le directoire, lors de sa séance du 7 janvier 2017, conformément à la délégation donnée par l'AGM du 23 juin 2016, a décidé l'attribution de 289 400 bons de créateurs d'entreprises, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euros, au prix fixe de 15,93 euros. Elles se répartissent en 117 650 BCE ordinaires et 79 750 BCE de performance, 12 000 BCE de performance Project et 80 000 BCE 2017.

Les BCE ordinaires sont exerçables par tiers selon le calendrier suivant. :

- Un tiers à compter du 8 janvier 2018 ;
- Un tiers à compter du 8 janvier 2019 ;
- Un tiers à compter du 8 janvier 2020.

Les BCE Performance sont exerçables à compter de leur date d'attribution, soit le 7 janvier 2017, sous réserve de la réalisation des conditions suivantes en 2017 :

- lecture intérimaire positive des résultats de l'étude clinique 301: conclusion d'un comité d'experts permettant de continuer et de terminer l'essai ;
- attribution du marquage CE.

Sauf décision contraire du directoire et du conseil de surveillance, si les conditions susvisées ne sont pas réalisées, les BCE performance deviennent caducs de plein droit le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les BCE Performance Projet sont exerçables à compter de leur date d'attribution soit le 7 janvier 2017, sous réserve de l'obtention avant le 31 décembre 2018 inclus, d'une autorisation de lancement du Projet par le directoire et le conseil de surveillance.

Cette autorisation de lancement doit être matérialisée soit par un financement interne supérieur ou égal à deux millions d'euros, soit par la matérialisation d'une première commande avec un tiers extérieur au périmètre juridique de Nanobiotix.

Les BCE 2017 n'ont pas de conditions d'exercice et par conséquent peuvent être exercées à partir de la date de leur attribution, soit le 7 janvier 2017.

Au cours de la même séance, le directoire décide l'attribution de 7 850 stocks options, donnant chacune droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euros, au prix fixe de 14,97 euros. Elles se répartissent en 3 500 options ordinaires et 4 350 options de performance. Les options sont exerçables dans les mêmes conditions que les BCE, décrites ci-avant.

Au cours de la même séance, il a également été décidé l'émission de 18 000 bons de souscription d'actions permettant la souscription d'une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 15,76 euros.

Les BSA seront exerçables à tout moment à compter de leur émission, pour autant que (i) leurs bénéficiaires aient assisté à au moins 75 % des réunions du conseil de surveillance tenus pendant la période ayant précédé l'exercice des BSA et (ii) que le cours d'une action de la Société soit au moins égal à 40 euros au jour de l'exercice du BSA concerné. Les BSA pourront être exercés au plus tard dans les cinq (5) ans de leur attribution, étant précisé que les BSA qui n'auraient pas encore été exercés à l'expiration de cette période de cinq (5) années seraient caducs de plein droit.

Le directoire, lors de sa séance du 7 janvier 2017, conformément à la délégation donnée par l'AGM du 23 juin 2016, a décidé l'attribution de 7 850 options de souscription d'actions au bénéfice d'un salarié de la filiale américaine, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euros, au prix fixe de 14,97 euros.

Les options sont exerçables au plus tard dans les 10 ans de leur attribution, et par tiers selon le calendrier suivant. :

- Un tiers à compter du 8 janvier 2018 ;
- Un tiers à compter du 8 janvier 2019 ;
- Un tiers à compter du 8 janvier 2020.

Le Directoire, lors de sa séance du 27 avril 2017, a attribué 50.000 BCE au profit de salariés et des membres du Directoire de la société. Cette attribution a été préalablement approuvée par le comité des rémunérations et par le conseil de surveillance en date du 27 avril 2017.

Les comptes semestriels au 30 juin 2017 contenaient ces bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise. Dû à une erreur administrative, cette attribution a été invalidée et n'apparaît pas dans les comptes au 31 décembre 2017

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est détaillée note 13.



**NOTE 7 : PROVISIONS**

Provisions (en euros)	31-Dec-16	Augmentations	Diminutions	31-Dec-17
Indemnités de départ à la retraite	175 206	58 261		233 467
<b>Provisions - part non courante</b>	<b>175 206</b>	<b>58 261</b>		<b>233 467</b>
Provisions pour litiges	248 873		(143 873)	105 000
<b>Provisions - part courante</b>	<b>248 873</b>		<b>(143 873)</b>	<b>105 000</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>424 079</b>	<b>58 261</b>	<b>(143 873)</b>	<b>338 467</b>

**7.1 Provision – part non courante**

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2017	31/12/2016
Modalités de départ à la retraite	Cadre: 66 ans Non cadre: 64 ans	Pour l'ensemble des salariés: départ volontaire à 65 ans
Taux de charges sociales	43%	43%
Taux d'actualisation	1,81%	1,67%
Taux d'inflation long terme	2,00%	
Tables de mortalité	Table réglementaire INSEE 2011 -2013	Table réglementaire INSEE 2010 -2012
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,5%	2,0%
Taux de rotation	Taux moyen de 4% constant	Taux moyen de 4% constant

Les droits accordés aux salariés de la Société sont définis par la convention collective de la Pharmacie (Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique).

Le taux d'augmentation des salaires a été augmenté de 0,50 point.

Le taux de rotation du personnel a été déterminé à partir d'une moyenne historique sur la période 2013-2016.

**7.2 Provision – part courante**

Les provisions pour litiges concernent des litiges prud'homaux en cours.

**NOTE 8 : DETTES FINANCIERES**

Dettes financières (en euros)	31-déc-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Emprunt bancaire - Long Terme	0	426 739
Emprunt bancaire - Court Terme	428 147	838 931
Avances remboursables OSEO / Prêt BPI - Long Terme	3 959 804	4 156 405
Avances remboursables OSEO / Prêt BPI - Court Terme	341 362	245 317
<b>Total des dettes financières</b>	<b>4 729 313</b>	<b>5 667 392</b>

La Société a souscrit en avril 2015 un emprunt bancaire de 2 500 K€ à taux variable, remboursable par échéances trimestrielles sur une période de 3 ans et comportant une exigibilité anticipée dans le cas où la trésorerie serait inférieure à 10 000 K€. Au 31 décembre 2017, le capital restant à rembourser est de 427 K€.

Par ailleurs, la Société bénéficie d'avances remboursables avec OSEO Innovation. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% en cas de succès technique et/ou commercial.

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée au taux d'endettement moyen de la société est considérée comme une subvention perçue de l'État. Ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en dettes financières - part non courante, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en dettes financières - part courante.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par type d'avance remboursable :

Avances OSEO	OSEO 3	BPI	Prêt BPI taux 0	Total
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>424 471</b>	<b>2 141 867</b>	<b>1 835 384</b>	<b>4 401 722</b>
Versement				
Impact de l'actualisation				
Charges financières sur dettes	10 219	32 495	44 230	86 944
Remboursement	(187 500)			(187 500)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>247 190</b>	<b>2 174 362</b>	<b>1 879 614</b>	<b>4 301 166</b>

Les échéanciers de remboursement des avances se présentent comme suit :

	OSEO 3	BPI	Prêt BPI taux 0	TOTAL
Total 2014	62 500			62 500
Total 2015	250 000			250 000
1er trimestre	62 500			62 500
2nd trimestre	62 500			62 500
3ème trimestre	62 500			62 500
4ème trimestre	62 500			62 500
Total 2016	250 000			250 000
1er trimestre	62 500			62 500
2nd trimestre	62 500			62 500
3ème trimestre	62 500			62 500
4ème trimestre	62 500			62 500
Total 2017	250 000			250 000
Total 2018	187 500		250 000	437 500
Total 2019			500 000	500 000
Total 2020			500 000	500 000
Total 2021		300 000	500 000	800 000
Total 2022		500 000	250 000	750 000
Total 2023		800 000		800 000
Total 2024		1 200 000		1 200 000
Total des remboursements	1 000 000	2 800 000	2 000 000	5 800 000

#### NOTE 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

##### 9.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en euros)	31-déc-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Fournisseurs et comptes rattachés	5 143 538	4 373 920
<b>Total des fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>5 143 538</b>	<b>4 373 920</b>

Le poste fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2017 s'est accru en étroite corrélation avec le développement des activités de la Société pour s'établir à 5 144 K€ contre 4 374 K€ au 31 décembre 2016.

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période concernée.

Le détail du poste fournisseurs et comptes rattachés se présente comme suit :

<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b> (en euros)	<b>31-déc-17</b> ( 12 mois )	<b>31-déc.-16</b> ( 12 mois )
Factures non parvenues - essais cliniques	1 806 255	1 403 322
Autres fournisseurs et comptes rattachés	3 337 283	2 970 598
<b>Total des fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>5 143 538</b>	<b>4 373 920</b>

Nanobiotix a enregistré au cours de l'année 2017 un nombre significatif de patients traités avec le NBTXR3 dont les coûts de traitements ne sont pas encore totalement facturés au moment de la clôture des comptes annuels. Ces coûts estimés à 1 806 K€ ont donc été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices.

Ces coûts ont été estimés pour chaque étude, sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient. Le montant total estimé pour chaque étude au 31 décembre 2017 a été diminué des factures reçues jusqu'à la date de clôture de l'exercice.

## 9.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

<b>Autres passifs courants</b> (en euros)	<b>31-déc-17</b> ( 12 mois )	<b>31-déc.-16</b> ( 12 mois )
Dettes fiscales	(229 582)	(168 765)
Dettes sociales	(2 629 857)	(1 814 213)
Autres dettes	(473 979)	(556 056)
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>(3 333 418)</b>	<b>(2 539 034)</b>

Les autres dettes correspondent principalement à des produits constatés d'avance au titre de :

- la subvention à recevoir de 72 K€ correspondant à une subvention perçue par la Société dans le cadre du consortium européen dénommé Enatrans dont l'objectif est de dynamiser et structurer les acteurs de la Nanomédecine en Europe. A ce titre Nanobiotix devrait percevoir un montant total de subvention de 408 K€ sur 3 ans.
- du produit constaté d'avance relatif aux avances OSEO et prêt BPI pour un montant de 132 K€.
- l'étalement des franchises de loyer pour un montant de 205 K€.

Les dettes sociales concernent principalement les charges sociales et congés à payer.

**NOTE 10 : PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES**

<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>31-déc.-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
(en euros)	( 12 mois )	( 12 mois )
Licence	146	1 075 372
Autres ventes	23 205	99 450
Services	228 617	383 279
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>251 968</b>	<b>1 558 101</b>
Subventions	153 721	98 095
Crédit d'impôt recherche	3 259 478	3 703 278
Autres	56 358	62 139
<b>Autres produits de l'activité</b>	<b>3 469 557</b>	<b>3 863 512</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>3 721 525</b>	<b>5 421 613</b>

Le chiffre d'affaires de Nanobiotix au titre de l'exercice 2017 correspond à la refacturation de matériels et services relative aux activités prévues dans le cadre des conventions de partenariats de la Société avec notamment PharmaEngine et Malaysian Biotech Corp pour 252 K€.

La Société a effectué une analyse de ses principaux contrats et les a soumis à la grille d'analyse préconisée par la norme IFRS 15. A ce stade, le groupe n'a pas identifié de changement majeur par rapport au traitement actuel selon IAS 18.

**NOTE 11 : CHARGES DE PERSONNEL**

<b>Charges de personnel</b>	<b>31-déc.-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
(en euros)	( 12 mois )	( 12 mois )
Salaires	7 060 275	5 290 996
Charges sociales	3 005 855	2 180 207
Paiements en actions	2 605 054	1 990 855
Engagements de retraite	47 792	46 138
<b>Total charges du personnel</b>	<b>12 718 976</b>	<b>9 508 196</b>
<b>Effectifs moyens</b>	<b>76</b>	<b>65</b>
<b>Effectifs fin d'année</b>	<b>85</b>	<b>67</b>

Au cours de l'exercice 2017, les charges du personnel de la Société se sont accrues de 3 246 K€ par rapport à 2016.

Les postes de salaires et charges sociales ont augmenté de 2 594 K€ en raison de l'accélération du développement de la Société avec le recrutement de 18 nouveaux collaborateurs et de l'incidence de sa politique de rémunération.

Conformément à la norme IFRS 2, le poste paiement en actions figurant dans l'état du résultat global pour 2 605 K€ correspond à l'ensemble des charges non décaissées relatives aux droits acquis au cours de l'exercice et non exercés par les salariés, mandataires sociaux et membres du conseil de surveillance bénéficiaires de plans d'options octroyés par la société.

Au 31 décembre 2017, la Société compte 13 plans de distribution de BCE, 11 plans de BSA en cours et 5 plans d'options de souscription d'action.

## NOTE 12 : DETAIL DES CHARGES PAR FONCTION

### 12.1 Recherche & développement

Charges de recherche et développement (en euros)	31-déc.-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Achats et sous-traitance	9 876 989	11 525 844
Charges de personnel	6 092 670	5 056 659
Amortissements et provisions	367 185	332 741
<b>Total des charges de recherche et développement</b>	<b>16 336 844</b>	<b>16 915 243</b>

Les charges de recherche et développement s'élèvent à 16 337 K€ au cours de l'exercice 2017 contre 16 915 K€ lors de l'exercice précédent. Cette réduction est principalement due aux coûts des essais cliniques inférieurs aux attentes et notamment aux fluctuations du nombre de patients recrutés au sein des différentes études, ainsi qu'à une réduction des frais de recherche. Cette baisse est compensée par l'augmentation de l'effectif de R&D au sein de la filiale américaine.

Au 31 décembre 2017, le Groupe compte dans ses effectifs 61 collaborateurs en R&D dont 14 nouveaux collaborateurs.

### 12.2 Frais généraux et commerciaux

charges de frais généraux et commerciaux (en euros)	31-déc.-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Locations, honoraires et autres charges	5 709 123	5 805 960
Charges de personnel	4 021 252	2 460 682
Amortissements et provisions	(21 594)	103 566
<b>Total des charges de frais généraux et commerciaux</b>	<b>9 708 781</b>	<b>8 370 209</b>

Les frais généraux et commerciaux de l'exercice s'élèvent à 9 709 K€ contre 8 370 K€ en 2016. Cet accroissement des frais généraux et commerciaux est principalement lié à la création du poste de *Chief Operating Officer* en février 2017, d'augmentation d'effectifs et de salaires, ainsi que de frais d'honoraires, notamment pour des services de conseil, d'audit, de recrutement et de communication.

Le poste « Amortissements et provisions » présente un produit, dû à la reprise de provision pour risques et charges comme noté en note 7, compensé par les charges d'amortissement et de provision pour l'année.

### NOTE 13 : PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et employés, ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance sous forme d'Options de Souscription d'Actions, de Bons de Souscription d'Actions ou de Bons Créateurs d'Entreprise. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix de marché des actions à la date d'approbation des plans. La levée des options est subordonnée à des conditions de performance. La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de régler les options en numéraire.

Le nombre d'options en vie au 31 décembre 2017 et leurs principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

	PLANS DE BCE ANTERIEURS A 2017 ET EN COURS D'ACQUISITION									
	BCE 2012-1	BCE 2012-2	BCE 2013-1	BCE 2013-2	BCE 2014	BCE 2015-1	BCE 2015-2	BCE 2015-3	BCE 2016o-1	BCE 2016p-1
Type d'options	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombres d'options	180000	100000	55000	50000	97200	5650	66000	53050	126400	129250
Date AG de mise en place du plan	04/05/2012	04/05/2012	04/05/2012	28/06/2013	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014	25/06/2015	25/06/2015
Date de souscription	04/05/2012	18/12/2012	10/04/2013	28/08/2013	16/09/2014	10/02/2015	10/02/2015	10/06/2015	02/02/2016	02/02/2016
Prix de souscription	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix d'exercice	6,00 €	6,63 €	6,30 €	5,92 €	18,68 €	18,57 €	18,57 €	20,28 €	14,46 €	14,46 €
Nombres d'options au 31 décembre 2017	<b>1 674 548</b>	<b>100 000</b>	<b>55 000</b>	<b>50 000</b>	<b>92 100</b>	<b>4 950</b>	<b>66 000</b>	<b>41 383</b>	<b>114 784</b>	<b>115 525</b>
Nombres d'options exercées	<b>125 452</b>								<b>333</b>	
Nombres d'options caduques ou annulées					<b>5 100</b>	<b>700</b>		<b>11 667</b>	<b>11 283</b>	<b>13 725</b>
Date d'expiration contractuelle	25/04/2019	18/12/2022	10/04/2023	28/08/2023	16/09/2024	10/02/2025	10/02/2025	10/06/2025	02/02/2026	02/02/2026

	PLANS DE BCE ATTRIBUES EN 2017			
	BCE 2017o-1	BCE 2017p-1	BSPCE 2017	SPCE 2017 Proj
Type d'options	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombres d'options	117650	79750	80000	12000
Date AG de mise en place du plan	23/06/2016	23/06/2016	23/06/2016	23/06/2016
Date de souscription	07/01/2017	07/01/2017	07/01/2017	07/01/2017
Prix de souscription	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix d'exercice	15,93 €	15,93 €	15,93 €	15,93 €
Nombres d'options au 31 décembre 2017	116 600	79 750	80 000	12 000
Nombres d'options exercées				
Nombres d'options caduques ou annulées	<b>1 050</b>			
Date d'expiration contractuelle	07/01/2027	07/01/2027	07/01/2027	07/01/2027

	PLANS DE BSA ANTERIEURS A 2017 ET EN COURS D'ACQUISITION										Plans de BSA 2017
	BSA 2012	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015-1	BSA 2015-2	BSA 2015-3 (1)	BSA 2015-3 (2)	BSA 2016o-1	BSA 2016p-1	BSA 2016-2	BSA 2017o-1
Type d'options	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombres d'options	52500	6000	10000	17000	4000	64000	6000	18103	18105	8000	18000
Date AG de mise en place du plan	04/05/2012	04/05/2012	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014	25/06/2015	25/06/2015	25/06/2015	23/06/2016	23/06/2016
Date de souscription	23/10/2012	18/10/2013	17-19/12/14	10-12/05/15	02/06/2015	23/11/2015	23/11/2015	21/03/2016	21/03/2016	03/11/2016	07/01/2017
Prix de souscription	0,60 €	2,50 €	4,87 €	4,87 €	4,87 €	5,00 €	2,80 €	1,67 €	1,67 €	2,03 €	2,03 €
Prix d'exercice	6,00 €	6,37 €	17,67 €	17,67 €	17,67 €	19,54 €	19,54 €	13,74 €	13,74 €	15,01 €	15,76 €
Nombres d'options au 31 décembre 2017	<b>30 000</b>	<b>6 000</b>	<b>10 000</b>	<b>17 000</b>	<b>4 000</b>	<b>64 000</b>	<b>6 000</b>	<b>18 103</b>	<b>18 105</b>	<b>8 000</b>	<b>18 000</b>
Nombres d'options exercées	<b>22 500</b>										
Nombres d'options caduques ou annulées											
Date d'expiration contractuelle	04/05/2022	10/04/2023	16/09/2024	10/02/2025	10/02/2025	25/06/2025	25/06/2020	02/02/2021	02/02/2021	03/11/2021	07/01/2022

	PLANS D'OPTIONS ANTERIEURS A 2017			PLANS D'OPTIONS ATTRIBUES EN 2017	
	Options 2016o-1	Options 2016p-1	OSA 2016-2	Options 2017o-1	OSA 2017p-1
Type d'options	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombres d'options	12000	6400	4000	3500	4350
Date AG de mise en place du plan	25/06/2015	25/06/2015	23/06/2016	23/06/2016	23/06/2016
Date de souscription	02/02/2016	02/02/2016	03/11/2016	07/01/2017	07/01/2017
Prix de souscription	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix d'exercice	13,05 €	13,05 €	14,26 €	14,97 €	14,97 €
Nombres d'options au 31 décembre 2017	8 000	6 400	4 000	3 500	4 350
Nombres d'options exercées	4 000				
Nombres d'options caduques ou annulées					
Date d'expiration contractuelle	02/02/2026	02/02/2026	03/11/2026	07/01/2027	07/01/2027

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action à la date d'attribution est égal au prix d'exercice excepté pour les BSA 2014;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.

Les conditions de performance sur l'ensemble des plans ont été intégrées de la manière suivante :

- Les conditions de performance non liées au marché ont fait l'objet d'une analyse permettant de déterminer la date d'exercice probable de l'option ;
- Les conditions de performance liées au marché ont été directement intégrées dans la détermination de la juste valeur des instruments.

A l'exception des BCE 2012-1, la juste valeur des options a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes.

La juste valeur des BCE 2012-1 a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de type Monte-Carlo pour prendre en compte les conditions d'exercice qui dépendent de la plus-value réalisée par rapport au prix d'introduction en bourse prévu. Les paramètres retenus pour les estimations et les valorisations des nouveaux plans et plans en cours d'acquisition sont détaillés ci-après :

	PLANS DE BCE ANTERIEURS A 2017									
	BCE 2012-1	BCE 2012-2	BCE 2013-1	BCE 2013-2	BCE 2014	BCE 2015-1	BCE 2015-2	BCE 2015-3	BCE 2016o-1	BCE 2016p-1
Cours de l'action	5,26	6,65	6,30	6,30	18,68	18,57	18,57	20,28	14,46	14,46
Prix d'exercice	5,26	6,63	6,30	6,30	18,68	18,57	18,57	20,28	14,46	14,46
Volatilité	40,9%	44,3% - 47,6%	56,0%	256%	58%	58% - 62% - 61%	58% - 62% - 61%	61% - 62% - 61%	59%-62%-60%	59%
Maturité	3,49	5 - 7,3	5,00	7,00	5,5 / 6 / 6,5	5,5 / 6 / 6,5	5,5 / 6 / 6,5	5,5 / 6 / 6,5	5,5 / 6 / 6,5	5,00
Taux sans risque	0,20%	0,84% - 1,22%	0,90%	0,90%	0,64%	0,39%	0,39%	0,56%	0,32%	0,19%
Taux de rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Valeur du plan initial	307 338	288 204	166 650	151 750	932 302	49 797	649 682	483 256	1 080 330	1 212 463
Charge au 31 décembre 2017	0	0	0	0	71 843	5 483	87 382	83 655	324 435	594 148

	PLANS DE BCE ATTRIBUES EN 2017				Total BCE
	BCE 2017o-1	BCE 2017p-1	BSPCE 2017	SPCE 2017 Proj	
Cours de l'action	15,93	15,93	15,93	15,93	
Prix d'exercice	15,93	15,93	15,93	15,93	
Volatilité	58%-61%-59%	59%	59%	59%	
Maturité	5,5 / 6 / 6,5	5,00	5,00	5,00	
Taux sans risque	0,23%	0,11%	0,11%	0,11%	
Taux de rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Valeur du plan initial	1 000 178	622 496	627 200	94 080	
Charge au 31 décembre 2017	589 434	0	627 200	46 645	2 430 224



	PLANS DE BSA ANTERIEURS A 2017									Plans de BSA 2017		Total BSA
	BSA 2012	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015-1	BSA 2015-2	BSA 2015-3	BSA 2016o-1	BSA 2016p-1	BSA 2016-2	BSA 2017o-1		
Cours de l'action	6,00	6,30	18,68	17,67	17,67	19,54	13,74	13,74	15,01	15,76		
Prix d'exercice	6,00	6,30	40,00	17,67	17,67	19,54	13,74	13,74	15,01	15,76		
Volatilité	48,7%	156%	57%	58%	58%-58%-57%-58%	58% - 60%	57%	57%	57%	33%		
Maturité	10,00	6,00	5,00	5,00	5 / 5,1 / 5,3 / 5,4	4,6 - 9,6	2,40	2,40	2,40	2,40		
Taux sans risque	0,96%	0,90%	0,41%	0,26% - 0,27%	0,39%	0,25%-0,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Taux de rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Valeur du plan initial	182 750	1 140	0	62 560	16 080	283 880	37 196	143 317	0	0		
Charge au 31 décembre 2017	0	0	0	0	0	0	0	71 289	0	0	71 289	

	PLANS D'OPTIONS ANTERIEURS A 2017			PLANS D'OPTIONS ATTRIBUES EN 2017		Total Options	BSA et Options
	Options 2016o-1	Options 2016p-1	OSA 2016-2	Options 2017o-1	OSA 2017p-1		
Cours de l'action	13,05	13,05	14,26	15,93	15,93		
Prix d'exercice	13,05	13,05	14,26	15,93	15,93		
Volatilité	59% - 62% - 60%	59%	58% - 62% - 59%	58% - 61% - 59%	59%		
Maturité	5,5 / 6 / 6,5	5,00	5,5 / 6 / 6,5	5,5 / 6 / 6,5	5,00		
Taux sans risque	0,32%	0,19%	0,04%	0,23%	0,11%		
Taux de rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Valeur du plan initial	117 140	68 736	27 010	30 672	35 192		
Charge au 31 décembre 2017	36 433	34 191	14 823	18 093	0	103 541	2 605 054

**NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER**

Résultat financier (en euros)	31-déc.-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Pertes de change	(822 485)	(65 682)
Charges d'intérêts	(108 367)	(102 203)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(930 852)</b>	<b>(167 885)</b>
Revenus sur équivalents de trésorerie	33 026	59 492
Autres produits financiers	21 639	173 000
<b>Total des produits financiers</b>	<b>54 665</b>	<b>232 493</b>
<b>Total des produits et charges financières</b>	<b>(876 187)</b>	<b>64 607</b>

Le résultat financier correspond principalement aux écarts de taux de changes, notamment sur le dépôt à terme en USD et sur les comptes courants avec la filiale américaine, dus au renforcement de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice.

**NOTE 15 : IMPOT SUR LES SOCIETES**

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 110 600 K€. Pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2013, le report en avant des déficits est plafonné à 1 000 K€, majoré de 50 % de la fraction du bénéfice supérieure à ce plafond.

Preuve d'impôt (en euros)	31-déc.-17 (12 mois)	31-déc.-16 (12 mois)
Résultat net	(26 143 249)	(21 880 511)
Charge d'impôt effective	20	90 425
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(26 143 229)</b>	<b>(21 790 086)</b>
<b>Taux d'impôt théorique</b>	<b>33,33%</b>	<b>33,33%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(8 714 409)</b>	<b>(7 263 362)</b>
Décalages d'imposition :		
- Autres différences permanentes	(29 743)	(15 498)
- Paiements en actions	868 351	663 618
- Impôts différés non comptabilisés sur différences temporaires		
- Autres produits non imposables (CIR)	(1 086 493)	(1 234 426)
- Retenue à la source	20	90 425
- Pertes fiscales non activées	8 962 294	7 849 667
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>20</b>	<b>90 425</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en note 4.5.14.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

#### NOTE 16 : ENGAGEMENTS

La Société possède, pour son siège social un contrat de bail d'une durée de dix années fermes à compter du 1er juillet 2017. Dans le cadre de ce contrat, la Société aura la possibilité de donner congé au terme de la deuxième échéance triennale, sous condition de verser une indemnité de départ équivalente à trois mois de loyers.

En juillet 2017, la Société a signé un contrat de bail pour de nouveaux locaux de production. La durée d'engagement du bail est de neuf années à compter du 1er juillet 2017.

Obligations contractuelles (en euros)	Paiements dus par période			
	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	752 888	3 011 551	3 437 106	7 201 545

Le montant des engagements donnés au titre des contrats de bail s'élève à 7 202 K€ dont 4 256 K€ pour le bail du siège social et 2 946 K€ pour les locaux du nouveau site de production. Le montant des loyers et charges locatives comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 734 K€.

Pour rappel, il n'y a pas d'engagements liés aux loyers des filiales à l'étranger.

**NOTE 17 : INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES**

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

Parties liées (en euros)	31-déc-17	31-déc.-16
Rémunérations et avantages en nature	1 821 992	934 353
Paiements en actions	1 692 292	985 635
Honoraires de conseil	60 000	60 000
Jetons de présence	70 000	49 000
<b>Total</b>	<b>3 644 284</b>	<b>2 028 988</b>

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 13.

Une convention de trésorerie entre la Société et sa filiale Nanobiotix Corp. a été signée le 30 juin 2015.

**NOTE 18 : RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

Résultat par action (en euros)	31-déc.-17 ( 12 mois )	31-déc.-16 ( 12 mois )
Résultat net	(26 143 249)	(21 880 511)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	17 482 488	15 278 010
<b>Résultat net par action</b>	<b>(1,50)</b>	<b>(1,43)</b>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

**NOTE 19 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

### 19.1. Risque de liquidité

Au regard du montant de trésorerie détenu à la clôture, la Société ne considère pas être exposée à un risque de liquidité (cf note 4.5.5).

### 19.2. Risque de change

L'exposition de la Société au risque de change résulte presque exclusivement des transactions intragroupes entre la maison-mère, dont la devise fonctionnelle est l'euro et sa filiale américaine, dont la devise fonctionnelle est le dollar américain, ainsi que des relations commerciales avec des clients et des fournisseurs situés hors de la zone euro.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

L'impact d'une variation du taux de conversion entre l'euro et le dollar américain de 10% à la hausse ou à la baisse a été effectué sur les montants au 31 décembre 2017 pour évaluer l'impact sur le résultat net, ainsi que sur les capitaux propres.

Impact (en milliers d'euros)	Résultat net		Capitaux propres	
	renforcement	affaiblissement	renforcement	affaiblissement
USD	71	-71	43	-43
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>-71</b>	<b>43</b>	<b>-43</b>

### 19.3. Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Le risque de crédit lié aux créances est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au 31 décembre 2017, et, d'autre part, de la qualité de la signature de la collectivité publique pour les autres créances.

### 19.4. Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement. Ceux-ci sont composés de SICAV monétaires. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

En 2015, la Société a contracté un emprunt auprès d'établissements de crédit à taux variable. Au regard de l'échéance à 3 ans du prêt contracté le risque de taux d'intérêt est limité. Par ailleurs, les autres dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit d'avances remboursables à taux fixe détaillées en note 8.

### 19.5. Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

#### **NOTE 20 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes 2017 est de 245 K€ et se répartit de la façon suivante :

en euros	Honoraires 2017		Total
	Grant Thornton	Ernst & Young	
Commissariat aux comptes	54 000	185 000	239 000
Services autres que la certification des comptes	-	5 500	5 500

En 2017, les services autres que la certification des comptes couvrent les services requis par les textes légaux et réglementaires (rapports sur augmentations de capital...) ainsi que les services fournis à la demande de Nanobiotix (vérification des informations sociales et environnementales).

#### **NOTE 21 : EVENEMENTS SUBSEQUENTS**

Nanobiotix a annoncé le 11 janvier 2018 le démarrage d'une collaboration préclinique avec le Providence Cancer Institute afin d'étudier le produit leader de Nanobiotix, NBTXR3, dans le cancer du pancréas. Cette collaboration permettra d'obtenir des données précliniques essentielles sur la capacité de NBTXR3 activé par la radiothérapie à induire une réponse immunitaire antitumorale. Les résultats de ce programme collaboratif permettront d'explorer les futures utilisations de NBTXR3 en immunoncologie, ainsi que son potentiel impact sur les maladies métastatiques.

Le 22 janvier 2018, Nanobiotix a présenté de premières données prometteuses de sécurité et de faisabilité dans l'essai de phase I/II avec NBTXR3 dans les cancers du foie primitifs (carcinomes hépatocellulaires, CHC) et les métastases hépatiques issues d'autres tumeurs, à l'American Society of Clinical Oncology Gastrointestinal Annual Meeting (ASCO GI). Ces données montrent un très bon profil de sécurité sans aucun effet indésirable (grave ou non) lié à NBTXR3. Sur 10 patients traités, 7 sont évaluable. Sur ces 7 patients, la meilleure réponse obtenue est une réponse complète chez 3 patients et une réponse partielle chez 3 autres. Le recrutement est terminé pour les niveaux de dose de 10% (6 patients) et de 15% (4 patients). Le recrutement du troisième niveau de dose à 22% est en cours.

**COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE NANOBOTIX S.A. AU 31 DECEMBRE 2017**

## 1. BILAN

## 1.1 Bilan actif

En €	31-12-2017		31-12-2016	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets	267 415	166 426	100 989	4 453
Fonds commercial et frais d'établissement	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>267 415</b>	<b>166 426</b>	<b>100 989</b>	<b>4 453</b>
Constructions et agencements	2 166 360	527 494	1 638 865	834 896
Installations techniques	1 867 539	953 046	914 493	1 385 223
Autres immobilisations corporelles	602 771	354 404	248 366	179 927
Immobilisations en cours	197 867	-	197 867	68 938
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 834 536</b>	<b>1 834 945</b>	<b>2 999 591</b>	<b>2 468 984</b>
Autres participations	3 028 762	-	3 028 762	762
Autres titres immobilisés	500 145	-	500 145	500 145
Autres immobilisations financières	825 384	-	825 384	720 079
Créances rattachées à des participations	2 116 326	-	2 116 326	2 970 616
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 470 617</b>	<b>-</b>	<b>6 470 617</b>	<b>4 191 601</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 572 567</b>	<b>2 001 370</b>	<b>9 571 197</b>	<b>6 665 038</b>
Matières premières	-	-	-	-
Encours de production	-	-	-	-
<b>Stocks</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	522 904	-	522 904	431 872
<b>Avances</b>	<b>522 904</b>	<b>-</b>	<b>522 904</b>	<b>431 872</b>
Clients et comptes rattachés	169 495	-	169 495	5 207
Autres actifs courants	4 255 322	-	4 255 322	4 521 521
<b>Créances</b>	<b>4 424 818</b>	<b>-</b>	<b>4 424 818</b>	<b>4 526 728</b>
Valeurs mobilières de placement	10 912 199	-	10 912 199	11 000 000
Disponibilités	36 206 058	-	36 206 058	9 609 003
<b>Trésorerie</b>	<b>47 118 257</b>	<b>-</b>	<b>47 118 257</b>	<b>20 609 003</b>
Charges constatées d'avance	569 618	-	569 618	713 851
<b>TOTAL</b>	<b>52 635 596</b>	<b>-</b>	<b>52 635 596</b>	<b>26 281 454</b>
Ecart de conversion actif	-	-	-	434
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>64 208 163</b>	<b>2 001 370</b>	<b>62 206 793</b>	<b>32 946 926</b>

## 1.2 Bilan passif

En €	31-12-2017	31-12-2016
Capital	589 001	478 958
Primes	123 782 016	74 296 314
Réserve légale	-	-
Autres réserves	-	-
RAN débiteur	- 54 533 668	- 36 032 129
Résultat de l'exercice	- 20 559 899	- 18 501 538
Subventions		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49 277 450</b>	<b>20 241 603</b>
Provisions pour litiges	-	-
Provisions pour risques	105 000	249 307
Provisions pour charges	-	-
<b>PROVISIONS</b>	<b>105 000</b>	<b>249 307</b>
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	4 852 420	5 852 290
Dettes fournisseurs	4 898 887	4 355 103
Dettes fiscales et sociales	2 737 574	1 879 564
Autres dettes	263 247	170 441
Fournisseurs d'immobilisations	-	-
Produits constatés d'avance	71 491	196 027
<b>DETTES</b>	<b>12 823 619</b>	<b>12 453 425</b>
Ecart de conversion passif	723	2 590
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>62 206 793</b>	<b>32 946 926</b>



## 2. COMPTE DE RESULTAT

En €	31-12-2017	31-12-2016
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	388 046	789 851
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>388 046</b>	<b>789 851</b>
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subvention d'exploitation	131 370	69 741
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	200 665	82 124
Autres produits	147	1 075 391
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>720 227</b>	<b>2 017 108</b>
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	252 747	670 262
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	14 062 853	16 049 665
Impôts et taxes et versements assimilés	260 071	200 727
Salaires et traitements	6 148 492	4 674 093
Charges sociales	2 690 152	2 003 110
Dotations aux amortissements	475 963	385 248
Dotations aux dépréciations	-	-
Dotation aux provisions	-	64 434
Autres charges	90 160	49 980
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>23 980 438</b>	<b>24 097 520</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 23 260 210</b>	<b>- 22 080 412</b>
Produits financiers de participations	84 491	57 992
Autres intérêts et produits assimilés	47 496	57 828
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges financiers	-	-
Différence positive de change	8 905	8 893
Produits nets sur cessions de VMP	66 759	66 299
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>207 651</b>	<b>191 011</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers	-	-
Intérêts et charges assimilés	46 576	59 676
Différence négative de change	318 121	29 568
Charges nettes sur cession de VMP	80 167	95 803
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>444 865</b>	<b>185 047</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 237 214</b>	<b>5 964</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 23 497 424</b>	<b>- 22 074 447</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	-
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges exceptionnels	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	38 100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	321 953	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnels	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>321 953</b>	<b>38 100</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 321 952</b>	<b>38 100</b>
Participation des salariés	-	-
Crédit d'impôt	3 259 478	3 611 009
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 20 559 899</b>	<b>- 18 501 538</b>

### 3. ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, dont le total est de 62 207 K€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 388 K€ et dégageant un déficit de 20 560 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, les tableaux sont présentés en euros.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les évènements clés de l'exercice 2017 sont résumés chronologiquement ci-dessous :

- **Février 2017** : Nanobiotix a recruté Alain Dostie, un *senior executive* de l'industrie pharmaceutique au poste de *Chief Operating Officer*. Spécialisé en oncologie, il supervise les opérations et la commercialisation du produit.
- **Mars 2017** : Nanobiotix a annoncé que le comité d'experts indépendants (*Independent Data Monitoring Committee – IDMC*) recommandait la poursuite de l'essai de phase II/III en cours avec NBTXR3 dans le sarcome des tissus mous (étude « Act.in.sarc »), sur la base des données de sécurité et d'efficacité disponibles. L'analyse intermédiaire est basée sur les résultats des deux tiers des patients traités dans l'étude de phase II/III – soit 104 patients sur un total de 156 prévus dans l'étude.
- **Mars 2017** : Nanobiotix a également annoncé la présentation d'études précliniques avec NBTXR3 démontrant 1) l'efficacité antitumorale *in vivo* de NBTXR3 évalué dans cinq modèles de cancers humains et 2) l'efficacité antitumorale de NBTXR3 en association avec la chimiothérapie (études *in vitro* et *in vivo*). Ces données ont été présentées lors du congrès annuel de l'*American Association For Cancer Research (AACR) 2017*.
- **Avril 2017** : Nanobiotix lève 25,1 M€ par voie de placement privé d'actions ordinaires nouvelles. Les actions ordinaires nouvelles ont été émises principalement au bénéfice d'investisseurs spécialisés dans les sciences de la vie, dont une majorité située aux Etats-Unis et en Europe.
- **Juin 2017** : Nanobiotix a présenté les premières données de son produit NBTXR3 dans l'essai de phase I/II dans les cancers de la tête et du cou lors du congrès de l'*American Society of Clinical Oncology (ASCO)*.
  - Un bon profil de sécurité et des signes prometteurs d'efficacité et de contrôle à long terme : les résultats montrent un très bon profil de sécurité sans aucun effet indésirable (grave ou modéré) chez des patients fragiles et âgés atteints d'un cancer de stade III ou IV. De plus, sept patients sur neuf ayant reçu une dose d'un volume de 10% et plus ont obtenu une Réponse Complète. Le suivi des patients suggère un potentiel impact sur le contrôle à long terme de la maladie.
  - Au regard de ces résultats très encourageants, Nanobiotix a déposé en juin un amendement au protocole de l'étude pour inclure 44 patients additionnels dans le cadre d'une expansion de cohorte, et près de 15 nouveaux sites en Europe devraient être ouverts dans le cadre de cette expansion.
- **Juin 2017** : Nanobiotix a présenté de nouvelles données translationnelles lors du workshop : "*Immunotherapy workshop - Incorporating Radiation Oncology into Immunotherapy*" organisé par l'*American Society of Radiation Oncology (ASTRO)*, le *National Cancer Institute (NCI)* et la *Society for Immunotherapy of Cancer (SITC)*. Mises en perspective, ces données non-cliniques et cliniques préliminaires confirment que la radiothérapie associée à NBTXR3 pourrait amorcer

de façon efficace la réponse immunitaire antitumorale adaptative, transformant les tumeurs froides en tumeurs chaudes. De plus, l'ensemble de ces résultats suggèrent que la réponse physique induite et l'activation immunitaire qui en découle, générées par le traitement avec NBTXR3, pourrait constituer une approche générique. NBTXR3 pourrait transformer les tumeurs en vaccin in situ efficace, ce qui ouvre de nouvelles perspectives très prometteuses dans le traitement local du cancer et des métastases.

- **Juillet 2017** : Nanobiotix a annoncé être pour la quatrième année consécutive, éligible au dispositif fiscal PEA-PME et respecter les critères fixés par le décret d'application n°2014-283, publié en date du 4 mars 2014.
- **Octobre 2017** : La société a levé 27,2 M€ par l'intermédiaire d'un second placement privé d'actions ordinaires nouvelles. Ces opérations ont permis à la Société d'accueillir de nouveaux investisseurs européens et américains qualifiés en Biotechnologie. Le montant cumulé des fonds levés au cours de l'exercice est d'environ 52,3 M€.
- **Octobre 2017** : Nanobiotix a terminé l'inclusion des patients de l'essai de phase II/III avec NBTXR3 dans le Sarcome des Tissus Mous. La société prévoit de présenter les résultats de son essai de Phase II/III au second trimestre 2018.
- **Octobre 2017** : Création de Nanobiotix Germany GmbH.
- **Novembre 2017** : Le Professeur Christophe Le Tourneau, investigateur principal de l'étude de phase I/II dans les cancers de la tête et du cou, a présenté une mise à jour des résultats de l'essai durant la conférence *Trends in Head and Neck Oncology (THNO)*, avec un suivi médian des patients de 14,2 mois. Ces données confirment l'impact potentiel du produit NBTXR3 sur la réponse à long terme du traitement.
- **Novembre 2017** : Des résultats précliniques et des premières données humaines ont été présentés lors du congrès annuel de la Society for Immunotherapy of Cancer (SITC), confirmant le potentiel de NBTXR3 en Immuno-Oncologie.
  - Ces données ont montré la capacité potentielle de NBTXR3 à transformer les tumeurs « froides » en tumeurs « chaudes ». Elles montrent que NBTXR3 activé par la radiothérapie induit une réponse significative et différente du système immunitaire adaptatif par rapport à la radiothérapie chez les patients atteints de sarcomes des tissus mous.
  - Ces nouvelles données précliniques et cliniques, indiquent que NBTXR3 pourrait jouer un rôle clé en immuno-oncologie.
- **Novembre 2017** : En parallèle de son site actuel de production, Nanobiotix a décidé d'ouvrir son propre site de fabrication afin d'augmenter ses capacités de production et ainsi augmenter la quantité de flacons de NBTXR3 disponibles pour répondre à la future demande croissante liée aux essais cliniques et aux besoins des patients. Ce site est situé au sein du BioPark Villejuif, un centre de recherche scientifique et d'innovation à l'extérieur de Paris.
- **Décembre 2017** : Pour l'obtention de son premier marquage CE, la Société, en accord avec l'organisme notifié pour les dispositifs médicaux (LNE/G-MED), a choisi de suivre le processus dit de l'Annexe II, qui comprend deux étapes : la certification du système de management de la Qualité mis en place par la Société et l'évaluation du dossier technique du produit.
  - Dans le cadre du procès de l'Annexe II, le LNE/G-MED a audité la société en octobre 2017 sur sa capacité à concevoir, fabriquer, développer et commercialiser le produit. Aucune remarque majeure n'a été faite par les auditeurs, ce qui est de bon augure pour l'obtention de l'annexe II.
  - Concernant l'étude du dossier technique, le LNE/G-MED a récemment informé la Société qu'il lui faudrait encore quelques mois pour finaliser l'évaluation nécessaire à l'obtention du marquage CE.

- **Décembre 2017** : Approbation de la demande d'*Investigational New Drug* (IND) pour le 1er essai d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix aux Etats-Unis, avec NBTXR3 en association avec un anticorps anti-PD1 chez des patients atteints de cancers du poumon et tête et cou.
  - Nanobiotix va démarrer au second trimestre 2018 aux Etats-Unis une nouvelle phase I/II dans l'essai clinique de NBTXR3 activé par la radiothérapie en combinaison avec des anticorps anti-PD1 (nivolumab et pembrolizumab). L'étude multibras vise des patients atteints de carcinome épidermoïde loco régionaux récurrents et/ou métastatiques de la tête et du cou ou de cancers du poumon métastasé non à petites cellules, jamais traités ou non répondant aux anticorps anti-PD1 à 12 semaines. La phase II évaluera la capacité de NBTXR3 à transformer des patients non répondants en patients répondants aux anticorps anti-PD1, et à augmenter la réponse aux anticorps anti PD1 dans les cancers HNSCC loco régionaux récurrents susceptibles d'être irradiés.
  
- **Décembre 2017** : Création de Nanobiotix Spain, S.L.

#### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Nanobiotix a annoncé le 11 janvier 2018 le démarrage d'une collaboration préclinique avec le *Providence Cancer Institute* afin d'étudier le produit leader de Nanobiotix, NBTXR3, dans le cancer du pancréas. Cette collaboration permettra d'obtenir des données précliniques essentielles sur la capacité de NBTXR3 activé par la radiothérapie à induire une réponse immunitaire antitumorale. Les résultats de ce programme collaboratif permettront d'explorer les futures utilisations de NBTXR3 en immuno-oncologie, ainsi que son potentiel impact sur les maladies métastatiques.

Le 22 janvier 2018, Nanobiotix a présenté de premières données prometteuses de sécurité et de faisabilité dans l'essai de phase I/II avec NBTXR3 dans les cancers du foie primitifs (carcinomes hépatocellulaires, CHC) et les métastases hépatiques issues d'autres tumeurs, à l'*American Society of Clinical Oncology Gastrointestinal Annual Meeting (ASCO GI)*. Ces données montrent un très bon profil de sécurité sans aucun effet indésirable (grave ou non) lié à NBTXR3. Sur 10 patients traités, 7 sont évaluables. Sur ces 7 patients, la meilleure réponse obtenue est une réponse complète chez 3 patients et une réponse partielle chez 3 autres. Le recrutement est terminé pour les niveaux de dose de 10% (6 patients) et de 15% (4 patients). Le recrutement du troisième niveau de dose à 22% est en cours.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables dans le respect du recueil des normes comptables françaises qui intègre le règlement ANC 2015-06 (PCG 2014) du 23 novembre 2015 et 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux articles 121-1 et suivants du Plan comptable général :

- image fidèle ;
- comparabilité des exercices et continuité de l'exploitation ;
- régularité et sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le directoire compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Toutefois, compte tenu d'une trésorerie disponible au 31 décembre 2017 s'élevant à 47,1 M€, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour assurer à minima les douze prochains mois d'exploitation.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Reconnaissance du revenu : dans le cadre d'un contrat de concession de licence, la Société est amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus.

### Informations générales complémentaires

#### Informations relatives au CICE :

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 51 K€. La Société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce dispositif.

La Société a perçu un remboursement de CICE à hauteur de 53 K€ de l'administration fiscale en 2017 (au titre de l'exercice 2016).

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

**Etat des immobilisations corporelles et incorporelles**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Poste à poste	Acquisitions	Poste à poste	Cessions	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	136 266	-	131 148	-	-	267 414
Installations générales agencements, aménagements des constructions	1 221 608	-	957 055	-	12 303	2 166 360
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 242 943	-	49 596	-	425 000	1 867 539
Installations générales agencements, aménagements divers	18 848	-	3 899	-	3 664	19 083
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	429 254	-	154 434	-	-	583 688
Immobilisations corporelles en cours	68 938	-	128 929	-	-	197 867
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 117 858</b>	<b>-</b>	<b>1 425 060</b>	<b>-</b>	<b>440 967</b>	<b>5 101 951</b>

Au cours du 2ème semestre de l'exercice et en parallèle de son site actuel de production, Nanobiotix a décidé d'ouvrir son propre site de fabrication afin d'améliorer ses capacités de production et ainsi augmenter la quantité de NBTXR3 disponibles pour répondre à la future demande croissante liée aux essais cliniques et aux besoins des patients.

Ce site est situé au sein du BioPark Villejuif, un centre de recherche scientifique et d'innovation à l'extérieur de Paris. Au cours de l'exercice, la Société a investi 957 K€ dans l'achat d'immobilisations corporelles, dont 500 K€ d'équipement et aménagement de laboratoire.

Ces changements ont également engendré la vente d'installations techniques d'une valeur nette comptable de 322 K€.

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Mouvement de poste à poste	Dotations de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	131 813	-	34 612	-	166 425
Installations générales agencements, aménagements des constructions	386 712	-	144 077	3 294	527 495
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	857 720	-	209 131	113 806	953 045
Installations générales agencements, aménagements	4 365	-	848	1 913	3 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	263 810	-	87 295	-	351 105
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 644 421</b>	<b>-</b>	<b>475 963</b>	<b>119 013</b>	<b>2 001 371</b>

**Etat des immobilisations financières**

Etat des immobilisations financières	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Dépôts	324 951	314 648	195 935	443 664
Titres de participation	762	3 028 000	-	3 028 762
Créances rattachées à des participations	2 970 616	2 145 711	3 000 000	2 116 327
Titres immobilisés	500 145	-	-	500 145
Actions propres	152 904	11 100 096	11 144 209	108 791
Compte de Liquidité	242 224	30 705	-	272 929
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 191 601</b>	<b>16 619 160</b>	<b>14 340 144</b>	<b>6 470 617</b>

### **Frais de recherche et de développement**

Il a été décidé de ne pas activer les dépenses de recherche et de développement.

Les autres achats et charges externes de 14m€ sont constitués de 1 019 k€ de frais de recherche et développement. Ces frais de recherche et développement incluent 1 806 k€ correspondant à l'estimation des frais de traitement des patients traités.

En effet, la société a enregistré au cours de l'année 2017 un nombre significatif de patients traités avec le NBTXR3 dont les coûts de traitements ne sont pas encore totalement facturés au moment de la clôture des comptes annuels. Ces coûts estimés à 1 806 K€ ont donc été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices.

Ces coûts ont été estimés pour chaque étude, sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient. Le montant total estimé pour chaque étude au 31 décembre 2017 a été diminué des factures reçues jusqu'à la date de clôture de l'exercice.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Autres immob. incorporelles	Linéaire	1 à 5 ans
Installations générales agenc. aménag. constr.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

**Titres immobilisés**

Les autres titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles déterminées à partir des prévisions de flux de trésorerie.

Nanobiotix détient 100% des actions de la société Nanobiotix Corp., dont le capital est d'un montant de 3 001 K€, dont 1 K€ acquis lors de la création de la filiale et dont 3 000 K€ par augmentation de capital par conversion de créance le 27 décembre 2017. Cette filiale présente une perte comptable de 2 873 K€ (soit 3 245 K\$) pour son quatrième exercice clos le 31 décembre 2017. Ces titres de participation n'ont pas été dépréciés par voie de provision compte tenu des perspectives économiques attendues pour Nanobiotix concernant cet investissement.

En outre, Nanobiotix détient également 100% des actions des sociétés Nanobiotix Spain, S.L. et Nanobiotix Germany GmbH dont le capital est respectivement de 3 K€ et 25 K€.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la société détient au 31 décembre 2017, 7 984 actions d'autocontrôle pour une valeur globale d'acquisition de 109 K€.

Les titres immobilisés correspondent au nantissement sur titres de Fonds Commun de Placement pour 500 K€, consenti par Nanobiotix dans le cadre d'une convention de financement avec la BNP Paribas portant sur un montant de 2 500 K€. Cet emprunt est remboursable par échéances trimestrielles sur une période de 3 ans et comporte une exigibilité anticipée dans le cas où la trésorerie de la Société serait inférieure à 10 000 K€.

**Différence d'évaluation sur titres**

Eléments	Evaluation au bilan	Prix du marché
Actions propres	108 791	118 403

**Variation des capitaux propres**

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	RAN débiteur	Résultat	TOTAL
<b>31 décembre 2016</b>	478 958	74 296 314	-	-36 032 129	-18 501 538	20 241 603
Affectation résultat N-1	-	-	-	-18 501 538	18 501 538	-
Emission de nouvelles actions	110 043	49 485 703	-	-	-	49 595 746
Résultat de la période N	-	-	-	-	-20 559 899	-20 559 899
<b>31 décembre 2017</b>	<b>589 001</b>	<b>123 782 016</b>	<b>-</b>	<b>-54 533 668</b>	<b>-20 559 899</b>	<b>49 277 450</b>



**Composition du capital social**

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions normales	0,03	15 965 272	3 668 101	-	19 633 373

**Options de souscription d'actions**

La société a émis les plans de bons de souscription d'actions (BSA), les plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) et les options de souscription d'actions suivants :

- **Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises :**

	BCE 2012-1	BSPCE 2012-2	BSPCE 04-2013	BSPCE 08-2013	BSPCE 09-2014	BSPCE 2015	BSPCE 2015	BSPCE Ordinaires 2016	BSPCE Performances 2016	BSPCE Ordinaires 2017	BSPCE Performances 2017	BSPCE "2017"	BSPCE Performance Projet
Date(s) d'assemblée(s)	04-mai-12	04-mai-12	04-mai-12	28-juin-13	18-juin-14	18-juin-14	18-juin-14	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	23-juin-16	23-juin-16
Date d'assemblée ayant modifié les termes des BSPCE													
Date d'attribution par le directeur	N/A	18-déc-12	10-avr-13	28-août-13	16-sept-14	10-févr-15	10-juin-15	2-févr-16	2-févr-16	7-janv-17	7-janv-17	7-janv-17	7-janv-17
Nombre total de BSPCE autorisés	N/A	500 000	500 000	500 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Nombre total de BSPCE attribués	1 800 000	100 000	55 000	50 000	97 200	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	79 750	80 000	12 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 800 000	100 000	55 000	50 000	97 200	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	79 750	80 000	12 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:													
Dont Laurent LEVY	1 027 986				21 000	24 000		23 500	23 500	26 400	16 000	32 000	
Dont Kader BOUSSAHA	646 562		55 000										
Dont Bernd MUEHLENWEG		50 000			13 000	12 000		11 500	11 500	9 900	6 000	12 000	
Dont Elsa BORGHI		50 000			13 000	15 000		15 500	15 500	16 500	10 000	20 000	
Dont Philippe MAUBERNA				50 000	13 000	15 000		13 500	13 500	13 200	8 000	16 000	
Dont Alain Dostie													
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	0	0	0	0	27	30	33	40	47	39	47	0	4
Point de départ de l'exercice des BSPCE	04-mai-12	18-déc-12	10-avr-13	28-août-13	16-sept-14	10-févr-15	10-juin-15	02-févr-16	02-févr-16	07-janv-17	07-janv-17	07-janv-17	07-janv-17
Date d'expiration des BSPCE	25-avr-19	18-déc-22	10-avr-23	28-août-23	16-sept-24	10-févr-25	10-juin-25	02-févr-26	02-févr-26	07-janv-27	07-janv-27	07-janv-27	07-janv-27
Prix d'exercice des BSPCE	6,00 €	6,63 €	6,30 €	5,92 €	18,08 €	18,57 €	20,28 €	14,46 €	14,46 €	15,93 €	15,93 €	15,93 €	15,93 €
Modalités d'exercice			Néant										
Nombre d'actions souscrites	125 452	0	0	0	0	0	0	333	0	0	0	0	0
Nombre total de BSPCE annulés ou caducs	-	0	0	0	5 100	700	11 667	11 283	13 725	10 500	0	0	0
Nombre total de BSPCE restants	1 674 548	100 000	55 000	50 000	92 100	70 950	41 383	114 784	115 525	116 600	79 750	80 000	12 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 674 548	100 000	55 000	50 000	92 100	70 950	41 383	114 784	115 525	116 600	79 750	80 000	12 000

Les comptes semestriels au 30 juin 2017 contenaient des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise, les BCE 2017-2, au nombre de 50 000, attribués le 27 avril 2017. Due à une erreur administrative, cette attribution n'est pas valide et n'apparaît pas dans les comptes au 31 décembre 2017.

**Bons de souscription d'actions :**

	BSA 04-12	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015	BSA 2015-2		BSA Ordinaires 2016	BSA Performances 2016	BSA 2016-2	BSA 2017
Date(s) d'assemblée(s)	04-mai-12	04-mai-12	18-juin-14	18-juin-14	18-juin-14	25-juin-15	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16
Date d'assemblée ayant modifié les termes des BSA										
Date d'attribution par le directeur	04-mai-12	10-avr-13	16-sept-14	10-févr-15	25-juin-15	25-juin-15	2-févr-16	2-févr-16	3-nov-16	7-janv-17
Nombre total de BSA autorisés	52 500	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre total de BSA attribués	52 500	6 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	52 500	6 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:										
Dont Bernd MUEHLENWEG				5 000			2 000	2 000		3 820
Dont Anne-Marie GRAFFIN				3 000			1 500	1 500		3 820
Dont Enno SPILLNER				5 000			4 327	4 327		2 820
Dont Alain HERRERA			4 000	7 000			7 031	7 032		4 720
Dont Laurent CONDOMINE	30 000	6 000	6 000	2 000			3 245	3 246		2 820
Dont Christophe DOLIAT	22 500		4 000							
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	0	0	0	1	1	1	0	0	2	0
Point de départ de l'exercice des BSA	23-oct-13	30-avr-14	16-sept-14	10-févr-15	25-juin-15	25-juin-15	02-févr-16	02-févr-16	03-nov-16	07-janv-17
Date d'expiration des BSA	04-mai-22	10-avr-23	16-sept-24	10-févr-25	25-juin-25	25-juin-20	02-févr-21	02-févr-21	03-nov-21	07-janv-22
Prix d'exercice des BSA	6,00 €	6,37 €	17,67 €	17,67 €	19,54 €	19,54 €	13,74 €	13,74 €	15,01 €	15,76 €
Modalités d'exercice										
Nombre d'actions souscrites	22 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA annulés ou caducs	0	0	4 000	5 000	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA restants	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000

## Options de souscription d'actions :

	OSA Ordinaires 2016	OSA Performances 2016	OSA 2016-2	OSA Ordinaires 2017	OSA Performances 2017
Date(s) d'assemblée(s)	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	23-juin-16
Date d'assemblée ayant modifié les termes des OSA					
Date d'attribution par le directoire	2-févr.-16	2-févr.-16	3-nov.-16	7-janv.-17	7-janv.-17
Nombre total de OSA autorisés	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Nombre total de OSA attribués	12 000	6 400	4 000	3 500	4 350
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	12 000	6 400	4 000	3 500	4 350
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:					
Dont Bernd MUEHLENWEG					
Dont Anne-Marie GRAFFIN					
Dont Enno SPILLNER					
Dont Alain HERRERA					
Dont Laurent CONDOMINE					
Dont Christophe DOUAT					
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	1	2	1	2	3
Point de départ de l'exercice des OSA	02-févr-16	02-févr-16	03-nov-16	07-janv-17	07-janv-17
Date d'expiration des OSA	02-févr-26	02-févr-26	03-nov-26	07-janv-27	07-janv-27
Prix d'exercice des OSA	13,05 €	13,05 €	14,26 €	14,97 €	14,97 €
Modalités d'exercice					
Nombre d'actions souscrites	4000	0	0	0	0
Nombre total de OSA annulés ou caducs	0	0	0	0	0
Nombre total de OSA restants	8 000	6 400	4 000	3 500	4 350
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	8 000	6 400	4 000	3 500	4 350

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
		Dotations			
Pertes de change	434	-	434	-	-
Provisions pour litiges	248 873	-	143 873	-	105 000
<b>TOTAL</b>	<b>249 307</b>	-	<b>144 307</b>	-	<b>105 000</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
		Dotations			
Sur autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>249 307</b>	-	<b>144 307</b>	-	<b>105 000</b>
dont dotations et reprises d'exploitation			144 307	-	105 000
dont dotations et reprises financières	-	-	-	-	-

Une provision a été constituée au 31 décembre 2017 à hauteur de 105 K€ pour faire face à des risques liés à des litiges prudhommaux.

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des échéances des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 116 326	-	2 116 326
Autres immobilisations financières	825 383	381 719	443 664
Fournisseurs débiteurs	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	169 495	169 495	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72	72	-
Impôts sur les bénéfices	3 294 074	3 294 074	-
Taxe sur la valeur ajoutée	793 345	793 345	-
Divers état et autres collectivités publiques	115 126	115 126	-
Groupe et associés	50 369	50 369	-
Débiteurs divers	2 333	2 333	-
Charges constatées d'avance	569 617	482 150	87 467
<b>TOTAL</b>	<b>7 936 140</b>	<b>5 288 683</b>	<b>2 647 457</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Etat des échéances des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédits	428 058	428 058	-	-
Emprunts et dettes financières divers	4 424 362	500 000	2 550 000	1 374 362
Fournisseurs et compte rattachés	4 898 887	4 898 887	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 419 404	1 419 404	-	-
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	1 280 832	1 280 832	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 531	1 531	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	35 805	35 805	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes attachés	-	-	-	-
Autres dettes	263 247	263 247	-	-
Produits constatés d'avance	71 490	71 490	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 823 616</b>	<b>8 899 254</b>	<b>2 550 000</b>	<b>1 374 362</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	841 939	-	-	-

La Société bénéficie du Crédit Impôt Recherche dont le montant calculé pour l'exercice 2017 s'élève à 3 243 K€, soit une diminution de 13% par rapport à l'exercice 2016. Le remboursement du CIR 2016 est de 3 717 K€, a été obtenu le 1<sup>er</sup> Novembre 2017.

En septembre 2011, OSEO a accordé à la société Nanobiotix une avance remboursable de 1 000 K€ qui a été versée en avril 2012. Les remboursements intervenus depuis s'élèvent à 813 K€ dont 188 K€ en 2017. Le solde de 250 K€ sera remboursé d'ici le 30 septembre 2018.

En juillet 2013, BpiFrance avait accordé une aide à la société d'un montant maximum de 2 795 K€ pour l'ouverture d'une nouvelle indication pour le produit NBTRX3 : cancer du foie primaire et secondaire, au travers d'un programme d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) permettant d'accélérer le développement clinique et industriel de son produit NBTRX3 dans cette nouvelle indication. L'aide comprend une avance remboursable d'un montant maximum de 2 451 K€ (dont le remboursement est prévu entre 2021 et 2024) et d'une subvention d'un montant maximum de 344 K€.

Depuis la signature du contrat, jusqu'au 31 décembre 2017, la société a reçu 2 083 K€ au titre d'avance remboursable qui figurent au passif dans la rubrique « emprunts et dettes financières diverses ».

Un emprunt d'un montant de 2 500 K€ a été souscrit par la Société en avril 2015 pour financer l'achat d'équipements de production. Cet emprunt a fait l'objet d'une contre-garantie de BpiFrance à hauteur de 50%. Au cours des exercices 2015, 2016 et 2017, un montant de 2 073 K€

a été remboursé dont 406 K€ en 2015, 825 K€ en 2016 et 842 K€ en 2017. Le solde du capital restant dû, soit 426 K€ au 31 décembre 2017, sera remboursé d'ici avril 2018.

En date du 12 juillet 2016, la société Nanobiotix a pu bénéficier d'un prêt BPI à taux 0 pour le financement d'essai clinique de phase II/III sur le sarcome de tissus mous pour une somme de 2 000 K€ remboursable à partir de septembre 2018.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a perçu un versement de subvention pour un montant total de 54 K€ au titre du consortium européen dénommé Enatrans dont l'objectif est de dynamiser et structurer les acteurs de la Nanomédecine en Europe. Nanobiotix devrait percevoir d'ici la fin du projet Enatrans deux autres versements d'une valeur totale de 115 K€.

L'impact de l'ensemble des subventions sur le résultat d'exploitation 2017 est de 131 K€.

### **Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les coûts de traitements des patients ne sont pas encore totalement facturés au moment de la clôture des comptes annuels, ils ont été estimés sur la base du nombre de patients traités sur l'exercice écoulé et ont été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices.

### **Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La créance, d'un montant de 2 116 K€, sur la filiale américaine, n'a pas été dépréciée par voie de provision, malgré la situation nette négative de la filiale, compte tenu des perspectives de recouvrement de cette créance.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les placements sont constitués au 31 décembre 2017 de dépôts à terme rémunérés.

**Dépréciation des valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Subventions	115 127
ANRT - CIFRE	2 333
<b>Total</b>	<b>117 460</b>

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières divers	92 810
Dettes fournisseurs et compte rattachés	3 872 591
Dettes fiscales et sociales	2 737 574
Autres dettes	263 247
<b>Total</b>	<b>6 966 222</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	569 617
<b>Total</b>	<b>569 617</b>

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	71 490
<b>Total</b>	<b>71 490</b>

**Eléments relevant de plusieurs postes du bilan :**

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées
Participations	3 031 761
Créances rattachées à des participations	2 116 326
Groupe - Nanobiotix Espagne	40 903
Groupe - Nanobiotix Allemagne	9 466

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

**Chiffre d'affaires**

Catégories d'activité	Marchés géographiques			
	Asie pacifique	France	USA	Total général
Prestations de services	251 822	-	136 224	388 046
Autres ventes	-	-	-	-
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>251 822</b>	<b>-</b>	<b>136 224</b>	<b>388 046</b>

Le chiffre d'affaires de la société au titre de l'exercice 2017 correspond à la refacturation de matériels et services relative aux activités prévues dans le cadre de partenariats de la société avec notamment PharmaEngine et Maylasian Biotech Corp, ainsi qu'une mise à disposition de personnel.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

La société facture également des services à sa filiale américaine dans le cadre d'un contrat de prestations de service.

**Rémunération des dirigeants et des parties liées**

Rémunérations allouées aux membres:	Montant
des organes de direction ou de gérance	1 550 625
des organes de surveillance:	-
- Jetons de présence	70 000
- Honoraires de conseil	60 000
<b>Total</b>	<b>1 680 625</b>

**Effectif moyen**

Effectif Moyen	Personnel salarié
Cadres	63
Agents de maîtrise et techniciens	8
<b>Total</b>	<b>71</b>

Cet effectif correspond au nombre moyen de salariés au cours de l'exercice, liés à la société par un contrat de travail. Il est égal à la moyenne arithmétique des effectifs au dernier jour de chaque trimestre civil. Il ne tient pas compte du fait que certains employés travaillent à temps partiel.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2017 est de :

- 239 K€, au titre du contrôle légal des comptes.
- 5,5 K€, au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la Certification des Comptes (SACC).

En 2017, les services autres que la certification des comptes couvrent les services requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les services fournis à la demande de Nanobiotix (vérification des informations sociales et environnementales).

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Engagements hors bilan

Dans le cadre du contrat de concession signé entre Nanobiotix et la société de biotechnologie Malaisienne, Malaysia Biotech Corp., les engagements suivants existent :

- Engagement consenti par Nanobiotix : la société s'est engagée à maintenir les brevets concernés sur une durée de 25 ans ;
- Engagements consentis envers Nanobiotix : la société Malaysia Biotech Corp. s'est engagée à exploiter les brevets concernés en dehors de l'oncologie. Deux projets doivent être initiés annuellement pendant 4 ans.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

Engagements donnés	Montant
Bail commercial siège social - Wattignies loyer hors charges locatives (période ferme de 10 ans à compter du 01/07/2017)	4 255 543
Bail commercial - Villejuif loyer hors charges locatives (période allant du 01/07/2017 au 30/06/2026)	2 946 002
<b>Total</b>	<b>7 201 545</b>

#### Engagements reçus

Néant.

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La convention collective est celle de la Pharmacie (fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique).

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2017, l'engagement de la société à ce titre s'élève à 233 K€, calculé sur la base des hypothèses suivantes



Date d'évaluation	31/12/2017	31/12/2016
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés: départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés: départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	43%	43%
Taux d'actualisation	1,81%	1,67%
Tables de mortalité	Table réglementaire INSEE TD-TV 11-13	Table réglementaire TV 2010-2012
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,50%	2,00%
Taux de rotation	Taux moyen de 4% constant	Taux moyen de 4% constant

### Liste des filiales et des participations

Nanobiotix SA possède trois filiales :

- Nanobiotix Corp., détenue à 100%. Son siège social se situe au 210 Broadway, NGIN 2nd floor, Cambridge, Etats-Unis.
- Nanobiotix Spain, S.L., détenue à 100%. Son siège social se situe 37, Pas Recoletos 28 004, Madrid.
- Nanobiotix Germany GmbH, détenue à 100%. Son siège social se situe Prinzregentenstraße 11, 80538 München.

Filiales	Capital Social	Capitaux Propres autres que le Capital Social	Quote part détenue (%)	Valeur Brut Comptable des Titres Détenus	Prêt(s) et Avance(s) Consentis par la Maison Mère et non encore remboursé(s)	Montants des Cautions et Avals donnés par la Maison Mère	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat 2017
Nanobiotix Corp.	3 000 762 €	- 5 269 618 €	100%	3 000 762 €	2 116 326 €	- €	- €	2 872 502 €
Nanobiotix Spain SL	3 000 €	- €	100%	3 000 €	- €	40 903 €	- €	40 903 €
Nanobiotix Germany GmbH	25 000 €	- €	100%	25 000 €	- €	9 466 €	- €	9 466 €

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

**GRANT THORNTON**

29, rue du Pont – CS 20070  
92578 Neuilly-Sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

A l'Assemblée Générale de la société Nanobiotix,

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nanobiotix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **2. Fondement de l'opinion**

### **2.1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2.2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs

aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 3.1. Evaluation des titres de participation et créances rattachées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 5.1 millions d'euros, soit 8% du total de l'actif.</p> <p>Comme indiqué dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées comme un point clé de notre audit, compte tenu du poids de ceux-ci au bilan et, de l'importance des jugements de la direction, notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.</p>	<p>Notre appréciation sur les titres de participation est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et les rapprocher des plans d'affaires établis par la direction ;</li><li>▶ analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance de la société et conforter, notamment par entretiens avec le management, les perspectives futures de croissance chiffre d'affaires ;</li><li>▶ effectuer des tests de sensibilité sur les principales hypothèses retenues par la direction ;</li><li>▶ apprécier avec l'appui de nos spécialistes en évaluation inclus dans l'équipe d'audit, le taux d'actualisation retenu par rapport à des références de marché.</li></ul>

### 3.2. Evaluation de la charge à payer relative aux dépenses engagées pour la réalisation des essais cliniques

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre du développement de ses produits, Nanobiotix réalise des essais cliniques (phases II/III) en collaboration avec des centres de recherche clinique. Le paragraphe de l'annexe « Frais de recherche &amp; développement » expose la méthode d'estimation des dépenses engagées à ce titre selon l'avancement des études cliniques. A la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque étude, est déterminée par la direction sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient, et est enregistrée en charge à payer de l'exercice.</p> <p>Le risque porte à la fois sur l'identification de la totalité des essais cliniques en cours à la date de clôture des comptes, sur la réalité des dépenses engagées et sur la correcte estimation des provisions à la fin de l'exercice. Une erreur conduirait à une mauvaise évaluation du poste « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des frais de recherche et développement comme étant un point clé de notre audit compte tenu de l'importance des dépenses de recherche et développement et de leur méthode d'estimation à la clôture de l'exercice.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des charges à payer. Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice;</li><li>▶ pris connaissance des éléments établis par la direction justifiant du coût par patient des essais réalisés ;</li><li>▶ examiné les contrats significatifs conclus avec les centres d'essais cliniques ;</li><li>▶ consulter les états déclaratifs des centres d'essais cliniques faisant état des études en cours et de l'avancement des traitements par patient ;</li><li>▶ analysé la validité des principales hypothèses retenues dans le calcul des charges relatives aux essais cliniques.</li></ul>

## 4. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### 4.1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### 4.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **4.3. Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **5.1. Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nanobiotix par votre assemblée générale du 14 juin 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 4 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet GRANT THORNTON était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année dont six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## 7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### 7.1. Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## **7.2. Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-Sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Samuel Clochard

Franck Sebag



**RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

**GRANT THORNTON**

29, rue du Pont – CS 20070  
92578 Neuilly-Sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

A l'Assemblée Générale de la société Nanobiotix,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Nanobiotix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**2. Fondement de l'opinion**

**2.1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**2.2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### 3.1. Evaluation de la charge relative aux paiements fondés sur des actions

Risque identifié	Notre réponse
<p>La note 13 de l'annexe « Paiement fondés sur des actions » présente les plans d'option de souscription d'actions ou de bons de créateurs d'entreprise de Nanobiotix au profit des salariés, dirigeants et membres du conseil de surveillance. Au 31 décembre 2017, la charge de personnel relative à l'évaluation de ces plans s'élève à 2,6 millions d'euros. Comme indiqué dans le paragraphe 4.5.7 « Paiements fondés sur des actions » des principes et méthodes comptables et dans la note 13 « Paiements fondés sur des actions » de l'annexe, le modèle Black &amp; Scholes d'évaluation d'options a été utilisé pour évaluer la juste valeur des options, à l'exception des BCE 2012-1 dont la juste valeur a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de type Monte-Carlo.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces plans dans les comptes consolidés constitue un point clé de notre audit en raison de sa sensibilité aux hypothèses retenues par la direction et de son caractère significatif. Le risque porte à la fois sur la correcte projection de la valorisation de l'entreprise, la correcte application des critères de performance et sur le correct séquençage des coûts dans le temps. Une erreur conduirait à une mauvaise estimation des charges de personnel présentées dans l'état du résultat global.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions du directoire et des règlements des plans, afin d'identifier les nouveaux plans attribués au cours de l'exercice, ainsi que les conditions attachées à ces plans.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des instruments. Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance des éléments établis par la direction justifiant l'atteinte des critères de performance ;</li><li>▶ pris connaissance des éléments établis par la direction justifiant la projection de valorisation de l'entreprise ;</li><li>▶ étudié le rapport d'évaluation établi par le prestataire externe spécialisé mandaté par la société relatif aux nouveaux plans de l'exercice ;</li><li>▶ analysé la validité des principales hypothèses retenues dans le calcul et l'étalement dans le temps de la charge de personnel relative à ces plans ;</li><li>▶ inclus un expert en actuariat dans notre équipe d'audit afin d'analyser l'intégrité des modèles de valorisation, des formules de calcul utilisées et de la prise en compte des caractéristiques et modalités de chaque plan dans ces modèles.</li></ul>

### 3.2. Evaluation de la charge à payer relative aux dépenses engagées pour la réalisation des essais cliniques

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre du développement de ses produits, Nanobiotix réalise des essais cliniques (phase II/III) en collaboration avec des centres de recherche. La note 9.1 « Fournisseurs et comptes rattachés » de l'annexe expose la méthode d'estimation des dépenses engagées à ce titre selon l'avancement des études cliniques. A la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque étude, est déterminée par la direction sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient, et est enregistrée en charge à payer de l'exercice.</p> <p>Le risque porte à la fois sur l'identification de la totalité des essais cliniques en cours à la date de clôture des comptes, sur la réalité des dépenses engagées et sur la correcte estimation des provisions à la fin de l'exercice. Une erreur conduirait à une mauvaise évaluation du poste « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des frais de recherche et développement comme étant un point clé de notre audit compte tenu de l'importance des dépenses de recherche et développement et de leur méthode d'estimation à la clôture de l'exercice.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des charges à payer. Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice;</li><li>▶ pris connaissance des éléments établis par la direction justifiant du coût par patient des essais réalisés ;</li><li>▶ examiné les contrats significatifs conclus avec les centres d'essais cliniques ;</li><li>▶ consulter les états déclaratifs des centres d'essais cliniques faisant état des études en cours et de l'avancement des traitements par patient ;</li><li>▶ analysé les principales hypothèses retenues dans le calcul des charges relatives aux essais cliniques.</li></ul>

## 4. Vérifications du rapport de gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## 5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### 5.1. Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nanobiotix par votre assemblée générale du 14 juin 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 4 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet GRANT THORNTON était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année dont six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## **7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **7.1. Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## **7.2. Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-Sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Samuel Clochard

Franck Sebag

**ANNEXES**



**ANNEXE 1**  
**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS**  
**SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS**  
**LE RAPPORT DE GESTION**

---

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS  
SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS  
LE RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC<sup>3</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Nanobiotix, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier 2018 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<sup>4</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même Code.

### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE ;

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>5</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et de l'entité Nanobiotix Corp., nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion<sup>5</sup> ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de l'entité Nanobiotix France que nous avons sélectionnées<sup>6</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 29 mars 2018

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud  
Associé développement durable

Bruno Perrin  
Associé

---

<sup>5</sup> **Informations sociales** : l'emploi (effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation.

**Informations environnementales et sociétales** : la quantité totale de déchets générés, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

<sup>6</sup> Nanobiotix France

**ANNEXE 2  
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE  
LEUR RESEAU**

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE**

Des précisions sur les rubriques de ce tableau sont données en article 2 de l'instruction AMF n° 2006-10

	Ernst & Young				Grant Thornton (2017) / Cabinet Basson (2016)			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Audit</b>								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	185 000	143 300	97%	90%	54 000	22 000	100%	100%
<input type="checkbox"/> Émetteur								
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Services autres que la certification des comptes	5 500	16 500	3%	10%	0	0	0%	0%
<input type="checkbox"/> Émetteur								
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>190 500</b>	<b>159 800</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>54 000</b>	<b>22 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
• Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
• Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>190 500</b>	<b>159 800</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>54 000</b>	<b>22 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>